

CRIC n° 6 (2026-2027)

4^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

COMPTE RENDU INTÉGRAL*

Séance publique de commission

Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation

Mardi 15 septembre 2026

*Application de l'article 162 du règlement

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Désignation d'un président et de deux vice-présidents.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Bluge – Mme la Présidente.	
Communication.....	1
Examen de l'arriéré.....	1
Intervenants : Mme la Présidente – M. Stéphane Hazée – M. Eddy Fontaine.	
PROJETS ET PROPOSITIONS	2
Projet de décret relatif aux clusters d'innovation stratégique et aux écosystèmes d'innovation stratégique (Doc. 657 (2025-2026) N° 1) ;	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact social de la réforme de l'écosystème wallon de l'innovation ».....	2
Désignation d'un rapporteur.....	2
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie Bluge.	
Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique.....	2
Intervenants : Mme la Présidente – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Discussion générale.....	5
Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Freddy Mockel – M. Olivier de Wasseige – M. Julien Liradelfo – Mme Valérie Bluge – M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Examen et vote des articles.....	19
Vote sur l'ensemble.....	19
Confiance au président et au rapporteur.....	19
REPRISE DE LA SÉANCE	19
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	20
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la préservation du pilier stratégique du secteur de la biotech ».....	20
Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'attractivité de la Wallonie et la sérénité des parcs scientifiques après l'incendie présumé volontaire d'une entreprise au Sart Tilman » ;	

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la compétitivité du secteur pharmaceutique et les signaux d'alerte »..... 21

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le suivi et l'évaluation des espaces publics numériques (EPN) » ;

Question orale de M. Jori Dupont à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'inclusion numérique en Wallonie picarde »..... 23

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Jori Dupont – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazaron à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les discriminations liées à l'âge sur le marché de l'emploi »..... 25

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Geneviève Lazaron – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la fermeture d'Alyse Food » ;

Question orale de Mme Sophie Pécriaux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la fermeture annoncée de la société Alyse Food »..... 26

Intervenants : Mme la Présidente – M. Loris Resinelli – Mme Sophie Pécriaux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – Mme Dorothee De Rodder

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la hausse significative des licenciements chez les jeunes » 28

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS (SUITE)..... 29

Quatorzième rapport annuel (01.01.2025 au 31.12.2025) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 604 (2025-2026) N° 1)..... 29

Désignation d'un rapporteur..... 29

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Anne Laffut.

Exposé de M. Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne..... 30

Intervenants : Mme la Présidente – M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.

Échange de vues..... 31

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – Mme Anne Laffut – Mme Geneviève Lazaron – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.

Confiance au président et au rapporteur..... 34

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE)..... 34

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le baromètre de l'orientation du Service d'information sur les études et les professions (SIEP) sur l'intérêt des métiers »..... 34

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la volonté de M. le Ministre de modifier les catégories de demandeurs d'emploi dans les statistiques du FOREm ».....35

Intervenants : M. le Président – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Jori Dupont à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les 392 emplois menacés chez Clarebout Simplot à Mouscron » ;

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'intention de l'entreprise Clarebout Potatoes de mettre fin aux activités de production de son site à Mouscron » ;

Question orale de M. Germain Mugemangango à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la fermeture annoncée de l'usine Mydibel à Mouscron »..... 37

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jori Dupont – Mme Dorothée De Rodder – M. Germain Mugemangango – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'explosion des demandes d'aides sociales face à la réforme du chômage ».....39

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

REPRISE DE LA SÉANCE.....41

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (SUITE).....42

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) » ;

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'état d'avancement de l'abrogation du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'accord de coopération avec la Communauté française concernant la réforme du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) ».....42

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Bénédicte Linard – Mme Dorothée De Rodder – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ».....45

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'accompagnement des agences locales pour l'emploi (ALE) exerçant une activité de titres-services » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des titres-services ».....46

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les conditions de maintien de l'agrément des formateurs expérimentés à l'IFAPME ».....48

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazoni à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'évolution des besoins en compétences face au changement climatique ».....49

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Geneviève Lazoni – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les initiatives en faveur du commerce local ».....50

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Sophie Pécriaux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'accompagnement des travailleurs de Syngenta Chemicals à Seneffe » ;

Question orale de Mme Sophie Pécriaux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'avenir industriel de la région du Centre » ;

Question orale de M. Loris Resinelli à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la fermeture du site de Seneffe de Syngenta Chemicals »52

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Sophie Pécriaux – M. Loris Resinelli – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Eddy Fontaine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réponse du Gouvernement à l'impact des incendies dans les Fagnes sur le tissu économique local ».....54

Intervenants : Mme la Présidente – M. Eddy Fontaine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Stéphane Hazée à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la position de la Wallonie face aux nouvelles menaces fédérales concernant l'avenir d'Ethias » ;

Question orale de Mme Christie Morreale à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la position de la Wallonie sur les conclusions de l'étude sur l'avenir d'Ethias ».....55

Intervenants : Mme la Présidente – M. Stéphane Hazée – Mme Christie Morreale – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la montée en puissance du secteur du jeu vidéo et sa pérennisation » ;

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la pérennisation de la filière wallonne du jeu vidéo ».....58

Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le renforcement de la croissance des start-up wallonnes ».....60

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'hippodrome de Wallonie ».....61

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Jean-Jacques Cloquet à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le soutien régional au projet de Zebrarena ».....62

Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Jacques Cloquet – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)..... 63

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....63

LISTE DES INTERVENANTS..... 65

ABRÉVIATIONS COURANTES.....66

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de M. Olivier de Wasseige, doyen d'âge

(Présidence en application de l'article 48.2 du règlement)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 2 minutes.

M. le Président (doyen d'âge). – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Désignation d'un président et de deux vice-présidents

M. le Président (doyen d'âge). – En vertu de l'article 48.2, du règlement, nous devons procéder à la désignation du président et de deux vice-présidents.

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je propose la reconduction du Bureau actuel de cette Commission, à savoir, Mme Tillieux comme présidente et M. Maillen et Mme De Rodder comme vice-présidents.

M. le Président (doyen d'âge). – Je déclare Mme Tillieux élue présidente et M. Maillen et Mme De Rodder élus vice-présidents.

(Mme Tillieux, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – Chers collègues, je vous remercie pour la confiance renouvelée. Je souhaite à la Commission un réel succès dans les travaux, une ambiance de travail la plus paisible possible et des échanges constructifs.

Communication

Mme la Présidente. – Il nous faut évoquer l'audition de Mme Roswall, Commissaire européenne à l'Environnement, sur le thème de l'économie circulaire.

Une réunion conjointe de la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation et de la Commission santé de l'environnement et de l'action sociale a été fixée au lundi 16 novembre 2026 à 13 heures 30. Il s'agit d'une décision du Bureau élargi sur la base des disponibilités de Mme Roswall.

Toutes les autres commissions du lundi 16 novembre commenceront à 15 heures pour permettre à chacun d'y assister. Ce n'est pas tous les jours qu'un commissaire ou une commissaire européenne vient dans notre Parlement et se met à notre disposition. Il nous semblait évident de lui consacrer un minimum de temps.

Examen de l'arriéré

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je souhaite plein succès à la Commission et à son Bureau.

Nous voulions proposer d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission la proposition de résolution visant la réalisation d'un cadastre et d'une évaluation des aides aux entreprises, déposée par M. Mockel, Mmes Linard, Cremasco, Tellier et M. Hazée (Doc. 496 (2025-2026) N° 1), qui a déjà fait l'objet d'un premier examen.

Le ministre nous indiquait encore hier dans la presse qu'il y avait à faire en la matière. Nous voulons aider le Gouvernement à travers ce texte. Je vous remercie pour votre intérêt.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Nous voudrions mettre à l'agenda de la prochaine réunion de la Commission la proposition de décret visant à améliorer la visibilité des offres d'emploi disponibles en Wallonie, déposée par Mmes De Rodder, Tillieux, Özen, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 562 (2025-2026) N° 1).

Mme la Présidente. – Il en est pris acte.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret relatif aux clusters d'innovation stratégique et aux écosystèmes d'innovation stratégique (Doc. 657 (2025-2026) N° 1)

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'impact social de la réforme de l'écosystème wallon de l'innovation »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret relatif aux clusters d'innovation stratégique et aux écosystèmes d'innovation stratégique (Doc. 657 (2025-2026) N° 1), ainsi que la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique sur « l'impact social de la réforme de l'écosystème wallon de l'innovation ».

La Commission est-elle d'accord de joindre ma question orale à l'examen du projet de décret ? Selon moi, il serait bizarre de revenir sur le sujet après l'avoir clôturé.

(Assentiment)

Je l'intégrerai ainsi dans le cadre de la discussion générale.

Je vous remercie.

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je propose Mme Mauel comme rapporteuse.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, Mme Mauel est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Bonjour à chacune et chacun, heureux de vous revoir, même si je ne vais pas vous mentir, vous ne m'avez pas nécessairement manqué pendant les vacances. Cependant, je suis quand même heureux de vous rejoindre ici à la rentrée.

Il y a maintenant deux ans, le rapport Draghi nous adressait un avertissement très clair. Pendant que nos concurrents investissent massivement dans la recherche, l'innovation, l'industrialisation, l'Europe perd progressivement du terrain dans la compétition technologique mondiale.

Si notre continent veut rester prospère et libre de choisir son avenir, il doit combler son retard d'innovation, accélérer l'industrialisation de cette technologie et concentrer davantage ses investissements sur ses priorités stratégiques.

Ce constat n'est pas une fatalité. Il faut aussi avoir l'humilité de dire que ce constat et les moyens de relever cette ambition sont grands. Cependant, le constat nous impose aussi de faire des choix. La réforme qui vous est présentée aujourd'hui n'a pas la prétention d'inverser à elle seule ces tendances mondiales. Elle porte néanmoins une ambition claire : permettre à la Wallonie de prendre toute sa part dans le redressement économique, technologique et industriel européen. L'innovation n'est pas une fin en soi, elle n'a de sens que lorsqu'elle se transforme en croissance, en activités économiques, en investissements, en emplois et en prospérité pour nos concitoyens. C'est précisément l'ambition de ce projet de décret.

Avec cette réforme alignée avec celle du décret Recherche qui vous sera bientôt présenté, le Gouvernement construit une stratégie cohérente de reconquête économique fondée sur la connaissance, la technologie et l'innovation. Notre ambition est de renforcer les connexions entre le monde de la recherche, celui de l'innovation et celui de l'économie. Nous voulons que les idées développées dans nos universités, nos centres de recherche et nos entreprises deviennent davantage des produits, davantage d'investissements, davantage d'activités industrielles et davantage d'emplois en Wallonie. Pour y parvenir, nous devons rendre notre écosystème plus lisible, plus puissant et davantage orienté vers les résultats.

Concrètement, le projet de décret qui vous est soumis vise à faire évoluer le cadre wallon relatif aux clusters, aux pôles de compétitivité et aux écosystèmes d'innovation. Il s'inscrit dans le cadre plus large de la nouvelle politique wallonne de recherche et d'innovation pour la période 2027-2034. Cette réforme poursuit un double objectif : renforcer la lisibilité de notre écosystème d'innovation ; accroître son impact économique et industriel.

La Wallonie peut être fière de son tissu d'innovation. Nous disposons d'entreprises performantes, de chercheurs reconnus internationalement, de centres de recherche d'excellence ainsi que d'opérateurs intermédiaires compétents, connus et reconnus. L'exemple récent du contrat historique de 2,4 milliards d'euros décroché par Aerospacelab pour produire 264 plateformes satellitaires de la constellation européenne IRIS montre que la Wallonie peut occuper une place centrale dans les grands programmes industriels européens.

Cette diversité constitue une véritable force, mais nous devons également reconnaître que le paysage s'est progressivement complexifié. Pour une entreprise comme pour un acteur de la recherche ou de l'innovation, il est devenu trop difficile aujourd'hui d'identifier le bon interlocuteur, le dispositif adéquat ou la porte à laquelle frapper. Les initiatives se chevauchent parfois, les moyens sont dispersés, les compétences ne sont pas toujours suffisamment mises en réseau. Or, pendant que nous nous interrogeons sur la bonne porte d'entrée, nos concurrents avancent, concentrent leurs moyens et organisent leur chaîne de valeur.

La réponse que nous proposons n'est pas de déconstruire ce qui existe, soyons clairs. Au contraire, nous voulons préserver les compétences, les expertises, les dynamiques développées au cours des dernières années, mais nous voulons les mettre davantage en réseau, favoriser les synergies et leur donner la taille critique, la masse critique nécessaire pour peser à l'échelle européenne. En d'autres termes, moins de dispersion et davantage de cohérence, moins de complexité et davantage d'impact, moins de logique de structure et davantage de résultats.

Le principe central de la réforme est simple : un cluster d'innovation stratégique pour couvrir l'ensemble d'un domaine d'innovation stratégique. Les domaines déterminent les grandes thématiques porteuses d'innovation et de développement économique pour la Wallonie, pour la période 2027-2034 et après moult concertations, discussions, échanges, cinq domaines d'innovation stratégique ont été retenus par le Gouvernement :

- nourrir autour des systèmes alimentaires et les biosolutions, notamment ;
- soigner autour des innovations thérapeutiques, des soins innovants et des technologies de la santé ;
- protéger autour de la défense, mais aussi autour de l'aéronautique et du spatial ;
- décarboner autour notamment des solutions énergétiques efficaces, du bâti durable et de la mobilité intelligente ;
- industrialiser autour des matériaux et de l'industrie du futur.

Soyons clairs, ces choix ne sont pas tombés du ciel. Ils résultent d'un travail important de concertation avec les acteurs de terrain, au premier rang desquels les entreprises. Ils traduisent les forces réelles de notre économie, les compétences de notre recherche et les secteurs dans lesquels la Wallonie peut construire des positions compétitives à l'échelle européenne, voire mondiale. La confirmation du DIS « Protéger » est un exemple qui permet notamment d'affirmer la place prépondérante des technologies liées à l'aéronautique, au spatial et à la défense dans l'économie wallonne. Il s'agit d'un choix stratégique assumé dans un contexte géopolitique profondément transformé. La Wallonie dispose de compétences industrielles et technologiques qu'elle doit valoriser, développer et inscrire pleinement dans les chaînes de valeur européennes.

À travers les cinq domaines d'innovation stratégiques – les cinq DIS –, notre objectif est clair : concentrer davantage les moyens publics là où la Wallonie dispose d'atouts et peut réellement faire la différence. Cette concentration se traduit par l'objectif de consacrer au moins 75 % des moyens publics de recherche et d'innovation aux cinq domaines d'innovation stratégiques. C'est un choix clair et assumé. Ce choix ne signifie pas que nous fermons la porte aux initiatives nouvelles, mais que nous donnons une direction, car une stratégie qui prétend soutenir tout, partout, de la même manière, n'est plus une stratégie. Dans le contexte budgétaire et concurrentiel que nous connaissons, nous devons assumer des priorités.

La taille critique des futurs clusters d'innovation stratégique doit leur permettre de jouer pleinement leur rôle. Ils devront notamment contribuer à l'émergence de projets collaboratifs, à la mise en relation des entreprises avec les universités et avec les centres de recherche, à la mobilisation des financements européens, à l'accompagnement de l'innovation vers la valorisation économique et au passage à l'échelle et à l'industrialisation. L'objectif est de faire des clusters d'innovation stratégique des acteurs de référence disposant d'une capacité d'influence et d'une capacité d'action et de mobilisation suffisante. Ils devront être capables de fédérer les acteurs d'une chaîne de valeur, d'identifier les besoins technologiques des entreprises, de faire émerger des projets structurants et de mieux positionner la Wallonie dans les programmes européens.

La réforme vise à capitaliser sur l'expertise acquise au sein des structures existantes, à la mettre en réseau et à lui permettre de se déployer à une échelle plus large. Le système d'innovation que nous mettons en place demeure ouvert et évolutif. Le fait d'identifier cinq orientations stratégiques n'exclut nullement l'apparition d'innovation de rupture, de nouveaux secteurs ou d'opportunités technologiques qui ne seraient pas encore pleinement identifiées aujourd'hui. Ces innovations doivent continuer à bénéficier d'un accompagnement adapté. Nous devons trouver le bon équilibre entre la concentration stratégique et

l'ouverture indispensable à l'innovation. Concentrer les moyens ne veut pas dire figer l'avenir, cela signifie définir des priorités tout en conservant la capacité de saisir les opportunités nouvelles qui se présenteront demain.

Lors des ateliers de construction des DIS, la question d'un domaine spécifique consacré au numérique s'est naturellement posée. Le numérique, l'intelligence artificielle, la donnée, la cybersécurité, les systèmes intelligents sont aujourd'hui des technologies qui irriguent l'ensemble des secteurs économiques et des chaînes de valeur. C'est précisément la raison pour laquelle nous avons choisi de ne pas les enfermer dans un domaine isolé. Je sais que cela a fait débat, j'ai rarement eu autant de concertation, de lobbies, de messages, de coups de téléphone, de mails que sur ce dossier. C'est clair que le numérique sera une priorité transversale des cinq DIS.

À titre d'exemple, le domaine d'innovation stratégique « Industrialiser » comprend notamment les technologies liées à la robotique, à l'automatisation des procédés et aux systèmes intelligents. Cependant, les compétences numériques doivent également irriguer le domaine d'innovation stratégique « Soigner », qu'il s'agisse des données de santé, des dispositifs médicaux ou des technologies thérapeutiques. Elles doivent aussi contribuer au DIS « Protéger », notamment dans le domaine de la cybersécurité, des systèmes embarqués, de l'aéronautique, du spatial et de la défense. Elles doivent aussi nourrir les innovations du DIS « Nourrir » – c'est le cas de le dire –, ainsi que les solutions développées dans le cadre du DIS « Décarboner ».

Soyons clairs, le numérique transversal est dans tous les domaines d'innovation stratégique. Le numérique n'est donc pas absent de la stratégie, il est présent partout. Le même raisonnement s'applique à l'économie circulaire qui concerne les matériaux, l'industrie, l'énergie, l'alimentation, la construction ou encore la mobilité. Elle sera donc intégrée transversalement dans les différents domaines. Pas plus tard que ces 15 derniers jours, j'ai visité les plateformes d'excellence technologique à Liège, Reverse Metallurgy, et à Tournai, Remind Wallonia ; tant les entreprises que les centres de recherche nous ont affirmé qu'ils ne se trouvaient pas uniquement dans le domaine de l'innovation stratégique décarbonée ou industrialisée, mais dans quatre des domaines d'innovation stratégique. C'est bien la preuve que le numérique et la circularité se trouvent de façon transversale dans les cinq domaines.

Cette approche n'empêchera évidemment pas des initiatives spécialisées, notamment portées par le secteur privé, de collaborer avec les clusters d'innovation stratégique. Elles pourront ainsi s'inscrire dans des projets collaboratifs, bénéficier de mises en réseau et maximiser leur accès aux financements européens.

Au-delà des clusters d'innovation stratégique, le projet de décret prévoit également la reconnaissance d'écosystèmes d'innovation stratégique. Cette reconnaissance traduit notre volonté de combiner deux approches :

- une approche stratégique portée par le Gouvernement à travers les cinq domaines d'innovation stratégique ;
- une approche ascendante permettant aux entreprises et aux acteurs de la recherche de faire émerger, depuis le terrain, des projets concrets répondant en même temps à des besoins économiques et technologiques clairement identifiés et à des besoins sur le marché, car l'innovation doit aussi produire des résultats et des produits qui correspondent à un besoin de marché.

La définition des cinq DIS constitue une première étape. Le travail se poursuit maintenant avec l'élaboration des feuilles de route propres à chacun de ces domaines. Celles-ci devront notamment identifier les priorités technologiques et économiques, les chaînes de valeur à créer ou à renforcer, les verrous technologiques à lever, les besoins exprimés par les entreprises, les compétences scientifiques à mobiliser, les talents, ainsi que les opportunités de financement et de coopération à l'échelle européenne. Je vous rassure : elles ne seront pas élaborées derrière les portes fermées d'une administration ou d'un cabinet. Les entreprises, les universités, les centres de recherche et l'ensemble des acteurs de l'innovation y seront pleinement associés. Cette association prendra la forme de contributions écrites et d'ateliers participatifs organisés dans les prochaines semaines. Notre volonté est de construire une stratégie précise, opérationnelle et partagée qui parte des réalités économiques et technologiques du terrain. L'adhésion est importante en ce sens.

Enfin, cette réforme prévoit de lier les futurs clusters d'innovation stratégique à la Région au moyen de contrats d'objectifs. Il s'agit d'une évolution importante ; nous ne voulons plus uniquement mesurer l'activité des structures, mais aussi les effets et les impacts de leurs actions. Ces contrats d'objectifs devront notamment permettre de suivre le nombre et la qualité des projets collaboratifs générés, les financements européens obtenus, les investissements privés déclenchés, la valorisation économique et industrielle des innovations, le passage vers l'industrialisation et la création d'activité économique et d'emplois. L'ambition est de disposer d'un système permettant de mesurer la contribution effective des clusters d'innovation stratégique au développement économique de la Wallonie. C'est une évolution de méthode, mais aussi une évolution de culture : le financement public doit soutenir des missions clairement définies, des objectifs partagés et des résultats mesurables.

Mesdames et Messieurs les Députés, au fond, ce projet de décret porte une conviction simple : dans le monde qui se dessine, les territoires qui réussiront seront ceux qui parviendront à transformer plus rapidement la recherche en innovation, l'innovation en activité économique, et l'activité économique en emplois durables. La Wallonie dispose de tous les atouts pour y parvenir : des entreprises innovantes, des chercheurs de talent, des universités reconnues, des centres de recherche performants et des secteurs industriels stratégiques. Notre responsabilité politique est de leur donner un cadre plus simple, plus lisible et plus efficace.

Cette réforme vise donc à faire évoluer notre modèle autour de trois principes :

- faire de nos clusters d'innovation stratégique des acteurs de référence disposant d'une véritable masse critique d'influence et d'action ;
- simplifier le parcours de l'innovation pour permettre aux entreprises d'identifier plus facilement le bon interlocuteur et de transformer plus rapidement une idée en projet ;
- assumer une orientation plus forte de la recherche et de l'innovation vers la valorisation économique, le passage à l'échelle et l'industrialisation.

La valorisation de la recherche est un débat que l'on retrouve aujourd'hui dans tous les cénacles et auprès de tous les acteurs. Ces derniers sont bien conscients qu'il faut concrètement accorder plus d'importance à la valorisation de la recherche.

À travers cette réforme, nous faisons le choix de la concentration stratégique plutôt que de la dispersion. Nous faisons le choix de l'impact plutôt que de la multiplication des structures et des dispositifs. Nous faisons le choix de la création de valeur plutôt que de l'innovation pour l'innovation ou de la recherche pour de la recherche.

Notre objectif est clair : faire de la Wallonie une région qui innove davantage, qui valorise davantage, qui industrialise davantage et qui crée davantage de richesses et d'emplois durables pour ses citoyens.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, ce que je voulais vous dire dans la présentation de ce décret important.

Discussion générale

Mme la Présidente. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, pour une fois, j'espérais que la majorité prenne la parole en premier, mais c'est raté.

Au niveau de mon groupe, nous ne contestons pas la nécessité de faire évoluer la politique wallonne de *clustering*. C'est bien évident. Le paysage est devenu complexe, parfois difficile à lire, et il est légitime de vouloir mieux articuler les acteurs, mieux valoriser les résultats de la recherche et donner davantage de cohérence à notre politique d'innovation.

Sur plusieurs points d'ailleurs, le CESE Wallonie et le pôle Politique scientifique partagent les objectifs du projet. Ils considèrent comme pertinente l'idée d'un cluster d'innovation stratégique par domaine d'innovation stratégique. Ils voient aussi positivement les contrats d'objectifs, le pilotage par la performance et le principe d'évaluation régulière.

Le débat ne porte donc pas sur la nécessité de réformer, mais sur la manière de le faire et sur les garanties que l'on met autour de cette réforme. En ce point de vue, plusieurs problèmes demeurent. Le premier concerne la gouvernance. Le CESE et le pôle Politique scientifique ont été très clairs sur ce point. Les organisations syndicales ont demandé à être représentées au sein du comité de pilotage. Les organismes de recherche ont aussi demandé une représentation, éventuellement via le CReF, Wal-Tech ou SynHERA. Les acteurs environnementaux ont eux aussi regretté l'absence de représentants sociaux, environnementaux et, plus largement, de la société civile.

Or, dans le texte final, on retrouve notamment à AKT for Wallonia et l'UCM, plusieurs opérateurs publics et deux experts indépendants. Toutefois, il n'y a pas de représentation institutionnelle des syndicats, ni des acteurs environnementaux, ni des organisations représentatives de la recherche.

Nous ne remettons pas en cause la place des entreprises. Elles doivent être au cœur d'une politique d'innovation et de réindustrialisation, mais pourquoi organiser la concertation de cette manière ? Pourquoi les représentants des employeurs seraient-ils présents de droit et pas ceux des travailleurs ?

Une politique industrielle, ce n'est pas seulement une question de technologie, de marché ou d'investissement ; c'est aussi une question d'emploi, de compétences, de conditions de travail et de transitions à organiser.

Le deuxième point concerne précisément la formation. Contrairement aux pôles de compétitivité, le CESE souligne que les futurs CISP n'auront plus de missions de formation. Ils demandent qu'une articulation formalisée soit prévue avec le FOREm et l'Arbeitsamt afin d'anticiper les besoins en compétences et l'évolution des métiers. Cette garantie ne figure pas malheureusement dans le décret, ce qui est difficile à comprendre.

Nous voulons développer de nouvelles filières, accompagner des mutations technologiques et renforcer l'industrie wallonne. Tout cela suppose des compétences, des travailleurs formés et une capacité d'anticipation. On ne peut pas penser la politique d'innovation, d'un côté, et la politique de formation, de l'autre.

Le troisième point concerne la sélection et l'évaluation des projets. Le CESE demande clairement de conserver la plus-value des jurys externes indépendants qui existent aujourd'hui dans le cadre des pôles de compétitivité. Il propose également une double évaluation : d'une part, une analyse administrative par le SPW et, d'autre part, une évaluation par des experts portant sur l'excellence scientifique et la solidité du *business plan*. Il attire aussi l'attention sur la nécessité de maintenir une vraie place pour les PME innovantes et les partenaires de recherche. Ces garanties ne figurent pas clairement dans le texte. Or, dès lors que seuls les CIS sont appelés à devenir l'opérateur de référence pour un DIS pendant sept ans, il faut précisément renforcer les garanties d'indépendance, de transparence et de pluralisme dans l'évolution des projets.

En quatrième lieu, j'aborderai l'aspect budgétaire. Comme vous l'avez évoqué, Monsieur le Ministre, le Gouvernement nous explique que cette réforme doit se faire à budget constant. Or, l'Inspection des finances indique que l'adéquation entre le budget annoncé et les besoins réels des futurs CIS n'est « absolument pas garantie ». Cette remarque nous semble importante ; nous allons demander aux futurs CIS d'assumer des missions larges – coordination, veille, internationalisation, animation des écosystèmes, suivi du *reporting*, évaluation –, mais nous ne savons pas encore si les moyens suivront. Le CESE demande d'ailleurs lui-même des précisions sur les moyens budgétaires prévus pour accompagner la transition entre les structures actuelles et les futurs dispositifs, et cette question reste toujours ouverte à cet instant.

Elle vaut aussi pour l'administration. En effet, l'Inspection des finances rappelle toutes les nouvelles tâches qui devront être prises en charge : analyse des candidatures, suivi des subventions, participation au conseil d'administration, évaluation, contrôle et sanctions. Pourtant, le dossier considère que la réforme n'aurait pas d'incidence en matière de fonction publique. L'Inspection des finances dit clairement qu'elle n'est pas en mesure de confirmer cette affirmation. Là aussi, cela pose une question : une réforme peut être cohérente sur le papier, mais elle peut aussi très vite perdre son efficacité si l'administration ne dispose pas des moyens nécessaires pour la mettre en œuvre et, surtout, pour la contrôler.

Il y a ensuite un problème beaucoup plus institutionnel : une part importante du dispositif reste renvoyée à de futurs arrêtés du Gouvernement. L'Inspection des finances souligne le nombre important

d'habilitations et estime que cela rend difficile une appréhension complète de la portée de la réforme au stade du décret. Le CESE formule une remarque comparable et demande à être consulté lorsque les arrêtés d'exécution seront disponibles. Jusqu'où peut-on demander au Parlement de valider aujourd'hui une réforme structurante alors qu'une partie importante de son fonctionnement concret sera décidée plus tard ?

Enfin, il faut aussi être attentif à ne pas recréer demain la complexité que l'on veut supprimer aujourd'hui, même si, comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous sommes favorables à une organisation différente. Ainsi, le CESE accueille favorablement les écosystèmes d'innovation stratégique, mais il met clairement en garde contre leur multiplication. Si ces écosystèmes deviennent trop nombreux, on risque de recréer un paysage dispersé, peu lisible, avec des moyens à nouveau éclatés.

Enfin, il y a un point politique que nous ne pouvons pas ignorer. Dans la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement annonçait une évaluation de la politique des pôles de compétitivité en précisant qu'elle doit se faire sans remettre en cause le mécanisme – j'insiste sur ce dernier élément. Aujourd'hui, le projet va beaucoup plus loin : il organise leur remplacement dans un cadre unique avec les clusters. Il faut donc expliquer clairement ce qui justifie ce changement de cap, d'autant qu'une importante réforme a déjà eu lieu en 2024. A-t-elle au moins été évaluée ?

Encore une fois, nous ne sommes opposés ni au principe d'une rationalisation, ni à un financement pluriannuel, ni à des contrats d'objectifs, ni à une vraie culture de l'évaluation. Cependant, nous considérons, en l'état, que le texte ne donne pas suffisamment de garanties sur plusieurs points essentiels : la gouvernance, la place des travailleurs, le lien avec la formation, l'indépendance de l'évaluation, la place des PME et de la recherche, les moyens budgétaires et la capacité de l'administration. Notre vote ne sera donc pas un vote contre la modernisation de la politique wallonne d'innovation, mais contre le texte dans son état actuel, parce qu'il concentre fortement les responsabilités sans prévoir suffisamment de contrepois et parce qu'il laisse encore trop de questions ouvertes sur les conditions concrètes de sa réussite.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, chers collègues, la réforme proposée répond à un besoin réel. Le paysage wallon de l'innovation s'est progressivement complexifié, avec la coexistence de clusters, de pôles de compétitivité et d'initiatives stratégiques. Cette situation pouvait nuire à la lisibilité du dispositif et entraîner une dispersion des moyens. Le choix de rationaliser ce paysage, de l'articuler davantage avec la Stratégie régionale de spécialisation intelligente et de créer un cluster d'innovation

stratégique par domaines d'innovation constitue, à nos yeux, une évolution intéressante.

Nous saluons plusieurs éléments du projet :

- le financement pluriannuel, qui offre davantage de stabilité aux opérateurs ;
- les contrats d'objectifs ;
- les indicateurs de performance ;
- le principe d'évaluations régulières ;
- le développement d'écosystèmes d'innovation plus souples, capables de répondre à des enjeux émergents ou transversaux, ce qui nous paraît pertinent
- la volonté de renforcer la participation des PME et de rapprocher davantage des entreprises les universités et les centres de recherche, ce qui va dans le bon sens.

Le CESE partage plusieurs de ces constats et considère positivement l'intégration plus forte à la S3, le principe d'un cluster d'innovation stratégique par domaines d'innovation stratégique ainsi que la mise en place d'un pilotage et d'une évaluation fondés davantage sur les objectifs et les impacts.

Cependant, cette réforme pose plusieurs questions importantes.

La première concerne la conception même de l'innovation. Le projet met légitimement l'accent sur la valorisation économique de la recherche et de l'innovation. Toutefois, l'innovation ne se résume pas à la technologie, à l'industrialisation ou à la création de valeur économique à court ou moyen terme. Comme le souligne le CESE, elle peut aussi être sociale, organisationnelle, environnementale ou sociétale. Les innovations peuvent produire des effets majeurs sur l'emploi, la santé, la qualité de vie, la résilience des territoires ou la transition écologique, et ce, sans nécessairement être immédiatement mesurables en termes de rentabilité. Il faut donc éviter que les critères de valorisation économique conduisent à réduire le champ de l'innovation. Les critères d'évaluation devront permettre de mesurer les impacts sociaux et environnementaux. C'est un point que j'ai soulevé dans mon interpellation du 30 juin dernier : l'innovation doit contribuer aux grands défis sociétaux, environnementaux, climatiques et sanitaires.

La deuxième question porte sur la gouvernance. Le projet crée un comité de pilotage chargé d'assurer la cohérence globale du dispositif, mais sa composition repose essentiellement sur les acteurs économiques, les opérateurs publics et les experts. On regrette l'absence d'acteurs sociaux et environnementaux et, plus largement, de la société civile. Nous comprenons la nécessité d'une représentation forte des entreprises et du monde de la recherche. Ce n'est pas remis en cause ; loin de là. Si l'objectif est précisément de faire de l'innovation un levier de la transformation de la Wallonie, il nous semble indispensable d'élargir la

gouvernance à ceux qui peuvent apporter une expertise sur les impacts sociaux, sanitaires, environnementaux et climatiques des choix effectués.

La troisième question concerne la dimension climatique. Nous voulons souligner positivement que l'une des thématiques pour les domaines est celle de décarboner. C'est une orientation importante et cohérente avec l'ampleur du défi climatique. C'est précisément parce que la décarbonation devient un enjeu transversal qu'elle ne peut pas être cantonnée à un seul domaine d'innovation stratégique. Le climat doit être pris en compte dans chacun des domaines d'innovation stratégiques : industrialiser, nourrir, protéger et soigner. Chaque DIS devrait pouvoir identifier sa contribution à la réduction des émissions, à l'efficacité énergétique, à la sobriété, à la transformation des modèles de production et de consommation. Notons au passage que le secteur de la construction, au sens large, incluant le cluster Éco-construction, Embuild, Buildwise ou GreenWin, a proposé la création d'une DIS dédiée à la construction, ce qui aurait été beaucoup plus cohérent. Il est à craindre, par exemple, que le DIS « Industrialiser », qui reprend les matériaux, ne considère pas la mise en application de ces matériaux. On connaît toutes les difficultés des producteurs wallons qui n'arrivent pas à faire certifier leurs matériaux – ce n'est pas une question de qualité, il y a d'autres raisons –, donc n'arrivent pas à les vendre sur le marché intérieur wallon.

Il faut aller plus loin. L'adaptation au changement climatique doit également être intégrée à cette politique d'innovation. Les événements que nous avons connus cet été, les vagues de chaleur, les feux de forêt, les feux des Fagnes, et leurs conséquences sur les territoires et les activités économiques montrent que l'adaptation n'est plus une perspective théorique. Comment nos entreprises, nos infrastructures, nos bâtiments, notre agriculture et nos chaînes d'approvisionnement vont-ils fonctionner dans un climat qui change ? Ce sont aussi des défis d'innovation. Il serait pertinent que cette dimension soit intégrée dans les contrats d'objectifs et dans les évaluations des CIS, afin que l'innovation wallonne contribue non seulement à réduire notre empreinte climatique, mais aussi à renforcer notre résilience et celle de nos entreprises.

Enfin, le CESE attire l'attention sur l'importance d'une articulation avec la formation et le FOREm pour anticiper les besoins en compétences et l'évolution des métiers. Cette dimension nous paraît également essentielle. Une politique d'innovation ne peut être pleinement efficace si elle ne prépare pas les travailleurs et les compétences dont les transformations économiques auront besoin.

Êtes-vous disposé à élargir la gouvernance du dispositif en intégrant les acteurs économiques et scientifiques, une représentation structurée, les

organisations syndicales, environnementales, de santé et de la société civile ?

Comment allez-vous garantir que la définition et l'évaluation de l'innovation ne soient pas limitées à sa seule dimension technologique et économique, mais prennent également en compte les innovations sociales, organisationnelles, environnementales et sociétales ?

Puisque « Décarboner » figure parmi les domaines stratégiques, envisagez-vous d'intégrer les objectifs ou indicateurs climatiques transversaux dans les contrats d'objectifs de l'ensemble des CIS, et pas uniquement dans celui consacré à la décarbonation ?

Comment la réforme intégrera-t-elle explicitement l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et la résilience de notre économie face aux événements climatiques extrêmes ?

Quelles garanties pouvez-vous apporter concernant l'articulation entre les CIS, le FOREm et les acteurs de la formation, afin que les innovations soutenues puissent effectivement se traduire en compétences, en emplois durables et de qualité ?

Enfin, quelle cohérence y aura-t-il entre les différentes réformes et stratégies du Gouvernement avec cette réforme qui nous occupe ? La Stratégie régionale de recherche, d'innovation, d'économie n'est pas précisée dans ce décret, c'est le Gouvernement qui va décider de ses orientations. Quelle sera la cohérence de cette stratégie face aux autres plans et stratégies du Gouvernement ? Rappelons-nous que le Gouvernement dit vouloir mener différentes réformes de front : refonte de l'accès au foncier dans les zones d'activités économiques, renforcement des capacités électriques, réforme du paysage de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle. Ajoutons-y l'objectif de neutralité carbone en 2050, avec un objectif intermédiaire de -55 % de gaz à effet de serre d'ici 2030 que le Gouvernement a endossé.

Le 27 août dernier, le Gouvernement a adopté sa Stratégie d'adaptation au changement climatique. Quelle sera la cohérence entre tous ces plans et stratégies ?

Pour conclure, nous considérons que cette réforme peut constituer une opportunité pour rendre la politique de l'innovation plus lisible, plus cohérente et plus efficace, mais son succès dépendra de notre capacité à faire de cette innovation une source de prospérité partagée, mais aussi un outil au service de la transition écologique, de la résilience, de l'emploi et du bien-être collectif.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, chers collègues, voici quelques éléments de contexte.

Premièrement, le paradoxe de l'innovation wallonne, où l'on fait un effort de recherche et de développement parmi les plus élevés d'Europe, est porté d'ailleurs pour l'essentiel par l'industrie, mais il peine pourtant à se convertir suffisamment en emplois, en création d'entreprises, en croissance significative de celles-ci et en création de valeur ajoutée sur notre territoire.

Deuxièmement, une capacité de captation des financements européens qui reste inférieure au poids réel de la Wallonie dans l'Union, alors que nos taux de succès sont comparables à ceux des régions voisines. Ce n'est pas la qualité de nos projets qui pose problème, c'est notre capacité à en déposer suffisamment. On dit toujours que l'on doit aller plus à l'Europe.

Troisièmement, des collaborations entre le monde scientifique et le monde industriel, qui reste en deçà de ce que permettrait notre potentiel, en particulier pour les petites entreprises, pour les PME.

Le paysage – M. le Ministre l'a souligné dans son intervention – était devenu illisible avec 14 structures, 6 pôles, 8 clusters superposés, tout cela aux initiatives d'innovation stratégique. C'est un diagnostic que personne ne conteste ; la Cour des comptes, l'IWEPS, le CESE convergent sur le même constat. Le CESE, lui-même, a demandé de « repenser l'écosystème des structures wallonnes de support à l'innovation ». Ce texte y répond.

Il y a donc de nombreux éléments que nous soutenons.

D'abord, la sécurité juridique est enfin apportée aux opérateurs. Ensuite, les pôles datent de 2006, ils dépendent donc depuis plus de 20 ans de subventions annuelles. Par ailleurs, le cadre réglementaire, avant ce décret, était insuffisamment structuré, ce qui a créé une incertitude pour les opérateurs.

Ensuite, la visibilité proposée, pluriannuelle, avec sept ans de reconnaissance qui sont alignés sur les cycles de programmation européens est une condition d'un vrai travail de réseau international. Le passage d'une logique de reconduction à une logique de résultats avec des contrats d'objectifs, des indicateurs, une liquidation échelonnée et conditionnée, une évaluation intermédiaire qui commande la prolongation, le retrait possible, ce sont tous des éléments que nous souhaitons depuis très longtemps, qui sont inscrits dans la DPR en termes de politique d'évaluation.

Autre élément, la mise en concurrence par appel à candidatures pour aboutir à des projets de qualité est une avancée significative.

L'agilité des écosystèmes d'innovation stratégique – c'est le deuxième niveau dont M. le Ministre a parlé –, qui répond directement à l'engagement de la DPR de mieux se saisir des thématiques émergentes. Rappelez-vous le débat que nous avons eu ici sur les drones. Imaginez que l'on ait un écosystème temporaire, le temps de développer une industrie du *counter drone* comme on l'avait expliqué à l'époque, et une réforme qui va dans le bon sens.

Par contre, je me permets d'intervenir ici sur un point qui est, pour moi, un maillon faible, c'est la place du numérique. Je parle en mon nom et en celui de mon collègue, Vincent Blondel, membre suppléant de cette commission, mais qui ne pouvait pas être présent. Monsieur le Ministre, j'ai bien entendu tout ce que vous avez dit sur le lobby que vous avez eu de la part du secteur du numérique. Vous avez bien dit que ce n'était pas un domaine isolé, qu'il serait dans tous, que le numérique était une priorité transversale, qui n'était pas absente, qu'il était même présent partout. Vous avez raison, c'est le cas actuellement. Je respecte votre choix de ne pas avoir fait du numérique un DIS spécifique, et cetera. Quand on est ministre, il faut avoir du courage et choisir, c'est renoncer. Je n'ai aucun problème avec la décision que vous avez prise, mais ce qui ne m'empêche pas de donner notre avis. En effet, on pense qu'il y a un risque d'angles morts dans la stratégie de la Région au niveau du numérique. Ils ne constituent pas le numérique et il y a un domaine d'innovation stratégique. Ils sont conçus comme une transversalité appelée à irriguer les cinq DIS en articulation avec Digital Wallonia. Nous ne contestons pas ce choix, la DPR fait elle-même de la dimension transversale du numérique un marqueur fort. Dans ce que vous avez proposé ici, le numérique sera présent, mais de façon éclatée dans les trois DIS sectoriels : la santé – « Soigner » ; l'agroalimentaire – « Nourrir » ; défendre l'aérospatial – « Protéger ». Le numérique sera aussi présent dans le DIS « Décarboner ». Il le sera même de façon plus prégnante dans le DIS « Industrialiser ».

Toutefois, pour nous, la transversalité sans ancrage structurel a une limite bien connue : ce qui est l'affaire de tous finit par n'être l'affaire de personne. Le risque est financier avant d'être symbolique. Dès lors que les moyens de recherche et d'innovation se concentrent sur les DIS, un secteur sans branche identifiée dans aucun des DIS se retrouve à dépendre d'une enveloppe destinée à des projets qui vont au-delà. Quelle garantie de financement des sous-blocs « Numérique » et « Intelligence artificielle » à l'intérieur des DIS ? On parle de 75 % de l'enveloppe garantie pour les cinq clusters, le reste pouvant venir, notamment pour les écosystèmes d'innovation. Quelle part, même éclatée entre les DIS, serait garantie pour le numérique au total ?

Il y a un risque financier, mais aussi un risque structurel. Avec un cluster unique par DIS et aucun DIS dédié au numérique et à l'intelligence artificielle, le

cluster existant – l'Infopôle – n'a plus d'ancrage naturel dans la nouvelle architecture, tout comme le cluster TWIST.

Le troisième risque est un risque de dispersion et de duplication des projets. Si le numérique est présent dans chaque DIS, certaines parties, certains projets ou certaines innovations pourraient soit ne pas être partagés ou devenir des innovations qui ne trouveraient pas leur chemin vers des débouchés dans les autres DIS. Or, la DPR ne demande pas seulement d'utiliser le numérique comme un outil ; elle engage le Gouvernement à « identifier des technologies de rupture présentant un levier de compétitivité et encourager prioritairement le développement de ces technologies ». Cela suppose, à notre sens, humblement et modestement, une capacité d'innovation propre, non pas seulement une fonction de support.

Enfin, il y a la notion de taille critique, qui conditionne l'accès aux financements européens. Précisément, cette ambition d'aller chercher les financements européens est une des ambitions de la stratégie du Gouvernement. Il y a une nécessité d'atteindre une taille critique pour atteindre ce que la Commission européenne appelle elle-même les « écosystèmes matures », qui sont reconnus au niveau européen, et ainsi accéder à ses financements.

L'Union européenne déploie précisément des instruments dédiés au numérique et aux technologies critiques. Ici, un secteur dispersé se présentera en ordre dispersé pour aller les chercher. Quels leviers permettront d'accéder aux financements européens dans le secteur du numérique et de l'intelligence artificielle, financements pour lesquels nous sommes actuellement en déficit en Région wallonne ?

Je vais faire un peu d'histoire parce que je la connais depuis le début. J'étais dans le premier Conseil du numérique, administrateur de l'AdN et même, en 1999, membre fondateur de l'Infopôle, quand j'étais encore chez IBM. Il est vrai que, depuis le début, dans les pôles, il n'y a pas eu de numérique stricto sensu reconnu comme tel, et je l'ai assumé. On m'a souvent dit : « Toi qui viens du secteur du numérique, ne penses-tu pas qu'il faudrait un secteur du numérique ? » J'ai toujours répondu non parce que, jusqu'à il y a un certain nombre d'années, le numérique – l'intelligence artificielle, on n'en parlait pas encore beaucoup à cette époque-là – était un support aux activités des entreprises. Or, aujourd'hui, le numérique, auquel on ajoute l'intelligence artificielle, n'est plus seulement un support ; c'est un moteur pour les entreprises. Ne pas intégrer cette dimension, c'est passer à la fois à côté des évolutions majeures, de capacité de financement européen, comme le soulignent de multiples recommandations, comme celle de l'Académie des sciences.

J'ai fait un peu de *benchmarking* au niveau européen. Sans faire le tour d'Europe, je pointerai tout de même quelques éléments intéressants :

- la Haute-Autriche, qui est un des neuf États fédérés autrichiens – ce que l'on appelle un land – a nommé le numérique comme un de ces quatre champs d'action principaux, en le qualifiant carrément et explicitement d'*enabler*, d'un effet multiplicateur, de potentiel au service des autres ;
- le Danemark réserve au numérique un cluster national avec la quatrième dotation de son programme 2025-2028 ;
- la Bavière en a fait aussi un cluster à part entière, avec un réseau d'intelligence artificielle ;
- aux Pays-Bas, le numérique dispose d'une organisation dédiée dans le modèle d'un pôle ;
- la France, en pleine rationalisation de ses pôles de compétitivité, en a créé justement un nouveau entièrement dédié au numérique en 2024.

Conclusion de ce *benchmarking* qui n'est probablement pas exhaustif : le numérique reste partout transversal, mais il est porté par une structure et financé pour sa propre capacité d'innovation.

Qui dit innovation propre dit structuration, animation et mise en commun. Si le numérique ne dispose pas de son propre DIS et donc d'un cluster – et j'acte le choix, comme je l'ai dit –, penser à une nouvelle entité, organisation ou mode de fonctionnement est important. Or, nous pourrions supposer que l'AdN, dans le cadre de Digital Wallonia, travaille sur l'aspect numérique. Sans remettre du tout en cause les missions de l'AdN et les compétences de ses équipes, la dynamique ne serait pas, à notre sens, celle d'un cluster. Il n'y aura pas de cofinancement ou de copilotage avec le privé dans le modèle des pôles tel qu'il est envisagé et tel qu'il existe déjà, où le pilotage et le conseil d'administration reviennent à des entrepreneurs. Il n'y a pas de notion de *membership* avec financement de la part des entreprises. Il n'y a pas une gouvernance qui s'appuierait autant sur le secteur privé, comme le font les clusters actuellement, de synergie et de collaboration sur des projets avec le privé. Le modèle historique et éprouvé des pôles associe justement le privé de manière importante depuis 20 ans. Notre idée, c'est qu'il faut continuer d'assurer cela pour le numérique.

Cette articulation, qui associe étroitement le privé, est une approche que je défends philosophiquement : les entreprises pilotent, comme on le fait dans les pôles depuis 20 ans, avec la présence de représentants du public, et cofinancent, comme dans de nombreux clusters européens. Selon nous, il est mieux de confier l'organisation, la coordination et la gouvernance à une autre structure qu'à un pararégional piloté par le public. L'AdN n'est pas un cluster d'innovation. Elle a d'autres missions clés sur lesquelles elle doit mettre le focus, elle a un rôle hyper important et elle a une excellente équipe

pour le faire. Selon moi, ce rôle ne doit pas lui revenir pour les raisons que je viens d'évoquer.

Selon mon collègue, Vincent Blondel, et moi-même, on pénalise un pan essentiel d'innovation en Région wallonne. Nous pensons que, sur la base de ce constat, dans le cadre de la réforme actuelle – qui est bonne, je le rappelle –, il est possible de déclencher pleinement le potentiel du numérique. Cela pourrait intervenir à travers la feuille de route du DIS voulu transversal. Il y a trois composantes dans le DIS industrialisé, notamment une composante numérique et intelligence artificielle. L'idée serait de faire en sorte que celle-ci comporte, de manière très claire, une branche numérique et IA identifiée, avec une gouvernance propre, des indicateurs et des moyens humains et financiers propres pour innover, et que le secteur, au-delà de l'Agence du numérique, soit formellement associé au comité de pilotage de ces DIS. Cela permettrait d'engager les résultats de l'innovation du numérique et de ces solutions comme un gros effet démultiplicateur d'innovation pour tous les DIS.

J'ai quatre questions pour vous, Monsieur le Ministre, dont certaines seront peut-être complémentaires ou redondantes avec celle de mes collègues.

Premièrement, l'Inspection des finances a émis un avis budgétaire nuancé et relève que l'octroi de subventions quadriennales et triennales aura « à tout le moins un impact en engagement au-delà du budget constant annoncé » et que la proportionnalité de ce budget « n'est pas garantie au regard du nombre de domaines retenus et des budgets prévisionnels des futurs lauréats ». Quelle trajectoire budgétaire pluriannuelle le Gouvernement entend-il retenir pour que les cinq clusters disposent réellement des moyens de leurs missions ?

Deuxièmement, l'entrée en vigueur a été reportée. Le texte prévoyait initialement le 1^{er} janvier 2027. La version qui nous est soumise retient « au plus tard le 1^{er} juillet 2027 ». Avec le délai de six mois pour l'appel à candidatures et le temps d'instruction, la reconnaissance effective pourrait n'intervenir qu'en 2028. Pouvez-vous nous préciser le calendrier de la réforme ? Surtout, comment la continuité sera-t-elle assurée pour les équipes des pôles et des clusters actuels pendant cette période de transition ?

Troisièmement, le texte prévoit une évaluation tous les sept ans, ce qui est très bien. Comment le Gouvernement entend-il mener cette évaluation ? L'évaluation reposera-t-elle sur une expertise externe à l'administration ? Par exemple, l'IWEPS ? Envisage-t-il d'établir une information périodique du Parlement ?

Quatrième et dernière question : le CESE relève que, contrairement aux pôles, les clusters ne déploieront pas d'action en matière de formation, et demandent une

articulation formalisée avec le FOREm et avec l'Arbeitsamt pour nos concitoyens germanophones. Je suis tout à fait d'avis et aligné sur le fait que ce n'est pas le rôle des clusters de faire de la formation en tant que telle, tout comme je ne suis pas sûr qu'ils doivent faire non plus de l'accompagnement de *scale-up*, et cetera.

D'autres organismes sont prévus pour le faire, mais on a quand même besoin de formation, quelque part. Comment le Gouvernement entend-il assurer cette veille sur les besoins en talents et l'évolution des métiers qui conditionnent la réussite de toute politique industrielle ? Il faut bien articuler cette réforme avec tout ce qui se passe et la réforme de l'accompagnement au niveau du FOREm, que nous soutenons.

En conclusion, nous ne demandons pas de rouvrir la stratégie ni de créer un sixième pôle. Nous avons compris que ce ne serait pas le cas. À défaut d'un cluster « Numérique et intelligence artificielle », nous pensons que la transversalité doit être un peu plus effective qu'elle ne l'est sur la base de la proposition que j'ai émise plus tôt. Globalement, le texte est cohérent, mieux structuré, mieux évalué et juridiquement bien plus solide que ce qu'il remplace. Il fixe un cadre décrétal, légal et juridique. Resteront les arrêtés d'exécution.

Le texte fait aussi place à l'imprévu par les écosystèmes d'innovation et c'est très important. Je viens de le dire, par exemple, à propos des drones qui pourraient un jour être un exemple d'écosystème d'innovation. Des systèmes d'innovation stratégique permettront de mobiliser rapidement des acteurs autour d'une thématique émergente sans attendre la révision d'une stratégie. Dans un monde où les ruptures technologiques ne préviennent pas et s'accroissent, cette agilité est un atout.

Notre groupe soutient le texte et nous le voterons. Nous serons attentifs aux arrêtés d'exécution pour accompagner la réussite de cette réforme nécessaire pour notre économie. Nous en attendons – nous sommes convaincus que l'on peut y arriver –, non pas de nouveaux organigrammes, mais des projets qui aboutissent et des emplois qui restent en Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Parler de recherche et d'innovation peut sembler très technique, mais c'est très concret : on parle des médicaments que l'on va utiliser demain, des machines dans nos usines, de nouveaux matériaux pour nos logements, des technologies qui permettront de produire les aciers du futur avec moins d'énergie ou encore des emplois industriels qui existeront dans 10 ou 20 ans.

Aujourd'hui, le paysage wallon de l'innovation est assez compliqué : des pôles de compétitivité, des clusters, des initiatives d'innovation stratégique, beaucoup de dispositifs différents. De ce point de vue, la

démarche de simplifier, d'essayer d'éviter les doublons, d'avoir un cluster par domaine et de garantir des financements pluriannuels nous semble pertinente. Nous n'avons pas de problème de notre côté avec l'idée de concentrer les moyens.

Toutefois, là où cela nous pose problème, c'est où se concentre le pouvoir de décision. Les conseils d'administration des futurs clusters, comme cela a été dit, seront composés d'une majorité de représentants des entreprises. Ceux du Gouvernement et de l'administration seront présents, mais sans voix délibérative. Autrement dit, les pouvoirs publics financent, jettent un œil à ce qui se passe, mais ce sont essentiellement les entreprises qui vont décider. Le problème est le même avec le comité de pilotage.

On y retrouvera certes l'AWEx, l'Agence du numérique, Wallonie Entreprendre, un expert académique, un expert industriel, AKT for Wallonia et l'UCM, mais aucun représentant des travailleurs, institutionnel, des universités ou des centres de recherche, aucune organisation environnementale ou de santé. Ce n'est pas comme si ce problème n'avait pas déjà été soulevé à travers le CESE : les organisations syndicales, les organismes de recherche et les associations environnementales ont demandé à participer à la gouvernance.

C'est logique : si l'on veut une innovation qui serve l'économie, mais aussi l'emploi, la santé, l'environnement et les besoins sociaux, il faut que ces acteurs aient leur mot à dire. C'est donc un choix politique et c'est toujours la question de savoir qui pilote l'économie. C'est assez clair dans le décret : on parle de compétitivité, de valorisation économique, mais pas d'emplois ni de besoins collectifs, c'est plutôt même absent du texte. Comme cela a été dénoncé, notamment par Canopea, les enjeux environnementaux, sociaux et de santé passent aussi au second plan.

Un autre problème qui a été soulevé est la formation. Les pôles de compétitivité avaient un rôle en matière de compétences et de formation. Les nouveaux clusters ne reçoivent plus cette mission. C'est un problème, car, sans les travailleurs, il n'y a pas d'innovation. C'est d'ailleurs pour cela que tant le banc patronal que le banc syndical disent qu'une politique d'innovation sans réflexion sur les métiers, les besoins de main-d'œuvre, les compétences et la formation sera forcément incomplète.

Il y a des éléments positifs dans ce décret : la simplification, les financements pluriannuels, l'évaluation des structures et la lutte contre les doublons, mais la question qui reste est de savoir qui décide de la politique d'innovation en Wallonie.

Vous avez parlé du numérique qui serait transversal, M. de Wasseige aussi était inquiet que ce ne soit pas dans les DIS. Mon inquiétude se tourne plutôt vers

l'énergie. Vous avez parlé du rapport Draghi, dans lequel l'énergie est la clé de voûte du problème de notre industrie. Tout le monde sait aujourd'hui que l'on a un problème avec l'énergie, et je suis étonné que cela ne fasse pas partie d'une DIS en particulier, puisque les entreprises rencontrent majoritairement ce problème. Dans « Décarboner », on parle de solutions énergétiques, mais cela ne remplace pas d'avoir une DIS s'occupant essentiellement d'innover vers une énergie bon marché pour l'industrie et les ménages.

Cela ne peut pas être uniquement les grandes entreprises qui pilotent, les travailleurs doivent avoir leur mot à dire à travers leurs représentants, les chercheurs et la société civile aussi, et les pouvoirs publics doivent avoir un véritable pouvoir de décision lorsqu'ils financent.

L'innovation doit servir à construire une industrie forte, à créer des emplois stables, à décarboner notre économie, à répondre aux besoins de la population et pas uniquement à renforcer la rentabilité, même si c'est important. Il n'y a pas que cet aspect qui doit être mis en avant, il y a l'aspect de la création d'emplois. Il y a peut-être l'argument de la compétitivité qui amènerait à une certaine forme de ruissellement, mais je n'y crois pas. Ce sont aussi des points faibles de ce qui est poursuivi ici. C'est clair qu'il y a une réforme de l'outil. Ce n'est pas une mauvaise chose, mais il manque des acteurs importants, essentiels. Les représentants des travailleurs et la société civile, les représentants environnementaux ont aussi une vision de comment on peut avancer avec notre économie, comment on peut évoluer. On regrette qu'ils soient absents de ce dispositif.

J'ai deux questions. La première est celle que j'ai abordée sur l'énergie. La deuxième est de savoir pourquoi vous n'avez pas intégré ces associations environnementales et syndicales dans le dispositif.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je remercie les collègues pour leur expression et les questions posées ; certaines de mes questions les rejoindront.

Monsieur le Ministre, j'ai le sentiment de me répéter après l'examen du récent décret sur les chèques-entreprises. C'est une bonne chose, parce que ce décret traduit une cohérence dans la manière dont le Gouvernement entend réformer ses outils de politique économique.

Tout comme pour les chèques-entreprise, le décret soumis à l'examen de notre Commission vise à rendre plus lisible le dispositif devenu complexe pour nos entreprises – cela a été dit déjà à plusieurs reprises par les collègues –, à mieux cibler les moyens publics, à renforcer le pilotage par des résultats et à placer la culture de performance au cœur de nos politiques publiques.

Les deux textes sont différents et c'est normal. L'un organise l'accès de nos PME à des prestations d'accompagnement, l'autre organise les structures et les réseaux qui font vivre l'innovation wallonne. La logique demeure cependant identique.

Pour le surplus, mon groupe partage pleinement les objectifs poursuivis par le projet de décret qui vise à répondre aux faiblesses connues de la politique de *clustering* wallonne.

D'abord, la Wallonie investit fortement en recherche et développement, sans toujours parvenir à convertir cet effort en résultats économiques tangibles, en valorisation industrielle ou en création de valeur sur son territoire. C'est le paradoxe de l'innovation, et il a déjà été exprimé par le collègue de Wasseige il y a quelques minutes. Ensuite, le paysage est trop fragmenté. La coexistence des clusters et des pôles de compétitivité réduit la lisibilité du système, tant pour les entreprises que pour les autres acteurs de l'innovation. Enfin, le cadre juridique lui-même était devenu insuffisamment cohérent. Le décret de 2007 relatif au soutien et au développement des clusters cohabitait avec des subventions facultatives de fonctionnement applicables aux pôles de compétitivité. Cela devenait incompréhensible et compliqué.

Face à ces constats, il y a eu un diagnostic. Le projet de décret apporte une série de réponses qui nous apparaissent pertinentes et que nous saluons. Il institue d'abord un modèle unifié : le cluster d'innovation stratégique, reconnu comme structure de référence pour chaque domaine d'innovation stratégique – ou autrement appelé DIS. Ce faisant, le décret offre une porte d'entrée plus claire, renforce la masse critique et évite la dispersion de moyens. Il organise ensuite une véritable gouvernance stratégique, appuyée par un comité de pilotage, qui sera chargé de remettre un avis au Gouvernement sur les candidatures, sur les renouvellements, sur les prolongations de soutien, sur les retraits et la reconnaissance des écosystèmes. Certes, son rôle est consultatif, mais il contribuera sans nul doute à l'alignement, à la cohérence et au suivi de la réforme.

Le projet entend également mettre en œuvre une véritable culture de la performance et du pilotage pluriannuel via l'instauration d'un régime de reconnaissance de sept ans articulé autour d'une subvention quadriennale pouvant être suivie, après évaluation, d'une nouvelle subvention de trois ans. Les contrats d'objectifs, les indicateurs de performance, les rapports annuels et les évaluations devront permettre de concilier visibilité pour les opérateurs et exigence de résultats pour la Région, ce à quoi mon groupe est particulièrement attentif.

Enfin, le texte prévoit des écosystèmes d'innovation stratégique. Il ne s'agit nullement de clusters déguisés, mais de groupements souples d'acteurs, porteurs d'un

plan d'action, d'un portefeuille de projets autour de thématiques ciblées. Ils devront apporter la flexibilité nécessaire tout en évitant l'écueil d'une multiplication de structures permanentes. Comme je l'ai esquissé à l'occasion de mon introduction, la réforme s'inscrit pleinement dans la ligne politique et positive de la majorité en matière d'économie, d'industrie et d'innovation, à savoir mettre fin au saupoudrage, concentrer les moyens sur les secteurs porteurs, mieux mesurer les résultats et faire en sorte que chaque euro investi par la Région produise un impact concret pour l'économie wallonne. L'argent public ne doit plus manquer de résultats. Ceci fait écho à des déclarations que le ministre a notamment tenues dernièrement.

Mon groupe entend toutefois être clair : ce texte est un cadre important, mais largement habilitant. Comme cela a été soulevé par diverses instances consultées, la réussite du dispositif dépendra largement des arrêtés d'exécution, des appels à candidatures, du contenu des contrats d'objectifs et de la mise en place effective des mécanismes d'évaluation et de suivi. Nous serons particulièrement attentifs dans les mois à venir.

Monsieur le Ministre, j'ai trois questions à vous poser. La première concerne l'articulation établie avec le FOREm – et je pense que le collègue Fontaine a posé cette question aussi – afin que les besoins en compétences, en talents et en évolution des métiers soient intégrés aux feuilles de route des domaines d'innovation stratégique. Il s'agit d'un enjeu important, dans un contexte de besoin croissant en compétences spécialisées dans les filières technologiques et industrielles.

La deuxième question concerne la dynamique avec les acteurs de terrain. Soyons clairs : nous partageons et assumons la nécessité de priorités stratégiques et d'un pilotage régional, mais l'innovation doit continuer à émerger des entreprises, des centres de recherche, des universités et des réseaux d'acteurs. Pourriez-vous nous expliquer la dynamique qui sera mise en place sur ce point ?

Enfin, concernant l'administration, appelée à jouer un rôle dans l'analyse des candidatures, dans le suivi des subventions et, le cas échéant, dans le traitement des éventuelles amendes administratives. S'assurera-t-elle que l'émulation entrepreneuriale demeure au cœur du dispositif ? En effet, l'innovation ne naît ni dans les textes ni dans le bureau d'un fonctionnaire ; elle se construit dans les entreprises, dans les collaborations entre les acteurs économiques et scientifiques et dans la confrontation avec les réalités du marché, d'où l'importance de ce point.

Pour terminer, j'aimerais ajouter un mot plus spécifique aux domaines d'innovation stratégiques qui ont été approuvés par le Gouvernement wallon en juillet dernier, après un long processus de concertation avec les parties prenantes – les CRA, les entreprises, les

organismes publics –, particulièrement en ce qui concerne le numérique. Nous soulignons le choix de ne pas faire du numérique un DIS spécifique. En effet, le numérique est intrinsèquement transversal ; il aurait été contre-productif et même dommageable de ne le prévoir que dans un seul DIS. Il est logique de considérer que les innovations dans le domaine numérique n'ont vocation à être utiles que si elles servent de levier aux autres DIS en dehors d'une logique de silo.

Comme vous l'avez dit, cela irrigue les différentes chaînes de valeur et le choix des DIS n'est que la première étape d'un processus en cours qui consiste désormais à définir, avec les fédérations, les CRA, les incubateurs, les organismes publics et bien d'autres opérateurs, les feuilles de route de chaque DIS. C'est lors de cette étape que seront notamment définies les technologies auxquelles le DIS devra répondre.

M. de Wasseige, de son côté, a dit que le numérique est un moteur. Or, un moteur n'est vraiment utile que s'il est au cœur d'un système, d'où l'intérêt de mettre le moteur du numérique au sein de chaque DIS et, donc, de manière transversale.

Faire des choix, comme le Gouvernement l'a fait, c'est faire preuve de courage pour ne plus faire comme avant, pour amorcer un réel changement porteur de résultats. Mon groupe soutiendra ce projet de décret, car il constitue une réforme ambitieuse et cohérente pour offrir à notre Région une politique de *clustering* plus lisible, mieux pilotée et davantage orientée vers la création de valeur, l'impact économique in fine et la réindustrialisation dans son ensemble.

(M. Maillen, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement wallon a décidé de réorganiser progressivement l'écosystème de l'innovation autour de cinq domaines d'innovation stratégiques, auxquels correspondront cinq futurs clusters. Cette recherche de lisibilité ne peut toutefois occulter les conséquences humaines de la réforme. En effet, selon un article publié le 10 juillet dernier dans *L'Écho*, tous les acteurs actuellement actifs au sein des pôles de compétitivité, des clusters et des initiatives d'innovation stratégique ne seraient pas nécessairement intégrés dans le nouveau dispositif. Un acteur du dossier, cité par le journal, n'excluait pas des pertes d'emplois.

Dans votre réponse du 3 septembre dernier à la question écrite n° 892, vous avez confirmé que les futurs clusters devraient être reconnus en 2027 et que la réforme serait menée à budget global constant. Vous n'avez toutefois apporté aucune précision sur son impact social ni sur le devenir des équipes et des

structures qui ne seraient pas intégrées au nouveau dispositif.

Dès lors, avez-vous évalué l'impact social de la réforme et recensé les emplois concernés au sein des pôles de compétitivité, des clusters actuels et, le cas échéant, des initiatives d'innovation stratégique ? Pouvez-vous garantir qu'aucune perte d'emploi n'en résultera ? À défaut, combien d'emplois pourraient être affectés ? Quel accompagnement sera-t-il proposé aux personnels concernés ? Qu'advient-il concrètement des structures qui ne seront pas intégrées dans le nouveau dispositif, de leurs équipes, de leurs compétences et de leurs projets en cours ?

Enfin, quel est le calendrier précis de la transition ? Quelles garanties apporterez-vous pour éviter toute interruption dans l'accompagnement des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, qui constituent la majeure partie du tissu en Wallonie ?

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je souhaite d'abord remercier les différents intervenants pour la tonalité de leurs expressions respectives. J'ai perçu, de la part de chaque groupe, la nécessité de cette réforme et de clarifier le paysage et l'écosystème de l'innovation, et ce, en parallèle de la réforme de la recherche, car j'ai dit qu'il y aura bientôt un décret qui vous sera soumis concernant la réforme en matière de recherche. Ces deux dossiers sont intimement liés.

On redéfinit ainsi le paysage de l'innovation. Tout le monde a reconnu l'importance de l'innovation, l'importance de la valorisation industrielle et de traduire cela à travers des projets qui se concrétisent ou des emplois durables créés, comme M. de Wasseige nous l'a rappelé lors de sa conclusion. C'est l'objectif. J'ai l'humilité de dire que cette réforme ne va pas régler tous les problèmes, qu'il s'agisse des problèmes de transition climatique, des problèmes énergétiques ainsi que des problèmes liés à l'intelligence artificielle, insuffisamment mise en œuvre dans tous nos écosystèmes et dans les entreprises. C'est un vrai défi aujourd'hui. Chaque jour, l'on s'en aperçoit. Il faut rappeler l'objectif et le périmètre de la réforme.

Monsieur Fontaine, vous avez parlé de la DPR. Je vous remercie d'y faire allusion. Je savais que c'était ma bible, mais je ne savais pas que c'était également la vôtre, que vous l'aviez à côté de votre lit et que vous la relisiez chaque jour. C'est une boutade. C'est vrai que l'on dit « sans remettre en cause ou en question le dispositif ». Je l'ai dit tout à l'heure, ici, on clarifie le modèle, mais on ne jette pas le bébé avec l'eau du bain.

Il est clair que l'innovation, aujourd'hui, s'est accélérée de façon assez vertigineuse. Les acteurs sont différents. On a eu les pôles de compétitivité, on a eu les clusters. Puis, des dispositifs sont venus s'ajouter, des acteurs sont venus s'ajouter. On parlait du décret Recherche à venir, je ne vous cache pas que je travaille aussi sur les centres de recherche, afin de déterminer comment on peut massifier ces derniers. On travaille beaucoup avec eux et l'on concerte beaucoup. Parfois, les idées viennent des centres de recherche eux-mêmes, ce qui est positif.

Dans le secteur de l'innovation – je l'ai dit d'emblée et je le dis sincèrement –, j'ai rarement eu un dossier avec autant de sollicitations. Je suis certain que M. de Wasseige, comme beaucoup d'entre vous, a eu aussi beaucoup de sollicitations. Or, à un moment donné, il faut choisir. Si l'on part d'une page blanche et que chacun met le système qui lui semble le plus pertinent, on aura beaucoup de copies avec des nuances différentes. À un moment, il faut trancher et assumer. Il faut se dire également que l'on était dans une coexistence de deux dispositifs, avec un chevauchement de missions, avec parfois une dispersion de l'argent public et avec une lisibilité qui était quand même plus forte – d'un côté des clusters, d'un côté des pôles de compétitivité. Le fait que les pôles de compétitivité ne disposaient pas de base légale propre court-circuitait, en outre, le suivi de leurs dossiers et pouvait mener à des incompréhensions et des pertes de temps, in fine, préjudiciables pour l'ensemble des acteurs de l'innovation.

Le nouveau cadre crée un modèle unique qui est plus cohérent et plus lisible pour les entreprises, pour les centres de recherche ainsi que pour les partenaires internationaux. Cette simplification est particulièrement importante pour les PME. Plusieurs d'entre vous ont évoqué celles-ci. Pourquoi ? Parce que les PME ont moins de ressources. Elles ont des ressources limitées pour naviguer dans un paysage institutionnel parfois complexe. La réforme vise dès lors à rendre le système plus accessible, plus efficace et davantage orienté vers les besoins des entreprises, y compris les PME.

Beaucoup ont évoqué ce point, mais la réforme ne suit pas une logique administrative, soyons clairs : elle suit une logique de résultat. Inévitablement, la diminution des structures intermédiaires permet d'accélérer la diffusion et, potentiellement, la valorisation de l'innovation.

On a parlé des évaluations et de la gouvernance. La réforme est également alignée sur les recommandations de l'évaluation de la S3, mais il faut se dire qu'elle renforce l'alignement des structures financées par la Région avec les domaines d'innovation stratégique, qui constituent le cadre de référence de la politique wallonne de recherche et d'innovation. Le principe d'un cluster d'innovation stratégique par DIS vise

précisément à renforcer la cohérence et la lisibilité du paysage.

Par rapport à l'évaluation de la gouvernance, l'évaluation recommandait un renforcement de la gouvernance et du pilotage stratégique de la S3, ainsi qu'une implication plus forte des entreprises dans cette gouvernance. Si l'on procède à un benchmark au niveau international, le privé apparaît beaucoup plus présent dans la gouvernance. C'est pourquoi le décret crée, je l'assume, un comité de pilotage – je rappelle qu'il s'agit bien d'un comité de pilotage, non un comité de concertation – chargé d'assurer la cohérence stratégique du dispositif, et prévoit donc une place, dans ce comité, pour AKT for Wallonia et l'Union des classes moyennes. Au niveau des clusters d'innovation stratégique, les entreprises restent les principales forces constituantes. Voilà les éléments que je pouvais vous transmettre au sujet de la gouvernance, abordée par plusieurs d'entre vous.

La troisième précision que j'aimerais formuler répond à votre question, Madame Tillieux, mais elle porte sur un point qui a également été abordé par d'autres. Il s'agit de la garantie financière destinée aux clusters aujourd'hui reconnus. À cet égard, un courrier a été adressé début septembre aux clusters reconnus et subventionnés à travers l'actuel décret pour les informer qu'ils seraient reconnus et financés au prorata des financements prévus jusqu'au 1^{er} juillet 2027. C'est cette date qui a été arrêtée pour reconnaître et financer les clusters d'innovation stratégique, et c'est à cette date que le nouveau modèle entrera, en pratique, en vigueur. Il convenait en effet de baliser clairement la période de transition actuelle afin de faciliter, autant que faire se peut, la transmission ou l'arrêt des activités des structures. D'ici là, l'entrée en vigueur du décret est prévue pour janvier 2027, tandis que celle de l'arrêté du Gouvernement wallon l'est pour mars 2027.

J'en viens à la question de Mme Tillieux sur l'impact social. À ce stade, les futures structures ne sont pas encore constituées. Des modalités opérationnelles de transition sont toujours en cours d'élaboration. Dès lors, il n'est pas possible de déterminer avec précision le nombre d'emplois qui pourraient être concernés par les évolutions organisationnelles. Il serait également prématuré de conclure à l'existence de pertes d'emplois directement imputables à la réforme. Le Gouvernement est particulièrement attentif à la préservation des compétences aujourd'hui présentes au sein des pôles de compétitivité, des clusters et des autres acteurs de l'écosystème de l'innovation. Il serait évidemment dommage de se priver de cette expertise. L'objectif poursuivi n'est pas de remettre en cause ces compétences, mais au contraire d'en assurer la valorisation et la continuité dans le futur dispositif.

Dans cette perspective, les orientations retenues dans le cadre de la réforme prévoient notamment de privilégier l'emploi salarié pour les fonctions

structurelles, et d'encadrer la prise en charge par le budget régional des honoraires et rémunérations. Ces orientations visent à concentrer davantage les moyens disponibles sur les services effectivement rendus aux entreprises, à renforcer la stabilité des structures et à favoriser le maintien d'un maximum de collaborateurs actifs au sein des clusters et des pôles. Les expertises développées au fil des années constituent – je l'affirme – un atout essentiel pour la réussite de la réforme et pour l'accompagnement des entreprises wallonnes – et notamment des PME.

Un débat également abordé par plusieurs parlementaires sur le cluster d'innovation stratégique porte sur la fin des missions de formation. Le pôle de compétitivité également se voyait intégrer, sans base légale, de nombreux domaines. Ici, je ne vais pas affirmer que la formation, la problématique des talents n'est pas essentielle pour l'innovation et pour relever les défis qui se présentent aux entreprises. On a évoqué le FOREm. Nous visons une articulation entre les clusters d'innovation stratégique et tous les opérateurs de formation – non pas uniquement le FOREm. On peut citer le FOREm, mais on peut également citer l'IFAPME et toute une série d'opérateurs, y compris des opérateurs privés de formation.

Je pense que c'est une vraie stratégie que nous développons au niveau des acteurs de formation publics et privés de la Région wallonne pour être attentifs à ce besoin de talents en vue de renforcer l'innovation. Cela n'empêche évidemment pas que cette articulation doit être forte. Je rappelle qu'aujourd'hui – je reviendrai d'ailleurs sur les volets de l'énergie, du numérique, de la durabilité et de la circularité –, nous adoptons un décret que j'ai voulu – et je l'assume – agile, relativement souple, avec un arrêté qui sera plus structurant. En effet, quand on est dans des matières aussi évolutives que l'innovation, il est important de pouvoir corriger et réorienter le tir plus rapidement. Bien entendu, l'aspect de la formation devra être intégré dans l'arrêté, les feuilles de route et les contrats d'objectifs afin de déterminer la manière de travailler la plus efficace, la plus performante et la plus forte avec les opérateurs de formation.

M. Fontaine a émis une observation concernant la sélection et l'évaluation des projets, ainsi que la demande du CESE visant à garder des jurys externes. Je rappelle que ces derniers avaient leurs avantages, mais aussi leurs inconvénients, notamment par rapport aux délais, mais on ne va pas faire ce débat ici. En réalité, le CESE propose une double évaluation : une analyse administrative par l'administration – par le SPW EER – et une autre, basée sur une expertise scientifique. C'est en cours ; ce n'est pas détaillé dans le décret, mais c'est prévu dans les discussions en cours avec le SPW EER, les clusters et les pôles. Une réunion est d'ailleurs prévue pas plus tard que ce vendredi avec le CESE pour aborder ce volet.

Concernant l'aspect budgétaire, la réforme doit se faire à budget constant. Le budget total qui sera consacré aux cinq structures retenues demeurera constant par rapport à celui actuellement alloué aux 14 structures existantes, soit 5 millions d'euros. Cela signifie évidemment qu'il y aura davantage de financements par structure, avec une orientation vers l'impact. J'ai déjà évoqué le financement des structures jusqu'au 1^{er} juillet 2027.

M. Mockel, je pense, a évoqué la mise en garde du CESE quant à la multiplication des écosystèmes d'innovation. Nous y sommes évidemment attentifs, c'est important. On ne met pas en place cette réforme pour retomber dans un paysage incohérent et illisible tel que celui qui existe aujourd'hui, avec une dilution des moyens publics. Ce point sera bien prévu dans les prochaines étapes. Du reste, Monsieur Mockel, j'ai déjà exploqué ce qui relève de la formation et de l'emploi.

Le choix des DIS est un choix qui n'est pas facile, mais assumé. On a parfois travaillé sur des hypothèses avec moins de domaines d'innovation stratégique. Je ne vous cache pas qu'il y avait un schéma à quatre domaines d'innovation stratégique, d'autres à six, huit, neuf... En l'occurrence, le choix s'est porté sur cinq domaines d'innovation stratégique.

J'aimerais revenir sur le débat de la transition climatique. En termes de transition, on peut parler de transition numérique ou climatique, de circularité, de durabilité... Le volet énergétique est évidemment abordé dans ce paysage, non seulement dans le domaine d'innovation stratégique Décarboner, mais aussi dans le domaine d'innovation stratégique Nourrir. L'énergie a notamment une véritable place dans le domaine de l'agroalimentaire. Comme je l'ai dit – M. Mockel a notamment évoqué une série de plans sur lesquels le Gouvernement travaille –, il y a toujours une cohérence avec les plans. Cependant, soyons clairs, je ne vais pas vous mentir : la réforme n'a pas pour but de faire croire que, dès demain, nous arriverons à un risque zéro au niveau climatique et que, grâce à l'innovation, on n'aura plus de sécheresses ni de feux de forêt.

(Réactions dans l'assemblée)

Ce n'est pas ce que vous avez dit, mais vous connaissez ma volonté d'anticiper les choses.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est pour cela que je parle du numérique et de la circularité. Pour la circularité, j'ai pris l'exemple – je ne sais pas si vous étiez déjà là lors de la présentation, Monsieur Mockel –, pas plus tard que la semaine dernière, à Tournai, d'un centre de recherche qui est un acteur essentiel dans les domaines d'innovation stratégique, qui a dit qu'il va être impliqué dans quatre domaines d'innovation stratégique par rapport à la durabilité et à la circularité. C'est bien la preuve que

l'on ne peut pas travailler en silos et de façon hermétique.

J'entends les remarques par rapport au numérique. Je viens de le dire ici aussi par rapport à d'autres volets. Je ne dis pas que le numérique sera transversal pour me donner bonne conscience. Non. Monsieur de Wasseige, je sais que vous êtes sensible à l'enjeu du numérique et de l'intelligence artificielle.

Je le dis très clairement : cette réforme ne va pas régler tous les problèmes. Vous le savez, l'intelligence artificielle dans les entreprises est insuffisamment présente. Je dis toujours : il faut passer à l'action et plus à la sensibilisation. Cela va tellement vite que l'on n'est pas en avance. L'intelligence artificielle est un vrai défi pour nos entreprises. Cependant, je n'ai pas la prétention de dire que l'on va régler tout aujourd'hui.

Dans les feuilles de route, dans les contrats d'objectifs, on veut que l'on ne soit pas à la marge dans la circularité, la durabilité et dans le numérique. Il faut que l'on soit ambitieux. On a les feuilles de route, on a les contrats d'objectifs.

Par contre, une gouvernance parallèle spécifique au niveau numérique dans un DIS ou dans un autre, et cetera, je ne vous cache pas que je n'y suis pas favorable. On peut regarder. Vous avez demandé si l'Agence du numérique est aujourd'hui équipée pour apporter un support dans le cadre de la réforme de l'innovation. On peut le redéfinir.

L'Agence du numérique est dans le comité de pilotage et devra jouer un rôle essentiel. Je fais un peu le parallèle avec la formation, laquelle n'est pas oubliée ici. C'est une articulation qui sera beaucoup plus forte avec le paysage et avec les domaines d'innovation stratégique. On a besoin de talents.

Ce n'est pas uniquement – je suis désolé – remettre les chercheurs d'emploi actuels sur le marché du travail. Quand on parle d'innovation, soyons très clairs, on a besoin parfois de niveau et de formations plus *high level*. Il y a l'alternance, l'enseignement supérieur. On parle du FOREm quand on parle des opérateurs de formation, mais il faut aussi parler des opérateurs d'enseignement et d'éducation pour relever ces défis.

Je suis ouvert. C'est pour cela aussi que l'on va travailler avec des notes écrites et faire des ateliers avec les différents acteurs pour voir comment on peut intégrer ces volets dans les feuilles de route. C'est un sujet important.

Par rapport à l'avis de l'Inspection des finances, celle-ci remet un avis relativement neutre. Sur la recherche et l'innovation, si l'on veut créer plus d'activités et plus d'emplois en Wallonie demain, on doit travailler sur la croissance de notre économie. L'innovation et la recherche constituent un facteur clé pour arriver à créer de l'activité et à faire en sorte que

nos entreprises soient plus compétitives. On aura un débat bientôt lors du conclave budgétaire. On verra ce que l'on peut faire par rapport à l'innovation et la recherche.

Vous connaissez le contexte budgétaire, je ne vais pas m'avancer aujourd'hui, si ce n'est en disant que je mettrai le dossier sur la table par rapport aux moyens de la recherche et de l'innovation. Je ne vais pas vous définir déjà les résultats du conclave budgétaire.

On a parlé des écosystèmes trop nombreux, de même que la place des PME.

Concernant les incidences sur l'administration, on travaille beaucoup avec le comité de direction. C'est vrai qu'il y a des tâches nouvelles, y compris dans chaque direction de l'administration. Il y a des tâches aujourd'hui qui sont moins énergivores pour l'administration ; c'est une organisation. Il n'y aura pas d'engagement complémentaire au niveau de l'administration, ce sera une organisation interne au niveau de l'administration.

Voilà les réponses que je voulais apporter à vos différentes remarques pertinentes et à vos interrogations à ce stade de la discussion.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir répondu à presque l'ensemble des questionnements. Je vous avoue que, au niveau de notre groupe, on a eu une discussion pour savoir comment on allait se positionner en commission. Je ne vous cache pas, comme je l'ai dit dans ma prise de parole, que l'on n'est pas opposé au principe de rationalisation. Il y a quelques inquiétudes ; certaines viennent d'être levées par vous dans vos réponses. Nous maintiendrons notre vote défavorable ici en commission, mais il nous reste 15 jours pour analyser les réponses de façon plus précise et peut-être revoir notre position pour la séance plénière.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je vous remercie pour la réponse, Monsieur le Ministre. Quand on parle du dérèglement climatique et de devoir s'adapter, le risque zéro n'existe pas. L'adaptation de nos entreprises est nécessaire : pour leur compétitivité dont vous parlez souvent, mais tout simplement aussi pour le maintien de l'emploi et pour que la Wallonie puisse s'adapter aux changements qui sont déjà en train de s'opérer. C'est quelque chose qui sera présent dans tous les domaines et dans tous les clusters.

Vous n'avez pas vraiment abordé la question de la gouvernance. J'avais demandé quelle serait la représentation des syndicats, de l'environnemental, de la société civile. C'est nécessaire quand on décide plus exactement dans quel sens on fait avancer telle ou telle

innovation : il y a aussi les aspects environnementaux, sociaux et civils dont on doit tenir compte.

L'IA est un train qui va tellement vite que les CEO des sociétés qui font avancer l'IA ont eux-mêmes déclaré qu'il va falloir freiner parce qu'il y a des risques – je résume – pour la fin de la civilisation humaine face à la vitesse que prend l'IA. C'est un exemple extrême, mais il faut toujours évaluer aussi l'impact environnemental, l'impact sociétal d'une innovation. Il faut voir de quelle manière une innovation peut faire avancer la société, les progrès en matière d'environnement, et cetera.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse très complète et bien détaillée. Je vous rejoins évidemment sur la nécessité de clarifier, en parallèle de ce décret, tout le paysage de la recherche. J'ai mené de longue date sur l'éclatement du paysage de la recherche en Wallonie. J'ai un jour sorti qu'il fallait un IMEC wallon ; je ne pense pas que l'on doive aller jusque-là, mais il y a certainement matière à réfléchir. Si vous y arrivez, vous aurez mon soutien total. On a besoin de massification à ce niveau.

Vous avez souligné que l'innovation, c'est bien, mais qu'il faut aller à la concrétisation. La façon dont vous envisagez les choses va dans le bon sens.

Vous avez bien répondu sur les garanties financières. C'est un point important pour rassurer les pôles, les clusters, notamment ceux qui n'auront plus une place structurée dans l'écosystème, ou alors peut-être via les écosystèmes d'innovation, mais c'est une seconde étape et ce sont des modèles temporaires. C'est important de rassurer les personnes par rapport à leur emploi.

Sur la formation, vous avez raison de dire qu'il n'y a pas que le FOREm. Il n'y a pas que les demandeurs d'emploi qui sont concernés par la formation. Il a la formation tout au long de la vie, la formation en alternance avec l'IFAPME. C'est un point clé qu'il faut bien traiter. Je suis aligné sur le fait que ce n'est pas aux clusters à organiser la formation ; il y a assez d'organismes qui s'en occupent. N'ajoutons pas une fonction complémentaire. Je le disais également par rapport – on a de temps en temps eu des velléités dans les pôles – au fait de faire du *scaling-up*, et cetera. Il y a aussi des tas d'organismes en Wallonie qui le font : chacun dans son couloir.

Vous avez répondu sur l'évaluation externe. La discussion va démarrer avec le SPW et le CESE.

Pour revenir sur le numérique, vous avez parlé de son caractère transversal. C'est d'ailleurs ce qui a été fait dans le cluster « Décarboner ». C'est aussi un cluster transversal que nous soutenons, parce que l'on a

besoin de bien mettre en évidence l'importance de décarboner et de tout ce qui va avec dans la transition environnementale que l'on vit. J'ai bien noté que ce sera dans les feuilles de route que l'on précisera probablement un certain nombre de choses sur le numérique. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, notamment en termes de gouvernance.

Par rapport à ce que ma collègue, Mme Bluge, a dit, quant au fait que le moteur est au cœur du système, c'est bien sûr important que le moteur soit aussi au cœur du système. Je ne nie pas cela. Ce dont je rêve, ce serait qu'il y ait quand même quelque chose au-dessus qui le coordonne, qui le supervise et qui globalise, parce qu'il n'y a pas que le numérique des quatre autres DIS. Le numérique est plus que la somme du numérique propre à chacun des DIS. S'il n'y a pas quelqu'un qui s'occupe des morceaux qui ne sont pas uniquement spécifiques aux quatre DIS et s'il n'y a pas une coordination structurée – avec tous les éléments que j'ai cités en termes de garantie, de financement, de mécanismes de décision, et cetera –, on perdra quelque chose. On a ici un petit peu quatre ronds ; moi, j'ai envie que ces ronds soient en intersection et que l'intersection ait un rôle important à jouer.

On sera très attentifs aux feuilles de route et à cette matérialisation possible de renforcement de la partie numérique et intelligence artificielle. Le cadre décréteil nous convient en tant que tel. Nous voterons en faveur de ce cadre décréteil et nous espérons faire passer quelques messages pour la suite par rapport au numérique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos éléments de réponse. Je reviens sur le désaccord. Si l'on pense qu'il faut réformer un outil et identifier des secteurs, cela me paraît cohérent et positif. Le saupoudrage, je l'ai dit tout à l'heure, il faut le cesser, puisqu'on ne voit pas ses effets.

Là où il y a un désaccord qui reste, c'est sur le pilotage de la stratégie et des choix effectués. C'est la prise de décision. Bien sûr que les entreprises ont des compétences, qu'elles doivent faire partie du processus et être actives dans les défis qui sont devant nous. Cependant, en ce qui concerne la stratégie économique de laisser les manettes aux entreprises pour les décisions sur ce dans quoi nous voulons investir, on a un désaccord.

Tout à l'heure, j'ai entendu parler de réalité du marché. C'est le problème. Faut-il améliorer la compétitivité des entreprises ? Oui, mais si on le fait en fonction de la réalité du marché, on ne le fait pas en fonction de la réalité de nos besoins. C'est en contradiction.

Le marché ne va pas investir dans de l'innovation qui ne sera pas rentable directement. Or, nous avons des besoins qui ne seront peut-être pas rentables tout de suite, mais dans lesquels il faut investir. C'est là où une direction, un pilotage et une décision des pouvoirs publics amènent de meilleurs résultats.

Ce n'est pas simplement le PTB qui le dit, c'est le dernier rapport 2026 de la Banque mondiale. Je viens encore de le vérifier. Il explique que, quand un pouvoir public prend les décisions des secteurs dans lesquels on va investir, mais surtout dans quels matériaux, dans quelles innovations on va se diriger et qu'il dirige le processus jusqu'au bout, il y a de meilleurs résultats en termes de croissance.

Il y a la réforme de l'outil, certes. Néanmoins, je ne pense pas qu'en n'incluant pas les syndicats et les associations environnementales, et avec une décision des pouvoirs publics, nous allons obtenir la croissance que l'on attend.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Bluge.

Mme Valérie Bluge (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir répondu à nos trois questions.

J'ai envie de dire cohérence, visibilité et transversalité pour le numérique. Après vous avoir entendu, je pourrais ajouter la transversalité pour la formation et tous ces acteurs de la formation qui seront repris et intégrés au service de cette réforme, tout comme au niveau de l'énergie. Cela ne se retrouve pas uniquement dans un DIS, mais aussi dans les autres DIS.

Cette transversalité, cette cohérence et cette lisibilité sont au service des résultats. Pour nous, ce sont les mots clés de cette réforme qui met en œuvre la DPR. Je réitère le soutien de notre groupe.

(M. Maillen, Vice-Président, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Par rapport à la question que je vous avais posée, Monsieur le Ministre, je me permets d'abord de vous remercier pour la réponse apportée, mais je constate qu'il reste un flou par rapport aux emplois. Y aura-t-il des pertes ou non ? Il n'y a pas de possibilité à ce stade de donner une réponse. Cela demeure un peu inquiétant.

Je souligne votre volonté de ne pas remettre en cause les compétences, d'assurer la valorisation de ce qui existe aujourd'hui et de favoriser un maximum le maintien des collaborateurs pour accompagner les entreprises. Nous vous suivrons au fil du temps sur ce sujet.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je constate que je n'ai pas été bon ce matin puisque M. Fontaine nous a annoncé d'emblée une abstention puis...

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, après, mais au début de votre intervention.

(Réactions dans l'assemblée)

J'ai mal compris. Je suis rassuré, mais ce n'est pas fini. Je dois encore convaincre.

Par rapport au comité de pilotage, au comité de gouvernance, je l'assume. Dire que les représentants des travailleurs et les associations environnementales sont exclus ou n'ont pas été associés, c'est faux. Elles le sont au niveau du CESE. On les rencontrera encore ce vendredi. Elles seront également associées à l'évaluation. Simplement, on est dans un comité de pilotage et, dans l'évaluation de la gouvernance de la stratégie S3, c'est un point qui est très clair : il faut une implication plus forte des entreprises – là, je pense qu'il y a une incompréhension – qui portent des projets, qui investissent, qui innover, qui osent. Elles sont là en tant qu'entreprises et pas en tant que représentantes des entreprises. On n'est pas dans de la concertation. Il n'est donc pas illégitime que les représentants des travailleurs, par exemple, ne soient pas dans un comité de pilotage comme celui-là. Vous ne le partagez pas, c'est votre droit, mais je veux l'expliquer. Monsieur Mockel, vous dites que je n'ai pas été très clair. Si, je suis très clair. Voilà pourquoi les associations environnementales ou les représentants des travailleurs ne sont pas associés au comité de pilotage. On ne sera pas d'accord.

Par rapport aux enjeux climatiques, à la circularité et par rapport à l'intelligence artificielle et au digital, ce n'est pas simplement une intention de pouvoir traduire ces enjeux dans les feuilles de route et dans les contrats d'objectifs ; c'est une réelle volonté politique. Nous y serons attentifs puisque nous allons voir l'ensemble des acteurs dans les jours et les semaines qui viennent. Ce point sera abordé dans le cadre des cinq domaines d'innovation stratégique.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret relatif aux clusters d'innovation stratégique et aux écosystèmes d'innovation stratégique (Doc. 657 (2025-2026) N° 1).

Articles 1^{er} à 41

Les articles 1^{er} à 41 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1^{er} à 41 sont adoptés par 6 voix contre 4.

Vote sur l'ensemble

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif aux clusters d'innovation stratégique et aux écosystèmes d'innovation stratégique (Doc. 657 (2025-2026) N° 1).

Par 6 voix contre 4, la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation recommande l'adoption du projet de décret par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 10 heures 58 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 8 minutes.

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale

de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la préservation du pilier stratégique du
secteur de la biotech »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la préservation du pilier stratégique du secteur de la biotech ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, le secteur wallon des biotechnologies traverse une importante zone de turbulences. Après des années où notre région faisait jeu égal avec la Flandre, les entrepreneurs alertent sur un risque de disparitions en cascade, faute de capitaux pour franchir les phases les plus risquées du développement. Le *shift* du cycle financier mondial et la prudence accrue des investisseurs ont aggravé les difficultés pour le secteur, et des sociétés reconnues ont récemment fait des déclarations inquiétantes.

Je tiens à souligner que la Wallonie ne part pas démunie. Notre écosystème, structuré autour du pôle santé BioWin et de ses universités, demeure l'un des plus denses d'Europe. Wallonie Entreprendre dispose d'une expertise dédiée aux sciences du vivant et investit dès les stades les plus précoces.

Vous vous êtes d'ailleurs déjà exprimé sur ce dossier. La biotech figure parmi les secteurs stratégiques que le Gouvernement entend consolider, dans une logique de mobilisation du capital privé et d'orientation des fonds publics vers les phases clés de la vie de l'entreprise. C'est d'ailleurs sa volonté à travers la refondation de la Stratégie de spécialisation intelligente et les réformes connexes relatives au paysage du *clustering* et de la recherche.

Le défi reste néanmoins entier : aucun outil régional ne peut, à lui seul, financer les levées considérables qu'exigent les essais cliniques avancés.

Dès lors, comment entendez-vous assurer une capacité suffisante d'intervention publique en capital-risque dans les sciences du vivant, tant à l'amorçage que sur les tours plus lourds où se situe désormais le point de rupture ?

Pensez-vous que les réformes précitées, qui sont enclenchées et qui devraient voir le jour prochainement, vont pouvoir inverser la tendance et rassurer le secteur ?

Quelles mesures envisagez-vous pour retenir les talents et les savoir-faire, et éviter que nos pépites ne poursuivent leur développement à l'étranger, à la recherche de capitaux plus facilement accessibles ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, le secteur wallon des sciences du vivant traverse une période plus exigeante en matière de financement. Cette période ne doit toutefois pas être vue comme une difficulté strictement régionale : elle s'inscrit dans une recomposition internationale du capital biotech, marqué par une plus grande sélectivité des investisseurs et par des attentes renforcées quant à la maturité des projets.

Dans ce contexte, l'enjeu principal est de mieux organiser le passage entre l'excellence scientifique issue de nos universités, centres de recherche et entreprises, et les standards actuels du financement spécialisé. Créer une société autour d'un résultat prometteur ne suffit plus toujours. Les actifs doivent être davantage structurés, leurs risques critiques clarifiés et leurs prochaines étapes rendues lisibles pour attirer du capital privé.

Le rôle de l'intervention publique prend dès lors tout son sens. Elle doit soutenir les projets encore trop précoces pour les investisseurs privés, mais dont le potentiel justifie un travail de maturation : tester les hypothèses déterminantes, consolider les preuves, objectiver les risques et préparer, lorsque les jalons sont franchis, l'arrivée de capitaux privés belges, européens ou internationaux.

C'est dans cette logique que Wallonie Entreprendre intervient : non pour se substituer durablement au marché, mais pour prendre une part du risque aux étapes où celui-ci n'est pas encore assumé par des investisseurs privés, et pour maximiser ensuite l'effet de levier des moyens publics. Le capital public doit catalyser le capital privé, pas le remplacer.

Cela suppose également d'accepter la logique propre à la biotech : l'échec fait partie du développement du secteur. Une politique efficace consiste donc à tester mieux, arrêter plus vite lorsque les preuves ne suivent pas, et concentrer les moyens sur les actifs les plus robustes, les plus différenciés et les plus susceptibles de changer d'échelle.

Les mécanismes de co-investissement, de *matching* ou les incitants visant à orienter davantage de capitaux privés vers le *venture capital* constituent donc des pistes utiles. Ils doivent cependant s'inscrire dans une stratégie plus globale : faire émerger davantage d'actifs biotech.

finançables, capables de convaincre des investisseurs spécialisés et de maintenir en Wallonie des compétences, de la recherche et du développement, des collaborations cliniques et académiques, ainsi que des emplois qualifiés.

Enfin, l'internationalisation ne doit pas être considérée comme un échec. Elle fait partie du développement normal des entreprises biotech. Notre responsabilité est de créer les conditions pour que cette croissance s'accompagne d'un ancrage durable en Wallonie et que la valeur créée bénéficie à notre écosystème.

L'objectif n'est donc pas seulement de mobiliser davantage de capital public, mais de l'utiliser au bon endroit et au bon moment : en amont, pour construire plus solidement les projets ; ensuite, comme levier pour attirer les financements privés nécessaires à leur développement. C'est cette articulation qui permettra de transformer davantage de science wallonne en entreprises compétitives, tout en préservant durablement le pilier stratégique que constitue la biotech pour la Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse bien étayée. Vous le soulignez, le secteur des biotechs est probablement le secteur le plus à risque. On joue aux dés quand on mise sur une entreprise dans le secteur des biotechs. D'autant plus que dans les premières phases, il y a une phase de *capital intensive*, où l'on brûle beaucoup de cash et où la période qui permet de voir si le produit aura un potentiel est très longue. Il s'agit de toutes les phases de test qui sont très longues et qui demandent beaucoup d'argent. Le risque est important, et il faut trouver des investisseurs qui ont les reins solides.

Vous avez souligné le rôle de Wallonie Entreprendre à ce niveau, mais vous avez également insisté sur la nécessité d'une logique propre aux biotechs dans le cadre d'une stratégie plus globale ainsi que sur le fait d'attirer des investisseurs spécialisés. C'est probablement sur ce point qu'il y a un énorme potentiel, en disposant d'un réseau le plus fort possible afin de ne pas « se contenter » du rôle de Wallonie Entreprendre, parce qu'il faut être capable de les suivre pendant longtemps.

Vous avez raison de souligner qu'une internationalisation n'est pas un échec. Si une entreprise considère qu'elle a besoin de partir, en partie, sous d'autres cieux, c'est le jeu. L'important, c'est qu'elle ait créé de la valeur ajoutée et des emplois chez nous et, si possible, qu'il en reste.

C'est un dossier important auquel il faudra être attentif par rapport à la situation actuelle, qui est un peu plus difficile qu'il y a un certain temps.

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'attractivité de la Wallonie et la sérénité
des parcs scientifiques après l'incendie présumé
volontaire d'une entreprise au Sart Tilman »

Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la compétitivité du secteur
pharmaceutique et les signaux d'alerte »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur :

- « l'attractivité de la Wallonie et la sérénité des parcs scientifiques après l'incendie présumé volontaire d'une entreprise au Sart Tilman » ;
- « la compétitivité du secteur pharmaceutique et les signaux d'alerte ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser ses questions.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, dans la nuit du 30 au 31 août dernier, une entreprise technologique de pointe installée dans le parc scientifique du Sart Tilman, à Liège, a été ravagée par un incendie. Le parquet a confirmé qu'il s'agissait d'un acte volontaire, allumé en plusieurs endroits du site, et une information judiciaire est en cours. Sans préjuger de l'enquête, qui ne relève pas de vos compétences, je souhaite attirer votre attention sur ce que de tels faits signifient pour notre tissu économique. Ce n'est d'ailleurs pas un cas isolé, d'autres entreprises technologiques de la région ayant récemment été prises pour cible.

Au-delà des dégâts matériels et du choc pour les travailleurs concernés, c'est un signal préoccupant qui est envoyé. Nos parcs scientifiques sont des vitrines de l'innovation wallonne et des lieux où se construit la réindustrialisation de notre Région. Qu'une entreprise de haute technologie puisse y être incendiée volontairement heurte l'image de sérénité et de sécurité que la Wallonie doit offrir. La confiance des entrepreneurs suppose qu'ils sachent leurs outils protégés.

Dans le cadre de vos compétences, quel accompagnement la Région peut-elle apporter à l'entreprise touchée et à ses travailleurs pour préserver l'activité et l'emploi ? Comment évaluez-vous l'incidence de tels actes sur l'attractivité de la Wallonie ? Comment cet enjeu est-il intégré à la stratégie d'attraction des investissements ? Un dialogue est-il engagé avec le Fédéral, les autorités locales et les gestionnaires de parcs scientifiques afin de garantir la sérénité de nos sites économiques ?

J'en viens à présent à ma seconde question.

Monsieur le Ministre, l'industrie pharmaceutique est l'un des fleurons de notre économie régionale, un employeur majeur et l'un de nos premiers postes d'exportation et de recherche. Or, sa fédération vient de lancer un signal d'alerte inédit. Pour la première fois, plusieurs de ses indicateurs clés reculent simultanément, de l'emploi à la recherche, aux exportations et aux investissements. Le secteur, contributeur net aux finances publiques, estime que l'accumulation de charges et de taxes spécifiques pèse sur l'attractivité du pays dans une concurrence internationale de plus en plus vive.

Cette préoccupation est partagée au plus haut niveau. Votre homologue fédéral de l'Économie a lui-même mis en garde contre le risque de tuer « la poule aux œufs d'or » et s'est engagé pour des procédures plus rapides et un cadre fiscal stable. Une large part des leviers relève certes du Fédéral et de l'Europe, qu'il s'agisse de la fiscalité ou de l'accès au marché, mais la Wallonie n'est pas sans moyens. La Région considère le pharma parmi ses secteurs stratégiques et elle dispose de leviers propres en matière de recherche, d'innovation, de formation et d'attractivité ainsi que d'une voix à faire entendre dans la concertation avec le Fédéral.

Partagez-vous l'analyse du secteur et de votre homologue fédéral quant à ces signaux d'essoufflement ? Quelle en est votre lecture pour l'emploi et l'activité en Wallonie ? Quelle concertation menez-vous avec le niveau fédéral pour défendre la compétitivité et l'attractivité de ce secteur ainsi que porter les intérêts wallons quant aux leviers qui échappent à la Région ? Dans vos propres compétences, quelles mesures entendez-vous prendre pour conforter l'ancrage wallon de nos entreprises pharmaceutiques et la recherche qui s'y développe afin de prévenir tout risque de délocalisation ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, je tiens avant tout à exprimer mon soutien à l'entreprise touchée et à l'ensemble de ses travailleurs. Les faits sont d'une gravité extrême et font actuellement l'objet d'une

enquête judiciaire. Cette attaque à l'égard d'une entreprise, à l'égard de ses responsables et à l'égard de ses travailleurs, c'est ignoble, c'est grave et c'est crapuleux.

Dans le cadre de ses compétences, la Région restera attentive aux conséquences économiques de cet événement et pourra mobiliser les dispositifs d'accompagnement nécessaires afin de soutenir la poursuite de l'activité et la préservation de l'emploi. Pour autant, je ne crois pas qu'un acte criminel, aussi grave soit-il, remette en cause l'attractivité de la Wallonie, qui repose sur la qualité de son écosystème d'innovation, ses talents, ses infrastructures et son soutien aux entreprises. Toute atteinte à un outil de production est inacceptable et, je le répète, la sécurité constitue une condition essentielle de la confiance des entrepreneurs et des investisseurs.

Si cette matière relève principalement des autorités judiciaires et policières ainsi que du niveau fédéral, le Gouvernement wallon reste pleinement mobilisé pour offrir aux entreprises un environnement propice à l'innovation, à l'investissement et à la création d'emplois. Nos parcs scientifiques demeurent des vitrines de l'excellence wallonne et des moteurs de notre réindustrialisation. Rien ne doit nous détourner de cette ambition.

Quant aux signaux récemment émis par le secteur pharmaceutique, je partage votre vigilance. Cette industrie demeure un pilier de l'économie wallonne, tant en matière d'emploi, de recherche et d'innovation que d'exportation. Toutefois, dans un contexte de concurrence internationale accrue, toute baisse des investissements, de l'emploi ou de l'activité doit être prise au sérieux. Une partie importante des leviers de compétitivité, notamment au niveau fiscal, relèvent du niveau fédéral et européen. C'est pourquoi je reste attentif aux discussions en cours et défends activement les intérêts de ces entreprises dans les instances de concertation concernées.

Au niveau régional, notre priorité est claire : renforcer l'attractivité de l'écosystème wallon des sciences de la vie. C'est tout le sens de la nouvelle stratégie wallonne d'innovation, dans laquelle le domaine d'innovation stratégique « Soigner » occupe une place centrale. Nous continuerons à soutenir les projets de recherche et développement, les collaborations avec les universités – elles sont nombreuses –, les futurs clusters d'innovation stratégique et les centres de recherche, tout en veillant à développer les compétences nécessaires à la croissance du secteur. On a parlé de la problématique des talents tout à l'heure. Avec l'AWEx et l'ensemble de nos opérateurs économiques, nous poursuivons les efforts visant à attirer de nouveaux investissements et à consolider l'ancrage des entreprises déjà présentes en Wallonie.

En résumé, mon objectif est de maintenir la Wallonie comme l'une des régions les plus attractives d'Europe pour les sciences de la vie et la biopharmacie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

En ce qui concerne ma première question sur l'attaque d'une entreprise au Sart Tilman, je suis aligné avec vous, car vous avez raison – et je m'y associe – de rappeler votre soutien, à la fois à l'entreprise, à ses dirigeants et surtout à ses travailleurs, qui sont particulièrement marqués. Vous avez raison de souligner la gravité extrême. Vous expliquez bien que vous ferez tout ce qui est possible pour aider à atténuer les conséquences économiques, tant en termes d'activité que d'emploi.

Il est évident qu'il n'y a pas de remise en cause de la qualité de notre écosystème. On doit continuer à faire en sorte que nos parcs scientifiques – et celui-là en particulier – soient des vitrines de l'excellence wallonne. On ne peut pas se baser sur un seul incident, mais il faut développer davantage la prévention afin de mettre tous les moyens de notre côté pour que cela ne se reproduise pas.

En ce qui concerne ma deuxième question sur la compétitivité du secteur pharmaceutique et les signaux d'alerte, c'est un peu couplé à ce dont on a discuté tout à l'heure avec le financement du secteur. Il est vrai qu'il faut être vigilant et prendre au sérieux les signaux, même si, comme vous l'avez souligné, une partie de ces ceux-ci doivent être réglés par le Fédéral, notamment la fiscalité. La Région doit se montrer attractive en termes de territoire et de ce qu'il y a autour, notamment l'accès à l'énergie, et de soutien financier à la recherche. On en revient à ce dont on a discuté préalablement.

J'ai vu, après l'écriture de cette question orale, que Pharma.be, Essenscia ou BioWin, est sorti avec une étude qui montre quand même une diminution des exportations, mais surtout une diminution du nombre de demandes de brevet. Ce sont quand même deux points importants. Vous parliez dans votre réponse d'attractivité du territoire. C'est le rôle de l'AWEx que de voir pourquoi, aujourd'hui, il y a une diminution des exportations dans le secteur et comment l'améliorer, parce que l'on sait bien que ce secteur – la pharma particulièrement – représente la plus grande partie de nos exportations. Si la pharma tousse, l'économie wallonne attrape une angine. On doit donc bien veiller à cela.

Sur la demande de brevet, il faut peut-être que l'on analyse aussi pourquoi, alors que, jusqu'à présent, ce secteur était un de ceux qui ont déposé le plus. C'est un signal à étudier.

(Mme De Rodder, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à Mme Valérie Lescrenier, Ministre du
Tourisme, du Patrimoine et de
la Petite Enfance,
sur « le suivi et l'évaluation des espaces publics
numériques (EPN) »**

**Question orale
de M. Jori Dupont
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'inclusion numérique en
Wallonie picarde »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales de :

- Mme Tillieux à Mme Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance, sur « le suivi et l'évaluation des espaces publics numériques (EPN) » ;
- M. Dupont à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'inclusion numérique en Wallonie picarde ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, le rapport d'activités 2025 du Plan d'inclusion numérique wallon rappelle que 86 % des citoyens rencontrent des difficultés dans leurs usages numériques et que 29 % souhaitent renforcer leurs compétences. Il fait état de 212 Espaces publics numériques, mais reconnaît que leur réseau continue de fonctionner sans cadre réglementaire spécifique.

Le rapport identifie 34 communes qui ne disposent ni d'un espace public numérique ni d'un plan de cohésion sociale. Seules 20 % d'entre elles, soit environ sept communes, ont fait l'objet d'une présentation du dispositif devant leur conseil ou leur collège communal.

Ce rapport présente les actions conduites en 2025, mais ne permet pas de connaître le nombre total de citoyens accompagnés par les EPN, leur répartition territoriale, les moyens mobilisés, ni les résultats obtenus en matière d'autonomie numérique et d'accès aux droits. Le 19 juin dernier, vous indiquiez qu'une évaluation et une analyse étaient en cours afin de déterminer comment le dispositif pouvait être revu, tout en reconnaissant que la qualité des services proposés était inégale.

Dès lors, où en est cette évaluation et quand ses conclusions seront-elles rendues publiques ? Quelles mesures envisagez-vous pour réduire les disparités territoriales et garantir une qualité minimale d'accompagnement au sein des espaces publics numériques ?

Entendez-vous mettre en place un cadre pérenne ainsi que des indicateurs communs permettant de connaître les publics réellement accompagnés et les résultats obtenus ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Monsieur le Ministre, j'ai également envie de vous parler d'inclusion numérique, puisque ce n'est plus une question de confort, mais une condition d'accès à l'emploi, aux services publics et à la vie sociale. Le baromètre du numérique wallon documente depuis des années l'ampleur de cette fracture, singulièrement pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Il faut donc former nos concitoyens au numérique.

Sur le terrain pourtant, l'offre ne suit pas. Le centre CHOQ, actif en Wallonie picarde, m'indique recevoir quotidiennement un à deux appels de chercheurs d'emploi, orientés ou non par le FOREm, souhaitant intégrer un parcours de formation numérique qui, comme on l'a dit, est la base de l'inclusion dans l'emploi. Leur agrément actuel représente 1 338 heures par stagiaires par an. Sur des parcours de 80 heures, cela ne permet d'accompagner que 17 personnes par an. C'est trop faible et le CHOQ est pourtant demandeur d'avoir plus d'heures.

Ce dernier signale par ailleurs avoir fait le choix stratégique d'aller à la rencontre des publics dans les zones où l'offre de formation est faible, voire absente, une démarche particulièrement pertinente pour un territoire qui ne se limite pas aux grands pôles urbains. C'est particulièrement le cas dans ma région, la Wallonie picarde. Je me rappelle d'ailleurs que l'on en avait parlé à l'époque sur un autre dossier – notamment celui de l'e-campus de Tournai.

Or, certains centres auraient renoncé à renouveler leur agrément pour 2027, ce qui pourrait libérer des heures à redistribuer. Cela pourrait peut-être libérer des heures que l'on pourrait ensuite redistribuer vers le CHOQ à Tournai, qui est particulièrement demandeur.

Confirmez-vous qu'une redistribution d'heures d'agrément est prévue pour 2027 suite à des non-renouvellements ? Sur quel volume ? Quels critères présideront à cette redistribution, et la couverture territoriale, notamment les zones sous-dotées, comme la Wallonie picarde ?

Disposez-vous d'une cartographie précise de l'offre de formation numérique par bassin de vie permettant

d'objectiver les besoins réels face à l'offre actuelle ? Un rehaussement global de l'enveloppe d'heures-stagiaires est-il envisagé ou raisonne-t-on à enveloppe fermée ? Quel calendrier pour la décision et la notification aux opérateurs concernés ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame et Monsieur les Députés, outre le rapport d'activité 2025 du Plan d'inclusion numérique wallon, un premier état des lieux spécifique menée auprès de 212 espaces publics numériques actifs en Wallonie sera très prochainement publié sur le site osonslenumerique.wallonie.be. Il a permis de mieux identifier le profil des publics accompagnés, de mettre en lumière certaines disparités dans la couverture territoriale du réseau ainsi que l'importance des partenariats développés localement. Il confirme également une certaine hétérogénéité dans la qualité de l'accompagnement proposé d'un espace public numérique à l'autre.

Comme je l'ai déjà indiqué, mes services poursuivent actuellement leurs travaux afin de traduire ces constats en recommandations concrètes et opérationnelles. Cette réflexion s'appuie également sur les enseignements du baromètre de l'inclusion numérique ainsi que sur une analyse comparative des dispositifs mis en œuvre en Belgique et dans les pays voisins.

Comme le prévoit la stratégie Digital Wallonia, l'objectif est de renforcer l'efficacité de nos politiques d'inclusion numérique, d'en identifier les leviers et les plus efficaces en adéquation avec nos réformes en matière d'insertion socioprofessionnelle, tout en tenant compte des contraintes budgétaires auxquelles nous sommes confrontés.

Concernant la situation de l'ASBL CHOQ en Wallonie picarde, et plus généralement concernant le renouvellement des agréments des opérateurs Digistart, seuls quatre opérateurs concernés n'ont pas sollicité le renouvellement de leur agrément. Pour 2027, le choix retenu est celui d'une offre stabilisée. Les agréments seront renouvelés sur la base des volumes d'heures octroyées en 2026, tout en tenant compte des besoins identifiés par les instances bassins ainsi que de la complémentarité de l'offre existante sur chaque territoire.

À cet égard, l'offre de formation numérique en Wallonie picarde dépasse largement le seul dispositif Digistart. FormaPass recense aujourd'hui 33 offres portées par 12 opérateurs et MaCartoNum identifie 23 lieux d'accompagnement numérique sur le territoire. Dans ce contexte, il n'apparaît pas, à ce stade, pertinent de renforcer davantage l'offre existante. En l'absence

d'une objectivation plus fine des besoins non rencontrés ou des éventuelles zones de sous-couverture, la priorité doit être accordée à une meilleure mobilisation et orientation vers les dispositifs déjà disponibles.

Enfin, concernant le calendrier de renouvellement des agréments, les dossiers sont en cours d'instruction au sein de mes services.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je prends note que les conclusions de l'évaluation seront très prochainement publiées. Nous reviendrons vers vous pour discuter de cette objectivation plus fine et de l'avenir de l'indicateur commun, le cas échéant, pour connaître les publics réellement accompagnés et les résultats obtenus.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Je vous remercie pour les informations ; vous avez répondu aux questions. Je regrette un peu que votre réponse soit de rester dans le stabilisé actuel et que vous n'alliez pas l'augmenter, ce qui était la demande de l'ASBL CHOQ. Par contre, vous m'avez dit que quatre opérateurs n'ont pas demandé leurs heures. Il y a donc une réserve d'heures quelque part qui pourrait être réattribuée vers d'autres opérateurs.

Je vais retourner vers l'ASBL CHOQ avec ce que vous m'avez dit et voir avec eux ce qu'ils peuvent vous proposer. Si vous voulez restabiliser, autant prendre les heures de ces quatre opérateurs et les attribuer à des opérateurs qui sont demandeurs de plus. C'est le cas de l'ASBL CHOQ qui est vraiment demandeur d'avoir plus d'accompagnement. C'est nécessaire. Je comprends votre point de vue : il y a 33 offres pour 12 opérateurs et 23 lieux d'accompagnement numérique. Je comprends qu'il faille mailler le territoire et couvrir partout. Il n'empêche que la demande est là, que le FOREm envoie tous les jours des demandeurs vers l'ASBL CHOQ et que ce serait bien de pouvoir répondre à ces demandes.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Geneviève Lazon**
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les discriminations liées à l'âge sur le
marché de l'emploi »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazon à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les discriminations liées à l'âge sur le marché de l'emploi ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, il ressort du baromètre du FOREm que l'âge demeure un frein pour bon nombre de chercheurs d'emploi. En effet, il apparaît qu'il est plus facile de se réinsérer sur le marché du travail à l'issue d'un parcours de formation lorsque l'on est âgé de moins de 40 ans. Les stagiaires interrogés identifient d'ailleurs l'âge comme la deuxième cause de non-réinsertion – 18 % –, derrière le manque d'expérience – 25,5 % – et devant les problèmes de santé – 17,8 %.

Ce constat met en évidence la persistance de préjugés. En effet, des employeurs continuent, parfois inconsciemment peut-être, à considérer que les travailleurs plus âgés seraient moins motivés ou moins aptes à acquérir de nouvelles compétences, notamment dans le domaine du numérique dont nous venons de parler.

Pourtant, ces travailleurs disposent d'atouts indéniables : une expérience professionnelle, une fiabilité, un engagement envers leur employeur ainsi qu'une capacité à transmettre leurs compétences aux jeunes générations. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs, il apparaît essentiel de mieux valoriser ces qualités.

Des actions sont-elles prévues afin de sensibiliser les employeurs aux atouts que représentent les travailleurs plus âgés et de déconstruire les préjugés qui subsistent à leur égard ? Des formations spécifiques sont-elles proposées afin d'accompagner les chercheurs d'emploi dans le développement de leurs compétences numériques ? Le FOREm développe-t-il un accompagnement spécifique à destination des chercheurs d'emploi de plus de 40 ans afin de favoriser leur réinsertion ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, les résultats du baromètre nous rappellent qu'il reste en

effet nécessaire de lutter contre certains stéréotypes, notamment liés à l'âge. Comme j'ai déjà pu l'exprimer, les travailleurs expérimentés apportent aux entreprises des compétences, une expérience et un savoir-faire particulièrement précieux. Dans un contexte où de nombreux secteurs rencontrent des difficultés de recrutement, il est important de mobiliser l'ensemble des talents disponibles. C'est aussi pourquoi j'ai souhaité notamment renforcer les incitants à l'embauche en faveur des travailleurs expérimentés à travers la réforme Job Plus.

Désormais, l'engagement d'un chercheur d'emploi âgé de 57 ans et plus peut ouvrir le droit, selon sa situation, à un soutien financier accordé à l'employeur pendant une période pouvant aller jusqu'à 36 mois. L'objectif est clair : encourager le recrutement de ces travailleurs et valoriser pleinement leur expérience. Dans ce cadre, le FOREm a également un rôle à jouer. Au-delà des incitants à l'embauche, il agit auprès des employeurs pour promouvoir des pratiques de recrutement inclusives et lutter contre les discriminations – toutes les discriminations, notamment celles liées à l'âge.

Il contribue également à renforcer l'employabilité des chercheurs d'emploi en proposant des formations adaptées aux évolutions du marché du travail, notamment dans le domaine des compétences numériques. Mais la réussite de cette démarche repose aussi sur l'engagement des employeurs. Chacun doit pouvoir être recruté sur la base de ses compétences, de son potentiel et de sa motivation. Si nous voulons atteindre notre objectif de 80 % de taux d'emploi, nous devons mobiliser tous les talents disponibles sur le marché du travail.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses complètes. Vous avez répondu à l'ensemble de mes questions. Effectivement, le fait que le FOREm agisse en ce sens avec des actions proposées pour lutter contre les préjugés et mettre en évidence la valeur ajoutée des personnes plus expérimentées – je n'aime pas dire plus âgées – est important, puisque l'âge ne doit en aucun cas être un filtre par rapport à un engagement.

Je ne doute pas de votre volonté. C'est important de passer des intentions aux actions concrètes, mais je vois qu'elles ne manquent pas. Je reviens également sur ce qui a été dit dans les questions précédentes par rapport à la formation du numérique. Que ce soit pour les travailleurs plus âgés ou plus jeunes, le numérique vaut la peine d'être mis en évidence dans les formations pour se remettre à jour. C'est important pour l'avenir de tous les emplois.

Question orale
de M. Loris Resinelli
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la fermeture d'Alysse Food »

Question orale
de Mme Sophie Péciaux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la fermeture annoncée de la société
Alysse Food »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. Resinelli, sur « la fermeture d'Alysse Food » ;
- Mme Péciaux, sur « la fermeture annoncée de la société Alysse Food ».

La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la société Alysse Food, située dans le zoning de Seneffe, a annoncé sa fermeture. Cette annonce intervient alors qu'il y a tout juste un an, une procédure Renault avait déjà été lancée, entraînant une importante réduction des effectifs. L'entreprise comptait alors 210 travailleurs. Ils ne sont plus restés que 108. Malgré cette restructuration, la situation ne semble pas avoir pu être redressée. Ce sont donc désormais ces 108 travailleurs qui se retrouvent à leur tour confrontés cette fois à la fermeture du site.

C'est une annonce particulièrement difficile pour toute la région du Centre, mais surtout pour les travailleurs concernés et leurs familles. On pense à eux.

Il y a malgré tout une petite réjouissance : il y a eu un accord social qui a pu être trouvé. Cela permettra aux travailleurs de quitter l'entreprise avec leur préavis, mais aussi avec une prime complémentaire liée à leur ancienneté et une prime unique de fermeture.

Alysse Food est spécialisée dans la fabrication de produits de boulangerie et de pâtisserie. La situation économique de l'entreprise se serait fortement dégradée, notamment en raison de la perte de plusieurs clients. Ce secteur est aussi confronté à la forte augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières.

Disposez-vous d'informations récentes concernant la situation chez Alysse Food ? Pouvez-vous nous informer de la situation des travailleurs qui avaient déjà perdu leur emploi lors de la restructuration de l'année dernière ? Ont-ils pu retrouver un emploi et être accompagnés pour cela ?

Concernant les 108 travailleurs de cette vague, quelles mesures seront prises pour les accompagner rapidement vers une nouvelle activité professionnelle ? Le secteur de l'agroalimentaire est un secteur important. Une attention particulière sera-t-elle portée à la reconversion et à la valorisation de leurs compétences dans l'agroalimentaire ?

Enfin, quel avenir se dessine pour le site et ses équipements ? Une reprise de l'activité ou du site est-elle déjà envisagée ? Les outils économiques wallons sont-ils impliqués dans la recherche d'un éventuel repreneur ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux pour poser sa question.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Monsieur le Ministre, cela vient d'être dit par mon collègue, le 19 août dernier, après de nombreuses difficultés, Alysse Food – fabricant de produits de boulangerie à Seneffe – annonçait la cessation de ses activités. Il s'agit de 108 travailleurs qui vont être licenciés. Pour les travailleurs et leurs familles, c'est un choc, ainsi que pour le bassin industriel de la région du Centre.

Après Dawn Foods, Thermo Fisher, Syngenta et maintenant Alysse Food, la commune de Seneffe et la région du Centre vont être à nouveau durement touchés par ces pertes d'emplois.

Quand avez-vous été informé de cette décision ? Avez-vous rencontré la direction d'Alysse Food, les organisations syndicales et les autorités locales ? Quelles garanties exigez-vous en matière de maintien d'activité ? On le sait maintenant, il y a une évolution – puisque nous sommes quand même déjà le x du mois de septembre – qui a été réalisée au niveau des reclassements, de la formation et de l'accompagnement des travailleurs.

Au-delà de l'urgence sociale, quelles mesures prenez-vous pour éviter que le site de Seneffe ne devienne une friche industrielle supplémentaire et pour préserver les activités productrices et l'emploi industriel dans cette zone stratégique ?

Je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises sur des fermetures d'entreprises sur le zoning de Seneffe. Moi, je le traverse tous les jours, puisque je suis Seneffoise. Quand je quitte la maison pour notamment venir dans ce Parlement, c'est une zone que je traverse. Cela devient extrêmement compliqué.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame et Monsieur les Députés, le 18 août dernier, l'entreprise Alysse Food a annoncé un projet de cessation totale de son activité,

comme cela a été dit et comme nous en avons été informés.

Cette décision intervient dans un contexte de difficultés économiques persistantes, marquées par des pertes récurrentes, une hausse des coûts de production, une baisse durable des ventes, la perte de clients majeurs, l'échec des restructurations engagées ainsi que l'absence de repreneur.

Cette annonce concerne l'ensemble des effectifs du site, soit 108 travailleurs, 46 ouvriers, 22 employés. On pense à ces travailleurs qui perdent leur travail et à leur famille.

Cette annonce marque l'ouverture de la procédure d'information et de consultation prévue dans le cadre d'un projet de licenciement collectif et de fermeture de l'entreprise. À ce stade, la procédure Renault est toujours en cours. Les échanges se poursuivent entre la direction et les représentants des travailleurs, afin d'examiner les alternatives possibles et de limiter les conséquences sociales du projet.

Il convient dès lors de laisser se dérouler, comme toujours dans ces occasions, ce processus, dans le respect du dialogue social et de la législation en vigueur. Comme cela a été dit, un accord social, au-delà des législations en vigueur concernant les préavis, a pu être trouvé, ce qui n'est pas toujours le cas de chaque licenciement collectif. Si la direction devait confirmer son intention à l'issue de cette phase, les partenaires sociaux ont été amenés à négocier un plan social. C'est évidemment la procédure qui le veut ainsi.

Aujourd'hui, la priorité est d'assurer un accompagnement adéquat des travailleurs concernés en cas de licenciement collectif effectif. Un dispositif de reclassement professionnel devra être mis en place conformément à la réglementation applicable en matière de restructurations. Les services compétents de l'emploi et de la formation seront évidemment mobilisés afin de favoriser la réorientation professionnelle des travailleurs.

Je rappelle qu'une précédente restructuration avait déjà été annoncée en 2025. Pour répondre à la question précise, la cellule de reconversion mise en place pour les 92 travailleurs concernés est toujours en activité. Au 30 août 2026, 30 % des bénéficiaires avaient retrouvé un emploi et 67 % étaient engagés dans un parcours de formation.

Concernant l'avenir du site, vous comprendrez qu'il est prématuré de se prononcer sur d'éventuelles perspectives de reprise ou de réaffectation tant que la procédure n'est pas arrivée à son terme, mais il est clair que tous les acteurs concernés, ou qui peuvent l'être, restent attentifs et mobilisés à l'évolution de ce dossier.

(Mme De Rodder, Vice-Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, on peut effectivement se consoler qu'un accord ait été trouvé entre les syndicats et la direction et que cet accord permette aux travailleurs de s'en sortir avec préavis et primes. Ce n'est pas toujours le cas et, ici, c'est heureux que cela puisse se terminer comme cela.

L'important, maintenant, c'est la reconversion de ces travailleurs. Vous nous avez donné quelques chiffres concernant la cellule de reconversion, qui avait déjà été ouverte par rapport à la première vague de licenciements l'année dernière, et les chiffres sont encourageants : 30 % qui ont déjà retrouvé un emploi – c'est une bonne chose – et 67 % qui sont dans un parcours de formation vers l'emploi, ce qui est évidemment encourageant.

J'espère que ces chiffres pourront être concluants et amener à ces travailleurs et familles des solutions pour leur avenir.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Monsieur le Ministre, je ne vous ai pas entendu par rapport à des contacts éventuels avec la Commune de Seneffe. Pour cette dernière, une fermeture d'entreprise de plus sur un de ses zonings a évidemment des répercussions économiques ; il ne faut donc pas négliger ce volet non plus.

On peut parler d'un lot de consolation par rapport aux pertes et peut-être au reclassement des travailleurs, mais, en ce qui me concerne, je suis en contact permanent avec les partenaires sociaux. Ces derniers disent que, aujourd'hui, avec cette transformation des cellules de reconversion, cela pose un problème puisqu'on se rend compte que les dispositifs actuels apportent une plus-value en matière d'accompagnement et de retour vers l'emploi. Cependant, les partenaires sociaux ajoutent que ces dispositifs ne remplacent pas nécessairement toute la dimension sociale et humaine qu'apportaient les cellules de reconversion.

Dans des situations comme celle d'Alyse Food, l'accompagnement de proximité, l'écoute, le suivi des travailleurs et tout le travail autour du reclassement constituaient un outil particulièrement important pour les personnes concernées, au-delà de la seule logique de la remise à l'emploi. Avec la suppression des cellules de reconversion, nous avons perdu un outil essentiel dans l'accompagnement social humain.

Pour des travailleurs confrontés à une fermeture ou à une restructuration, l'outplacement peut accompagner le retour vers l'emploi, mais il ne peut pas, à lui seul, remplacer tout ce travail de proximité, d'écoute, de suivi et d'accompagnement humain. Voilà le message que les

partenaires syndicaux voulaient faire passer au travers de la question déposée.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la hausse significative des licenciements
chez les jeunes »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la hausse significative des licenciements chez les jeunes ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, une étude réalisée par le bureau d'expertise en ressources humaines Acerta met en évidence une augmentation des ruptures de contrat à durée indéterminée au cours de la première année de travail chez les jeunes. Elle indique que près d'un jeune de moins de 25 ans sur cinq voit son contrat de travail prendre fin dans les 12 premiers mois. Il s'agit d'une hausse de près de 70 % par rapport à l'année dernière. Si un tiers de ces ruptures résultent d'une démission, les deux autres tiers sont liés à un licenciement ou à une rupture de contrat de commun accord. La conclusion tirée de cette analyse est l'inadéquation entre les attentes des jeunes par rapport au monde professionnel et la réalité des emplois. Les premières expériences professionnelles sont difficiles, car elles ne correspondent pas à la perception que les jeunes travailleurs ont du travail.

Les questions d'un bon recrutement et de l'accompagnement sont proposées, surtout dans les TPE. Les petites entreprises ne disposent pas d'un service RH et ont souvent moins de temps à consacrer aux nouveaux collaborateurs. Les secteurs de l'HORECA, de la logistique, du transport ou encore des titres-services sont les plus touchés par ces ruptures précoces. La clarté des attentes, un processus de recrutement réaliste et un *onboarding* de qualité sont essentiels dans la relation entre les jeunes et les employeurs.

Qu'en est-il de cette étude pour la Wallonie ? Des chiffres similaires à ceux présentés dans l'étude sont-ils constatés ?

Les causes de l'augmentation des ruptures de contrat précoces chez les jeunes sont-elles en cours d'analyse par le FOREm ? Quid de l'inadéquation entre les attentes des jeunes et les profils recherchés par les employeurs ? Quels sont les secteurs les plus touchés ?

Enfin, comptez-vous renforcer les collaborations entre le FOREm, les entreprises et les partenaires sociaux afin de préparer au mieux la transition entre la formation et l'emploi chez les jeunes ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, votre question touche à un sujet extrêmement important : l'entrée durable des jeunes dans l'emploi. Trouver un premier emploi est une étape essentielle ; pouvoir s'y maintenir, y évoluer et construire un parcours professionnel solide l'est tout autant. Je veux d'abord rappeler que les données publiées par Acerta doivent être interprétées avec prudence. Elles proviennent d'une enquête menée auprès de ses membres et ne constituent donc pas une photographie complète et consolidée de la situation wallonne.

Ce signal mérite toutefois notre attention. Sans conduire à une lecture simpliste, une rupture en début de carrière peut recouvrir des réalités différentes, qu'il s'agisse d'un licenciement, d'une rupture de commun accord, d'une démission ou d'une réorientation professionnelle. Une certaine mobilité en début de carrière peut faire partie de la construction d'un parcours. En revanche, lorsque la rupture intervient parce que le métier a été mal compris, parce que le projet professionnel n'était pas suffisamment consolidé ou parce que l'intégration dans l'entreprise n'a pas été assez préparée, nous devons agir concrètement.

À ce stade, le FOREm ne dispose pas d'une analyse spécifique permettant d'identifier l'ensemble des causes de rupture précoce de CDI chez les jeunes travailleurs en Wallonie. Le rôle du FOREm est d'assurer le *matching* entre la demande d'emploi et les besoins du marché du travail. Pour y arriver, il doit augmenter sa capacité d'accompagnement et axer l'orientation et les actions de formation vers des métiers en demande d'emploi, conformément à la réforme relative à l'accompagnement, entrée en vigueur depuis octobre 2025. Le public jeune y est clairement identifié comme public prioritaire afin d'éviter un enlèvement dans le chômage.

L'enjeu est de proposer le bon levier au bon moment, selon la situation du jeune, son projet, ses compétences et les besoins concrets du marché du travail. C'est cette logique de parcours, plus simple, plus lisible et plus efficace que je veux renforcer. En ce sens, la formation est un levier qui concourt à augmenter les compétences, mais également par le biais de l'alternance, à permettre aux jeunes de s'intégrer plus durablement dans les entreprises. Ainsi, en août 2026, près d'un stagiaire sur deux ayant démarré un PFI avait moins de 25 ans. Dans certains secteurs, les conditions d'entrée dans l'emploi sont plus exigeantes. Cela

suppose donc un dialogue renforcé avec les entreprises pour sécuriser davantage les premières expériences professionnelles.

Je souhaite donc poursuivre le travail avec les entreprises, les secteurs, les partenaires sociaux et les acteurs de la formation. La réussite d'une première expérience professionnelle repose sur une responsabilité partagée. Les jeunes doivent être mieux préparés, les employeurs doivent être mieux accompagnés dans le recrutement et l'intégration, les opérateurs publics doivent agir de manière coordonnée au plus près du terrain. Notre objectif est clair : réduire les ruptures évitables, sécuriser l'entrée dans l'emploi et permettre aux jeunes de construire des trajectoires professionnelles durables. C'est une question d'efficacité, de responsabilité, mais aussi de confiance dans notre marché du travail.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, je vous rejoins sur bon nombre des constats que vous avez évoqués. L'enjeu, c'est le bon levier au bon moment, on est bien d'accord. La formation via l'alternance me semble être le levier le plus important, car on a remarqué, à un moment donné, les discordances entre la formation et l'emploi réel. À cet égard, je pense que la formation en alternance est quelque chose de très important.

Concernant l'enquête en elle-même, effectivement, les chiffres ne sont pas consolidés, mais cela doit tout de même nous alerter. Je resterai attentif à cette problématique.

PROJETS ET PROPOSITIONS (Suite)

**Quatorzième rapport annuel
(01.01.2025 au 31.12.2025)
adressé au Parlement wallon
par le médiateur commun à la Communauté
française et à la Région wallonne
(Doc. 604 (2025-2026) N° 1)**

Économie et emploi – pp. 168 à 176

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du quatorzième rapport annuel (01.01.2025 au 31.12.2025) adressé au Parlement wallon par le médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne (Doc. 604 (2025-2026) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

Mme la Présidente. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Je propose Mme Bluge comme rapporteuse.

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, Mme Bluge est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lagasse.

M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, Monsieur le Ministre, je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui dans votre Commission pour évoquer le rapport 2025, en particulier les passages qui concernent plus précisément votre Commission. Plusieurs d'entre vous m'ont déjà entendu dans une autre commission, je vais faire encore plus bref. Je préciserai simplement que ce rapport est le premier que je signe moi-même, sachant que l'année 2025 était une année de transition, puisque mon prédécesseur, Marc Bertrand, était encore médiateur durant la première moitié de l'année, tandis que j'ai pris mes fonctions pour la seconde moitié de l'année. Toutefois, je m'inscris, avec l'équipe qui l'a aidé et qui poursuit le travail avec moi, dans le prolongement de son action : être un partenaire rigoureux de la qualité administrative au service du dialogue entre les citoyens et leurs administrations.

Ainsi, je reprends à mon compte l'intention qui était la sienne, c'est-à-dire être un créateur de confiance. À ce titre, il apparaît que la plupart des réclamations qui arrivent à notre service interrogent cette confiance entre le citoyen et les administrations ; citoyens qui se sentent souvent un peu perdus ou qui ont des questions pour comprendre les décisions qui leur parviennent ou pour s'orienter dans une procédure parfois complexe. Chaque dossier, qui correspond à des cas concrets vécus par de vraies personnes, interroge très souvent cette confiance. Nous sommes un peu l'intermédiaire entre l'administration et les usagers pour participer avec l'administration, avec l'autorité, à rétablir cette confiance. On n'est donc ni avocat du peuple ni juge de l'administration. On est vraiment défenseur des droits. Cette notion était vraiment importante ; notion qui intègre notamment la prise en compte de la réalité et des contraintes de l'action publique.

Au cœur de notre action – j'insiste parce que tout le reste après va en découler – figurent les principes de bonne action, bonne conduite administrative qui résulte d'un guide que votre Parlement a adopté. En quelque sorte, vous avez donné des instructions aux administrations en disant : « Dans le traitement des dossiers, voilà la bonne conduite en termes de gestion

de bonne culture administrative ». Tout le service et moi, comme organe de contrôle externe qui dépend du Parlement, on vérifie en quelque sorte si les administrations respectent bien ce guide de bonne conduite.

À ce titre, j'ai choisi le droit à l'erreur comme fil rouge pour ce rapport parce qu'il permet précisément d'interroger cet élément de la confiance. Je le dis tout de suite, le droit à l'erreur n'est pas la reconnaissance de la fraude et n'est pas du tout incompatible avec le principe d'égalité, au contraire. Dans bien des cas, une lecture rigoriste des textes juridiques empêche de donner toute son effectivité aux droits des usagers. Le droit à l'erreur interroge, vient challenger la culture administrative des différentes administrations parce qu'il s'agit en quelque sorte d'une invitation faite aux administrations de régulariser les erreurs de bonne foi qui peuvent être régularisées sans porter atteinte à l'intérêt général, et donc de privilégier cette régularisation, lorsque c'est possible, à une sanction automatique. C'est vraiment cette orientation usager qui est interrogée. D'autant plus que, derrière le droit à l'erreur, il y a une seconde exigence qui est celle de prévenir en amont les erreurs de l'usager. Il y a donc une mission à charge des administrations : veiller à ne pas donner de mauvaises informations dans certains cas, puisque parfois les erreurs sont suscitées par l'administration elle-même qui parfois donne de mauvaises informations, fournit des formulaires à remplir qui sont éminemment complexes, voire même qui parfois demandent à l'usager de produire des documents qu'il a déjà produits et que l'administration ne peut plus réclamer en vertu du principe du *only once*.

J'en arrive aux éléments qui concernent directement votre Commission.

En matière d'économie, tout d'abord, 38 dossiers ont été traités en 2025, un chiffre relativement stable. Des dossiers répartis pour moitié entre les primes à l'investissement et les chèques-entreprises sans problématiques transversales nouvelles. Dès lors, je privilégie ici une clause de rendez-vous, c'est-à-dire une rencontre régulière avec le ministre et l'administration à travers le suivi des recommandations passées comme fil du dialogue avec l'autorité. À ce titre, le suivi de la recommandation 01.24, qui visait à permettre au prestataire de démarrer sa mission dès la notification de la recevabilité de sa demande de chèque-entreprise, plutôt que d'attendre la notification finale dont le retard peut faire perdre toute l'aide, le cabinet a indiqué que la question était examinée dans le cadre de la réforme du dispositif. Il y a eu l'adoption du décret en juillet 2026. À présent, on attend les arrêtés d'exécution. Dans l'attente de ces arrêtés et de la mise en œuvre de ceux-ci, on avait maintenu la recommandation.

En matière d'aides à l'emploi, on parle de 45 dossiers traités en 2025, représentant une légère

hausse par rapport à 2024, et 42 dossiers dans le cadre du dispositif SESAM.

La recommandation de 2024 visait à allonger de six mois à un an le délai de remplacement d'un travailleur SESAM dans les secteurs en pénurie de main-d'œuvre. Bonne nouvelle, le projet de décret-programme modifie ce délai en le portant à un an et introduit une dérogation motivée. La recommandation ici est rencontrée.

En matière de permis de travail, un cas assez symptomatique dans le rapport illustre bien cette matière. Deux recommandations restent en cours. Je tiens à souligner d'emblée l'écoute attentive que nous avons reçue tant de l'administration que du ministre et de son cabinet, ainsi que la manière dont les recommandations ont été prises en compte dans les réflexions sur les réformes en cours. C'est vraiment un point apprécié.

La première vise à permettre, dans l'enseignement, la prise en compte de plusieurs employeurs simultanés et de rémunérations cumulées pour vérifier le seuil des revenus garantis. Rappelez-vous, c'était les enseignants de langue natifs qui devaient faire un patchwork de contrats dans plusieurs écoles, mais aucun de ces contrats à lui seul ne permettait d'atteindre le seuil nécessaire pour bénéficier de l'avantage. Le SPW se montre réceptif, mais souligne la nécessité de réviser un accord de coopération de 2018 et un arrêté de 2024. Pour l'instant, la recommandation est maintenue.

La deuxième recommandation vise à harmoniser les délais de recours entre carte professionnelle et permis de travail et à garantir par horodatage la date exacte des décisions pour éviter toute contestation. Cela portait sur un point assez procédural de computation des délais à partir de la notification et de quand cette dernière avait lieu. Ici, l'administration dit partager l'avis du médiateur. Une harmonisation est annoncée dans le futur contrat de gestion du SPW EER. En attendant, la recommandation est maintenue.

J'en viens au FOREm et à l'IFAPME.

Concernant le FOREm, 49 réclamations ont été déposées, contre 25 en 2024. Un cas illustre un des principes du Guide de bonne conduite administrative, voté par votre Parlement : il a trait à la coordination efficace. Une dame en formation d'aide familiale, métier en pénurie, bénéficie d'une dispense lui permettant de conserver ses allocations pendant la formation, mais l'ONEM affirme ne jamais avoir reçu le document bloquant le paiement. Le médiateur interpelle le FOREm, qui confirme avoir transmis l'information via la Banque-carrefour à l'ONEM, qui avait d'ailleurs accusé réception. Le FOREm prend contact avec l'organisme payeur pour régulariser la situation de la dame. Ici, c'est vraiment la nécessaire bonne collaboration entre les services administratifs de la Région et du Fédéral qui a permis de débloquer la

situation. Ce n'est pas toujours le cas, c'est pour cela que c'est important de le souligner.

Concernant l'IFAPME, 29 réclamations ont été déposées, soit également une hausse par rapport à l'année précédente. Ici, sont concernées essentiellement des questions de stage et de situation d'échec. Le médiateur n'intervient pas sur les échecs, il n'intervient qu'en cas d'irrégularités dans la composition d'un jury ou d'une attitude discriminatoire. Il s'agit de suivre le principe de bonne administration pour des questions d'ordre procédural, jamais pour réévaluer une appréciation pédagogique, pas pour entrer dans le contenu des dossiers. Là encore, il faut noter une bonne collaboration avec le service de gestion des réclamations. Cela mérite d'être souligné.

Je ne serai pas beaucoup plus long. Je voulais conclure en abordant le suivi des recommandations – j'ai survolé ce qu'il y avait dans le rapport, avec toutes les précisions supplémentaires qui s'y trouvent –, qui constitue un outil de pilotage en matière de qualité administrative. Cela peut renforcer vos outils en la matière. C'est vraiment ce à quoi l'on cherche à travailler avec toute l'équipe, au quotidien, dans un dialogue permanent avec les administrations.

Cela étant dit, sans votre soutien, Mesdames et Messieurs les Députés, ces recommandations resteront lettre morte. Ce rapport n'est pas simplement une compilation des réclamations qui nous sont parvenues, c'est le reflet de ce que deviennent les décrets que vous votez une fois qu'ils quittent l'hémicycle, qu'ils rencontrent le citoyen et l'agent – la réalité du terrain, donc. Que deviennent vos textes une fois votés ? C'est la question centrale à laquelle nous cherchons précisément à vous répondre chaque jour. C'est bien la question que vous m'avez posée en me désignant cette fonction il y a un an. C'est aussi pour cela que votre attention à ce rapport est si précieuse.

Échange de vues

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Médiateur, pour les informations que vous avez partagées avec nous aujourd'hui.

Je me focaliserai sur l'emploi. Je souhaiterais revenir sur les constats et recommandations que vous avez formulés, Monsieur le Médiateur, concernant les aides à l'emploi. Je ne sais plus quand, mais j'avais déjà questionné M. le Ministre sur les aides SESAM et il m'avait répondu. Le rapport fait état de 45 dossiers instruits dans ce domaine, contre 30 l'année dernière. Dans ces 45 dossiers, 42 concernaient le dispositif SESAM. M. le Médiateur relève notamment des difficultés récurrentes liées aux recrutements de certains profils et aux contraintes réglementaires qui en

découlent pour les employeurs. Ces constats font écho aux nombreux retours que nous avons reçus du terrain ces derniers mois.

En février 2026, je vous avais interrogé sur les difficultés rencontrées dans le traitement des dossiers SESAM. Plusieurs opérateurs économiques nous avaient alors alertés sur les retards importants dans l'instruction des demandes et dans les paiements, dans un contexte marqué par une réforme du dispositif, un manque d'effectifs et une accumulation de dossiers en attente. Monsieur le Ministre, à l'époque, j'avais attiré votre attention et celle du Gouvernement sur les conséquences concrètes de ces retards pour les PME, dont la trésorerie pouvait être fragilisée et, par conséquent, également la pérennité des emplois soutenus par le dispositif. Vous nous aviez alors dit, en février dernier, que 3 184 dossiers étaient en attente d'une décision.

À la lumière du rapport de M. le Médiateur, pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Ministre, si les difficultés constatées à l'époque sont aujourd'hui résorbées partiellement ou entièrement ? Quels sont actuellement les délais moyens de traitement des dossiers SESAM ? Combien de dossiers restent en attente de décision ou de paiement ?

Par ailleurs, M. le Médiateur formule plusieurs recommandations concernant les permis de travail. Il préconise notamment d'examiner, en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, les possibilités d'assouplir la réglementation afin de permettre la prise en compte de plusieurs employeurs simultanés, ainsi que des rémunérations cumulées pour atteindre le seuil du revenu minimum requis. Il recommande également d'harmoniser les réglementations relatives aux cartes professionnelles et aux permis de travail concernant les délais de décision au recours ou, à défaut, de mettre en place un système d'horodatage garantissant une meilleure sécurité juridique des procédures.

Enfin, Monsieur le Ministre, quelles suites concrètes le Gouvernement entend-il réserver à ces recommandations ? Une concertation a-t-elle été engagée avec les administrations concernées et avec la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Des adaptations réglementaires sont-elles envisagées et, le cas échéant, selon quel calendrier ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Je voudrais, tout d'abord, remercier le médiateur pour sa présentation et, plus largement, pour le travail fourni tout au long de l'année par lui-même et par son équipe. C'est la deuxième fois que nous avons le plaisir de vous entendre ici en commission. C'est une période de transition, même si vous vous inscrivez dans la continuité de votre prédécesseur. Cela a aussi été l'occasion pour vous d'avoir préparé ce rapport qui nous

est présenté aujourd'hui et d'y avoir ajouté votre empreinte. Ce document nous permet de voir concrètement les difficultés que peuvent rencontrer les citoyens et les entreprises dans leurs relations avec l'administration. Votre rôle est donc particulièrement précieux. Il permet de partir de situations individuelles et de mettre en évidence, derrière elles, les difficultés parfois structurelles dans le fonctionnement des administrations.

Je reviendrai sur un cas concret évoqué dans votre rapport : celui du renouvellement du permis de travail. Certaines demandes de l'administration avaient manqué de clarté et cela avait entraîné un refus. C'est finalement votre intervention et le suivi assuré par le cabinet qui ont permis de débloquer la situation. C'est un bel exemple de plus-value de votre rôle. La notion de « créateur de confiance » prend ici tout son sens.

Concernant les deux recommandations formulées dans cette matière, nous nous réjouissons aussi de voir que le travail se poursuit tant au sein de l'administration que du cabinet. Vous avez aussi souligné la qualité de ces échanges.

Par rapport aux aides à l'emploi, les réclamations liées au dispositif SESAM ne sont pas nouvelles. Dans le rapport de 2023, le ministre avait annoncé des adaptations pour corriger certains effets d'aubaine. Vous avez rappelé qu'une première étape a été franchie avec le décret-programme de décembre 2025 et l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet dernier. On peut espérer que ces plaintes vont diminuer progressivement avec l'extinction de cet ancien dispositif.

Je terminerai en prenant bonne note du maintien de la remarque concernant les chèques-entreprises et plus particulièrement la possibilité de démarrer les missions dès la notification de recevabilité de la demande. Le décret réformant le dispositif a été voté en juillet dernier, on attend maintenant les arrêtés d'exécution du Gouvernement. Notre groupe continuera à sensibiliser le ministre à ces questions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Tout d'abord, au nom des Engagés, nous souhaitons remercier le médiateur et l'ensemble de ses collaborateurs pour le travail réalisé, pour leur écoute et pour le service rendu aux citoyens tout au long de l'année. Nous savons combien votre rôle d'arbitrage est essentiel, d'une part, pour mettre en lumière les points d'amélioration et les incohérences éventuelles de la législation et, d'autre part, pour expliquer aux citoyens des décisions qu'ils perçoivent parfois comme injustes. Vous jouez un véritable rôle de lien entre l'administration, le Parlement, le Gouvernement et le citoyen. Nous tenons sincèrement à vous remercier. Vous avez d'ailleurs vous-même redéfini ce rôle à

l'entame de votre intervention, en mettant aussi l'accent sur le droit à l'erreur.

Nous nous réjouissons de constater qu'aucune nouvelle recommandation n'a été formulée cette année, en ce qui concerne des matières. Parmi les recommandations antérieures, celles relatives aux aides SESAM ont été réglées malgré la suppression progressive de ce dispositif.

S'agissant des permis de travail, la problématique soulevée l'an dernier concernant le refus de certains permis au motif que le travailleur exerce une activité auprès de plusieurs employeurs – vous avez donné l'exemple du secteur de l'enseignement – paraît également en voie de résolution. Monsieur le Ministre, pourriez-vous faire le point sur les dernières évolutions de ce dossier ?

De même, en ce qui concerne les cartes professionnelles, il apparaît que la recommandation formulée par le médiateur est actuellement à l'étude. Là aussi, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous indiquer où en sont les réflexions et quelles suites pourraient lui être réservées ?

Nous pouvons également saluer le bon fonctionnement des services internes de traitement des plaintes au sein du FOREm et de l'IFAPME. Leur efficacité permet de limiter le nombre de dossiers transmis au médiateur et témoigne de la qualité de la collaboration entre ces organismes et l'administration.

Enfin, concernant l'Économie, le médiateur émet une recommandation déjà soulevée par le passé dans le cadre du dispositif des chèques-entreprises : celle de permettre un démarrage des notifications au demandeur de la recevabilité de sa demande. Nous avons examiné dans cette Commission, pas plus tard que le 16 juin dernier, le nouveau décret réformant totalement ce dispositif important dans le soutien de nos TPME. Si le décret précise des cas de non-octroi ou de remboursement, cela vise la faillite, les fautes, les fausses déclarations, la délocalisation et la localisation hors Wallonie, et ne mentionne pas la prestation commencée prématurément. Je ne doute donc pas que votre remarque sera examinée de près dans le cadre des arrêtés d'exécution du nouveau décret. Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous éclairer sur cet aspect ? Les arrêtés permettront-ils au prestataire de débiter sa mission dès la notification de recevabilité, conformément à la recommandation du médiateur ?

Je vous remercie d'avance pour vos éclaircissements.

Mme la Présidente. – Ceci clôture le premier tour des interventions.

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je vous remercie, Monsieur le Médiateur, pour votre exposé, votre rapport et le travail au quotidien avec vos équipes. Vous avez conclu par rapport à votre mission, à votre rôle et à l'importance de celui-ci. Je partage toutes ces considérations.

Je vous remercie pour l'appréciation, que vous faites dans votre rapport, concernant les compétences qui sont les miennes. Certes, il y a un certain nombre de remarques, mais, comme Mme la Présidente me le disait en aparté, le bulletin n'est pas si mauvais que cela.

Plus sérieusement, concernant les chèques-entreprise, la recommandation qui vise à autoriser le démarrage des missions dès la notification de la recevabilité a été pleinement prise en compte, cela a été dit. Les échanges avec l'administration ont confirmé le caractère perfectible de la procédure actuelle, notamment en ce qu'elle subordonne encore le début des prestations au paiement préalable de la quote-part du bénéficiaire.

J'ai choisi d'inscrire cette problématique dans la réforme globale du dispositif des chèques-entreprise en cours d'adoption. Cette réforme permet de lever les ambiguïtés identifiées, de mieux aligner le démarrage des prestations sur l'accord administratif, renforçant ainsi la sécurité juridique et l'accessibilité du dispositif pour les entreprises. Elle répond de manière directe à l'objectif poursuivi par la recommandation du médiateur. Sous réserve de l'achèvement du processus en cours, l'entrée en vigueur est envisagée au 1^{er} janvier 2027.

Concernant les remarques sur les permis de travail et les cartes professionnelles, il y avait deux recommandations, cela a été expliqué : l'une relative à la prise en compte d'une pluralité d'employeurs simultanée de rémunérations cumulées dans le secteur de l'enseignement. Là, il faut bien admettre que si c'est pertinent, elle se heurte à des réalités juridiques et opérationnelles qui complexifient une éventuelle réponse à y apporter. Je ne désespère pas d'apporter une réponse, mais, comme vous l'avez dit, c'est un accord de coopération que l'on doit revisiter.

L'autre recommandation est relative à l'harmonisation des réglementations concernant respectivement les cartes professionnelles et les permis de travail, en particulier concernant les délais. Je partage sans réserve la nécessité d'harmoniser les réglementations et les délais, dans un souci de lisibilité, mais aussi de simplification administrative pour les demandeurs. Je réaliserai les modifications nécessaires dans le cadre de la révision des textes relatifs aux permis de travail et aux cartes professionnelles qui devraient intervenir dans les semaines, voire les mois à venir. C'est sur la table et l'on y travaille.

Concernant le FOREm, M. le Médiateur a souligné l'excellente collaboration avec le service de gestion des réclamations, mais aussi avec l'IFAPME, et de façon générale, avec mes administrations.

Concernant les réclamations – notamment l'aide SESAM, Airbag, les titres-services –, les SESAM, à travers Job Plus, sont supprimés. À terme, on n'aura plus ce type de problème, même s'il y a des aides qui vont se terminer en 2029, puisque c'est une aide pluriannuelle. Outre les effets d'aubaine, la mise en œuvre et la gestion des aides SESAM posaient problème.

Pour répondre à votre question précise demandant combien il y a encore de dossiers non liquidés, je n'ai pas la réponse ici. Je pourrai vous la transmettre, Monsieur Fontaine, dans les heures qui viennent.

Concernant l'IFAPME, vous l'avez dit, il y a un nombre de plaintes qui concernent les recours, mais aussi les évaluations et les examens, avec le rôle et le périmètre qui sont les vôtres. Je voudrais aborder quelques améliorations mises en œuvre au niveau de l'IFAPME, afin de rendre une accessibilité accrue à travers :

- la création de canevas pour les situations les plus fréquentes et les matières de réponses individualisées, notamment le transfert de la gestion des recours à la direction juridique effectuée en août 2025 ;
- la remontée d'informations ;
- le développement d'un outil de centralisation et de catégorisation des plaintes, conforme au RGPD et accessible à l'ensemble du réseau IFAPME ;
- la mise à disposition de formulaires et documents ;
- le traitement prudent de la question de la recevabilité ;
- réponse systématique au fond et révision en cours des supports pour améliorer la lisibilité.

L'accompagnement des gestionnaires aussi ; la présence systématique d'une juriste en commission de recours ; la création d'une fiche outil pour la première ligne et la réflexion sur des formations spécifiques.

Enfin, la certification de la qualité audit ISO 9001, en avril 2025, n'a relevé aucune non-conformité ni observation concernant la gestion des plaintes.

Voilà le travail effectué, le travail en cours. Nous sommes évidemment attentifs à l'ensemble des recommandations qui nous sont faites ; nous travaillons sur chacune d'entre elles.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lagasse.

M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne. – Il n'y a pas eu beaucoup de questions. Je vais juste vous

remercier pour l'attention réservée à ce rapport et à l'échange qui a pu s'ensuivre ici.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je veux juste remercier M. le Ministre pour ses réponses. J'attendrai l'état des lieux des dossiers SESAM.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Je veux simplement remercier M. le Ministre pour les réponses apportées à mes questions. C'est rassurant d'entendre que l'objectif est sur la table ; vous travaillez pour poursuivre cet objectif d'harmonisation et de simplification pour plus d'efficacité.

Confiance au président et au rapporteur

Mme la Présidente. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance à la présidente et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

Question orale

de M. Eddy Fontaine

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le baromètre de l'orientation du Service d'information sur les études et les professions (SIEP) sur l'intérêt des métiers »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le baromètre de l'orientation du Service d'information sur les études et les professions (SIEP) sur l'intérêt des métiers ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, le Service d'information sur les études et les professions, le SIEP, a donné les résultats de son dernier baromètre de l'orientation et les tendances sont assez révélatrices des métiers qui suscitent de l'intérêt chez les jeunes.

Les métiers de la santé et de l'accompagnement se retrouvent en tête des formations les plus recherchées : ambulancier, éducateur, auxiliaire de l'enfance, secrétaire médical et aide-soignant. Les métiers liés aux

animaux et à l'environnement font aussi souvent l'objet de demandes et de questions.

Parmi ces métiers, on retrouve des métiers classés dans les 144 métiers en pénurie. Les jeunes s'orienteraient donc vers des métiers qui rencontrent des difficultés de recrutement. Le SIEP observe également une évolution du public. Des adultes à la recherche d'une réorientation professionnelle et des demandeurs d'emploi fréquentent désormais les salons.

Avez-vous pris connaissance du baromètre de l'orientation du SIEP ? Quelle analyse portez-vous sur les conclusions émises ? Comptez-vous renforcer la collaboration entre le FOREm et les acteurs de l'orientation, comme le SIEP ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, j'ai bien pris connaissance des enseignements de ce baromètre, qui constitue une source d'information complémentaire aux analyses menées par le FOREm.

Le fait que des jeunes s'intéressent à des métiers qui connaissent des difficultés de recrutement constitue évidemment un signal positif. C'est précisément tout l'enjeu de l'orientation visant à mieux faire connaître les métiers, leurs réalités, leurs débouchés et permettre à chacun de poser un choix éclairé, en tenant compte à la fois de ses aspirations et des besoins du marché du travail.

Cette tendance, ainsi que l'évolution du public, s'inscrit cependant dans une logique plus large de responsabilisation des citoyens portée par le Gouvernement.

Les réformes engagées en matière de chômage visent à renforcer l'activation et l'accompagnement vers l'emploi, tandis que les efforts déployés pour valoriser les métiers porteurs de débouchés contribuent à mieux aligner les aspirations des personnes avec les réalités économiques. Cette convergence des politiques publiques participe à une orientation plus éclairée des choix professionnels et à une meilleure adéquation entre l'offre de compétences et les besoins des employeurs.

S'agissant des collaborations entre opérateurs, celles-ci s'inscrivent dans le cadre du dispositif « Orientation tout au long de la vie », porté par les différents Gouvernements francophones, afin de mieux coordonner les initiatives, d'améliorer la complémentarité entre opérateurs et de permettre au citoyen d'identifier plus facilement le bon interlocuteur au bon moment.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je remercie M. le Ministre des éléments qu'il a bien voulu partager avec nous aujourd'hui.

(M. Fontaine, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la volonté de M. le Ministre de modifier les
catégories de demandeurs d'emploi dans les
statistiques du FOREm »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la volonté de M. le Ministre de modifier les catégories de demandeurs d'emploi dans les statistiques du FOREm ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, dans une interview parue en juillet, vous avez indiqué vouloir « supprimer cette statistique », en parlant des chercheurs d'emploi inscrits librement qui ne perçoivent aucune allocation, mais qui ne cherchent pas un emploi, selon vous. Les chercheurs d'emploi inscrits librement constituent un public particulièrement diversifié, avec des parcours, des situations sociales et des degrés d'éloignement de l'emploi très différents.

Sur base de quels critères allez-vous déterminer ceux qui ne cherchent pas d'emploi ? Parmi les 112 787 chercheurs d'emploi inscrits librement actuellement au FOREm, combien sont potentiellement concernés par cette mesure ?

Vous évoquez la désinscription comme conséquence d'un défaut de mobilisation. Cette sanction nous paraît devoir être maniée avec une grande prudence. Une personne non indemnisée qui est désinscrite ne disparaît pas du marché du travail : elle disparaît avant tout des radars du FOREm, avec le risque de l'éloigner encore davantage de l'accompagnement. Ces publics éloignés de l'emploi ne devraient-ils pas, au contraire, être doublement mobilisés par le FOREm afin d'améliorer le taux d'emploi en Wallonie ? Quelles garanties prévoyez-vous pour que les modifications annoncées ne se traduisent pas simplement par une diminution statistique du nombre de chercheurs d'emploi, sans amélioration correspondante de leur insertion effective sur le marché du travail ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, avant de répondre à vos questions, il me paraît utile de rappeler le sens des propos que vous citez. Dans l'interview à laquelle vous faites référence, j'évoquais la présence, parmi les chercheurs d'emploi inscrits au FOREm, d'un nombre très important de personnes librement inscrites dont les situations sont extrêmement diverses et qui ne sont pas toutes engagées dans une démarche active de recherche d'emploi.

L'objectif poursuivi n'est nullement de réduire artificiellement le nombre de chercheurs d'emploi repris dans les statistiques. Il s'inscrit, au contraire, dans la continuité de la réforme de l'accompagnement que j'ai engagée et qui repose sur un principe simple : tout chercheur d'emploi doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté à ses besoins, indépendamment de la catégorie administrative à laquelle il appartient.

C'est dans cet esprit que j'ai demandé au FOREm de reprendre contact avec les chercheurs d'emploi librement inscrits qui n'avaient plus eu aucun contact avec ses services depuis plus de cinq ans.

Les résultats sont particulièrement éclairants. Parmi plus de 20 000 personnes recontactées, seules 1 285 ont indiqué être effectivement en recherche d'emploi et ont dès lors intégré un accompagnement. De nombreuses autres ont signalé qu'elles travaillaient, qu'elles étaient en incapacité de travail ou encore qu'elles n'étaient plus à la recherche d'un emploi.

Ces constats démontrent qu'il est indispensable d'actualiser régulièrement les situations administratives plutôt que de considérer les chercheurs d'emploi librement inscrits comme un ensemble homogène. C'est ce je disais dans ma réponse à cette question. C'est pourquoi cette démarche sera poursuivie progressivement auprès de l'ensemble des chercheurs d'emploi inscrits librement.

Je rappelle également que la réforme de l'accompagnement prévoit qu'une personne sollicitée par le FOREm bénéficie de plusieurs occasions pour justifier son absence à une sollicitation dans le cadre de son parcours vers l'emploi. Par ailleurs, ce n'est qu'en cas d'absence répétée et non justifiée aux sollicitations qu'elle peut être désinscrite, parce qu'elle est alors considérée comme n'étant pas engagée dans une démarche de recherche d'emploi. Cette désinscription n'est toutefois jamais définitive dès qu'une personne souhaite à nouveau rechercher un emploi, elle peut se réinscrire immédiatement auprès du FOREm et entrer dans un parcours vers l'emploi.

L'enjeu n'est donc pas de faire disparaître des personnes des statistiques, mais bien de mobiliser

d'avantage de chercheurs d'emploi et de garantir que les statistiques reflètent le plus fidèlement possible la réalité des personnes effectivement engagées dans une démarche d'insertion professionnelle.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, malgré votre réponse, je reste préoccupée par cette mesure, parce que je crois qu'il faut aller au fond des choses.

Pourquoi ces personnes sont-elles dans cette situation et sont librement inscrites ? Pourquoi leur objectif n'est-il pas de retrouver un emploi ? Sont-elles tellement éloignées du parcours de l'emploi qu'elles sont peut-être dans l'errance administrative ?

Je vous demande la plus grande prudence par rapport à ces publics cibles parce qu'ils concentrent, à mon avis, pas mal de personnes qui sont très éloignées de l'emploi et qui ont sans doute la volonté d'y revenir, mais ne savent pas trop par quel chemin. En conséquence, les faire atterrir en dessous des radars des services qui peuvent les remettre sur le chemin de l'emploi m'apparaît être dangereux.

Dès lors, je vous demande de pouvoir nuancer cette réforme en étant bien conscient que, dans les demandeurs librement inscrits, il y a toute une série de personnes qui ont besoin d'une aide toute particulière pour se remettre sur le chemin du travail.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. Jori Dupont
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les 392 emplois menacés chez Clarebout
Simplot à Mouscron »

Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'intention de l'entreprise Clarebout
Potatoes de mettre fin aux activités de
production de son site à Mouscron »

Question orale
de M. Germain Mugemangango
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la fermeture annoncée de l'usine Mydibel
à Mouscron »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. Dupont, sur « les 392 emplois menacés chez Clarebout Simplot à Mouscron » ;
- Mme De Rodder, sur « l'intention de l'entreprise Clarebout Potatoes de mettre fin aux activités de production de son site à Mouscron » ;
- M. Mugemangango, sur « la fermeture annoncée de l'usine Mydibel à Mouscron ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Monsieur le Ministre, en 2022, Mydibel, à Mouscron, était rachetée par Clarebout Potatoes. En juillet 2025, c'est Clarebout elle-même qui passait sous le pavillon américain du géant Simplot.

Ce mardi 8 septembre, coup de tonnerre : Simplot annonce vouloir cesser progressivement la production sur le site « Mouscron 1 ». Cela représente jusqu'à 392 emplois menacés.

Le motif invoqué parle des surcapacités de 14 à 20 %, des coûts jugés trop élevés sur un site présenté comme le plus vétuste du groupe pendant que la multinationale annonce poursuivre ses investissements ailleurs. Derrière tout cela, une réalité : l'objectif de ces multinationales, c'est la rentabilité, et rien d'autre. Peu importe que, derrière les travailleurs et les familles, derrière ces chiffres, près de 400 emplois soient

directement menacés dans l'un des secteurs les plus accidentogènes de l'industrie, sans un merci en retour.

Après deux rachats en trois ans, ce sont désormais des intérêts américains qui décident, depuis l'étranger, de l'avenir d'un outil de production wallon. Si l'on continue à laisser partir nos outils industriels aux mains de multinationales étrangères, il ne faudra pas s'étonner si demain la frite belge devient la frite américaine.

Vos services ont-ils pris contact avec la direction de Clarebout Simplot ainsi qu'avec les organisations syndicales du site ?

Quelles mesures concrètes prévoyez-vous pour accompagner et protéger les 392 travailleurs ainsi que leurs familles ?

En attendant, tout mon soutien va à ces travailleurs.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, c'est un coup de tonnerre pour notre Région, principalement pour la région Wallonie picarde. L'entreprise Clarebout Potatoes vient d'annoncer son intention de mettre fin aux activités de production de son site « Mouscron 1 », exploité par sa filiale Mydibel. Ce sont jusqu'à 400 familles potentiellement touchées, 392 travailleurs actuellement concernés.

L'entreprise, de son côté, justifie ce projet par des difficultés persistantes rencontrées sur le marché des produits surgelés à base de pommes de terre, ainsi que par des coûts de production et la moindre efficacité opérationnelle de ce site, présenté comme le plus petit et le plus vétuste du groupe.

À ce stade, aucune décision définitive n'a toutefois été prise, mais l'on craint sur le terrain. Une procédure d'information et de consultation doit permettre aux représentants des travailleurs d'examiner le projet et surtout d'explorer d'éventuelles alternatives. Cette annonce suscite une vive inquiétude pour les travailleurs et leurs familles. La menace pèse sur 400 emplois.

Avez-vous déjà pris contact avec la direction de Clarebout Potatoes ainsi qu'avec les représentants des travailleurs à la suite de cette annonce ? Le Gouvernement entend-il intervenir afin de favoriser la recherche d'alternatives permettant de préserver un maximum d'activités et d'emplois sur le site de Mouscron ? Quels leviers relevant de vos compétences pourraient être mobilisés pour accompagner une éventuelle modernisation, reconversion ou diversification du site si des projets industriels crédibles devaient émerger ? Comment comptez-vous assurer que les dispositifs wallons en matière d'emploi, de formation et de reconversion puissent être rapidement mobilisés si la fermeture devait malheureusement être confirmée ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, Clarebout Potatoes vient d'annoncer son intention de cesser progressivement la production de l'usine Mydibel à Mouscron. Jusqu'à 392 emplois sont menacés. C'est une terrible nouvelle pour les travailleuses et travailleurs de l'entreprise, mais aussi pour l'ensemble des Mouscronnois, pour qui cette usine à frites est un symbole de l'industrie d'une ville qui a su relever la tête après la délocalisation massive du textile.

Cette annonce est d'autant plus choquante que l'entreprise – rachetée d'abord par Jan Clarebout qui, en 2022, communiquait encore que « l'Emploi est garanti chez Mydibel », puis par le géant américain de l'agroalimentaire Simplot, pour la somme faramineuse de 3,5 milliards d'euros – a récemment connu des bénéfices records, notamment lors de la période d'inflation explosive de 2022 à 2024. Mydibel s'est en outre développée avec beaucoup d'argent public. La SRIW, aujourd'hui fusionnée au sein de Wallonie Entreprendre, y a investi au moins 43 millions d'euros en prêts et en participation au capital. L'entreprise a également bénéficié de plusieurs subsides à l'investissement et à l'emploi.

Quel est le montant total de l'ensemble des aides publiques wallonnes, quelle qu'en soit la forme, accordées successivement à Mydibel, Clarebout Potatoes et aujourd'hui Simplot ? Qu'allez-vous faire concrètement pour empêcher la fermeture du site et sauver les 392 emplois menacés ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame et Messieurs les Députés, Clarebout a annoncé, le 8 septembre dernier, l'ouverture d'une procédure d'information et de consultation concernant un projet de cessation progressive des activités de production du site de « Mouscron 1 », exploité par sa filiale Mydibel SA.

À ce stade, aucune décision définitive n'a été prise. La procédure en cours doit permettre aux représentants des travailleurs d'examiner le projet et d'étudier les alternatives éventuelles. Jusqu'à 392 travailleurs pourraient être concernés si ce projet devait être confirmé.

On a une pensée pour eux dans cette situation compliquée, difficile, instable, ainsi que pour leurs familles.

Selon l'entreprise, cette réflexion s'explique par un contexte de marché difficile, marqué par des surcapacités de production, une concurrence accrue et une hausse des coûts. Clarebout indique également que

le site de « Mouscron 1 » est aujourd'hui le plus petit et le plus ancien de son réseau industriel.

J'ai demandé à mes services de suivre ce dossier avec la plus grande attention et de prendre contact avec les différentes parties concernées. Notre priorité est claire : préserver un maximum d'activité économique et d'emplois en Wallonie.

Clarebout affirme maintenir son ancrage en Wallonie, où le groupe emploie environ 2 200 personnes. L'entreprise indique que le projet à l'étude s'accompagnerait d'investissements dans d'autres sites afin de renforcer sa compétitivité et d'assurer la pérennité de ses activités à long terme.

Concernant les liens avec la Wallonie, Wallonie Entreprendre n'est plus actionnaire de Mydibel depuis sa reprise par Clarebout et ne détient plus aucun prêt en cours à l'égard de l'entreprise.

Concernant les aides publiques, Mydibel et Mydibel Fresh ont bénéficié de près de 11,5 millions d'euros d'aides régionales pour soutenir plus de 118 millions d'euros d'investissements à Mouscron, permettant la création de 150 équivalents temps plein. Les sociétés Transmyl et Gramybel, également reprises dans le cadre des rachats successifs du groupe, ont bénéficié d'environ 7 millions d'euros d'aides régionales pour 74 millions d'euros d'investissements, permettant la création de 96 équivalents temps plein. Enfin, les sociétés du groupe Clarebout à Warneton et Frameries ont bénéficié d'environ 17 millions d'euros d'aides pour 260 millions d'euros d'investissements, permettant la création de 484 équivalents temps plein.

La plupart de ces dossiers sont aujourd'hui clôturés. Seuls quelques dossiers récents qui ne concernent pas le site visé par l'annonce de fermeture font encore l'objet d'un suivi administratif.

À ce stade, aucune décision définitive n'ayant été prise, il convient de respecter le dialogue social en cours. Si la fermeture devait être confirmée, le Gouvernement wallon mobilisera tous les dispositifs d'accompagnement en matière d'emploi, de formation et de reconversion afin de soutenir les travailleurs concernés.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – D'abord, je réitère tout mon soutien aux travailleurs. On parle de 400 travailleurs, mais derrière, c'est toute une filière : tous les fermiers qui alimentent, les sous-traitants, les familles. Cela fera beaucoup plus de personnes impactées dans notre région, en Wallonie picarde. Tout cela, pour les intérêts d'une multinationale américaine qui a racheté le site il y a à peine un an. C'est assez fou. Il y a moins d'un an qu'ils ont racheté le site pour le fermer un an plus tard. C'est très inquiétant pour l'avenir du secteur, d'autant qu'une fois de plus – vous

avez donné les chiffres –, énormément d'argent public a été investi dans ce secteur pour finalement permettre à une multinationale américaine de mettre 400 travailleurs, plus tous les agriculteurs, plus toutes les familles à la porte en claquant des doigts. C'est inacceptable.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces réponses qui ne sont pas tout à fait satisfaisantes. Pourquoi ? Les travailleurs du site sont très, très inquiets puisqu'ils subodorent que les choses vont se précipiter dans le mauvais sens.

Je dois vous dire, si vous ne le savez déjà, que ces travailleurs ont été particulièrement mal traités. Les avocats qui sont arrivés sur le site pour signifier le plan Renault étaient entourés de gardes de sécurité – la confiance n'y était pas. Les travailleurs, qui ont dédié une grande partie de leur carrière à cette société – qui était d'abord une société familiale – ont été particulièrement mal traités sur ce site.

Simplot vient de racheter cette entreprise, il y a neuf mois, pour 3,5 milliards. Que l'on vienne ici nous servir la concurrence ou le vieillissement de l'outil, ce ne sont pas – à notre connaissance – des éléments suffisamment probants. Pourquoi ? Parce que l'on n'investit pas 3,5 milliards d'euros pour, neuf mois plus tard, se dire qu'il y a de la possible concurrence à l'étranger. Ce manque d'anticipation nous pose question.

Concernant la concertation, Monsieur le Ministre, nous avons vu dans les journaux que vous alliez prendre contact avec M. Dolimont vis-à-vis des patrons de Simplot. C'est très bien, mais je vous invite également à prendre contact avec les travailleurs et les délégations syndicales des travailleurs qui, eux, sont dans l'incertitude et le flou. Ils ont besoin aussi que vous fassiez une démarche vis-à-vis d'eux pour les accompagner dans toutes ces difficultés.

Que compte-t-on faire par rapport aux subsides que l'on a donnés ? N'y avait-il pas une garantie d'emploi ? Cette entreprise a prospéré grâce à des aides publiques. Maintenant, quel est le *return* que l'on met sur la table concernant le bien-être de nos travailleurs ?

Simplot met en avant l'augmentation du coût de l'énergie. Là aussi, les crises successives ne datent pas d'hier et le manque d'anticipation est flagrant. Le Gouvernement a sa part de responsabilité et dispose de leviers pour aider cette entreprise.

Bref, c'est encore une page sombre qui s'ouvre pour notre Région. Essayons de mettre le maximum de chances de notre côté pour que ces travailleurs puissent garder à la fois leur dignité et leur travail, et battons-

nous pour éviter la délocalisation de ce type d'entreprises.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, que faites-vous pour empêcher cela ? Chaque semaine, chaque mois, on doit évoquer ici des pertes d'emplois. Chaque semaine, chaque mois, on doit évoquer ici des fermetures d'entreprises ou des restructurations qui mettent en danger des dizaines, des centaines, des milliers d'emplois. Que fait-vous contre cela ?

On est en train de parler d'une entreprise qui a reçu des dizaines de millions d'euros d'aides publiques. À quel moment allez-vous conditionner ces aides au maintien durable des emplois ? Votre Gouvernement peut le faire, mais ne le fait pas.

Sur la question de l'énergie, que ce soit ici ou à d'autres niveaux de pouvoir, vous pouvez agir. À quel moment allez-vous agir sur ce point ? À quel moment allez-vous prendre des initiatives pour assurer l'accès à une énergie bon marché, notamment pour l'industrie ?

Ce sont deux éléments importants sur lesquels on ne voit rien venir. Il est grand temps d'écouter les travailleurs, il est grand temps d'écouter les syndicalistes et il est grand temps d'écouter les solutions qu'ils proposent. Sinon, tout ce que l'on va faire ici, c'est simplement constater, semaine après semaine, mois après mois, que vous ne faites rien pour empêcher la destruction des emplois dans notre Région.

**Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'explosion des demandes d'aides sociales
face à la réforme du chômage »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'explosion des demandes d'aides sociales face à la réforme du chômage ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, les dernières données de l'administration fédérale de l'Intégration sociale permettent de mieux mesurer les premiers effets de la réforme du chômage. Entre janvier et juillet, 119 110 personnes ont été

privées d'allocations de chômage, tandis que 11 994 ont perdu leurs allocations d'insertion à l'échelle du pays. Parmi celles-ci, respectivement 39,3 % et 36,6 % ont obtenu un revenu d'intégration sociale. Au total, 39 % des personnes concernées ont donc basculé vers les CPAS. La situation wallonne interpelle particulièrement. Alors que ce taux atteint 28 % en Flandre et 40 % à Bruxelles, il s'élève à 43 % en Wallonie. Vous avez précisément fait du retour rapide et durable vers l'emploi l'objectif des réformes du FOREm et des parcours vers l'emploi.

Quelle analyse tirez-vous de ces premiers résultats particulièrement préoccupants pour la Wallonie ? Disposez-vous d'éléments permettant d'évaluer la proportion de personnes exclues des allocations d'insertion et de chômage qui ont retrouvé un emploi en Wallonie, en distinguant les deux catégories ? Les dispositifs d'accompagnement renforcé mis en place par le FOREm atteignent-ils, à ce stade, leurs objectifs pour ce public ? Au regard de ce taux de bascule vers les CPAS de 43,8 %, envisagez-vous d'adapter ou de renforcer les mesures régionales afin d'éviter que l'exclusion du chômage ne se traduise principalement par un déplacement de la précarité plutôt que par un retour durable vers l'emploi ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, l'intérim est l'un des premiers canaux d'entrée sur le marché du travail wallon et souvent le premier pour les moins qualifiés. Qu'il pèse davantage dans les embauches que dans l'emploi installé n'a rien d'anormal. Vous mentionnez la période estivale pour l'écarter aussitôt. On ne met pas de côté la variable principale qui explique l'écart que l'on dénonce. Juillet et août sont les deux mois les plus actifs du secteur et les deux seuls dont nous disposons. Vous citez 3 906 dossiers, 61 % venant de l'intérim. Je ne les conteste pas, mais la vraie question n'est pas qui introduit la demande, c'est qui est engagé. Sur ces 3 906 dossiers...

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Excusez-moi, mais ce n'est pas la bonne réponse à ma question. C'était la question n° 16 que j'ai posée sur l'explosion des demandes d'aides sociales.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Je pensais que c'était sur les intérimaires que vous me posiez la question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Vous voyez que je vous écoute avec attention.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la

Recherche et du Numérique. – Je n'ai pas écouté la question. C'est un mauvais point !

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Quel dommage !

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour répondre à la question de Mme De Rodder sur l'explosion des demandes d'aide sociale face à la réforme du chômage.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, dès l'annonce de la réforme fédérale, j'ai souhaité anticiper ses effets en renforçant l'accompagnement des chercheurs d'emploi et en mettant en place un cadre de coopération renforcée entre le FOREm et les CPAS. C'est précisément l'objet du décret que j'ai fait adopter et qui est entré en vigueur en janvier 2026. Je me garderai toutefois de tirer des conclusions hâtives à partir des seules données relatives au revenu d'intégration.

Le fait qu'une personne bénéficie de l'intervention d'un CPAS ne constitue pas la fin de son parcours d'insertion socioprofessionnelle. Les derniers chiffres communiqués par le FOREm montrent que, parmi les chercheurs d'emploi ayant perdu leurs allocations de chômage entre janvier et juillet 2026, 9 182 étaient à l'emploi à la fin du mois de juillet et 472 étaient en formation ou en reprise d'étude. Parmi les bénéficiaires d'allocations d'insertion, 2 084 étaient à l'emploi et 196 étaient en formation ou en reprise d'étude.

S'agissant de l'accompagnement, l'ampleur du public concerné par la réforme fédérale a constitué un défi important pour l'ensemble des acteurs de l'insertion. Les outils de suivi et les mécanismes de coopération mis en place ces derniers mois permettent toutefois de renforcer progressivement l'accompagnement proposé et d'améliorer la coordination entre les différents acteurs. Je continuerai à suivre attentivement leur mise en œuvre, afin de garantir que chaque chercheur d'emploi puisse bénéficier d'un accompagnement adapté à sa situation.

Ces résultats confirment que l'enjeu n'est pas de raisonner uniquement en fonction d'un statut administratif. On en a discuté encore tout à l'heure. C'est d'ailleurs tout le sens des réformes que j'ai engagées. Qu'une personne soit chômeuse, inscrite librement ou bénéficiaire d'un revenu d'intégration, elle doit bénéficier de l'accompagnement le plus adapté à ses besoins afin de favoriser son insertion durable sur le marché du travail.

Le décret relatif à la collaboration entre le FOREm et les CPAS s'inscrit pleinement dans cette philosophie, afin que chaque personne puisse bénéficier du soutien le plus adapté à sa situation et maximiser ainsi ses chances d'insertion professionnelle. Je continuerai

naturellement, à suivre la mise en œuvre de mes réformes et à les ajuster si cela s'avère nécessaire, comme j'ai déjà eu souvent l'occasion de le dire ici.

Le marché du travail et de la formation est en pleine mutation. Par rapport à nos 270 000 chercheurs d'emploi, on a des profils différents et un éloignement du marché du travail qui n'est pas identique pour chaque profil. On doit tenter de donner l'accompagnement et le suivi le plus adapté en fonction de chaque profil du chercheur d'emploi.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Une personne sur deux qui bascule vers les CPAS, ce qui n'est pas anodin. Je me souviens que l'on avait dit : « Non, ce ne seront pas ces chiffres ». Je ne vais pas les rappeler, mais le constat est implacable. Vous êtes aussi dans un chantier colossal sur la réforme du paysage de la réinsertion professionnelle. Tout se bouscule donc en même temps.

Je suis d'accord avec vous : les gens qui basculent vers le CPAS ont probablement encore davantage besoin d'un accompagnement pour se sortir de ce chemin plus compliqué vers l'emploi. Mais je vous demande de bien revoir ce nouveau paysage de l'insertion, parce qu'il devra demain être un levier essentiel pour que vous puissiez atteindre les chiffres de remise à l'emploi.

Sans ces acteurs de terrain, ce sera excessivement compliqué. Que ces personnes soient au CPAS ou au chômage, la difficulté de les remettre à l'emploi est à nuancer en fonction de chaque parcours et de chaque personne. Cela reste un chantier excessivement important.

Mme la Présidente. – Je vous propose de suspendre nos travaux étant donné qu'il est 13 heures.

(Réactions dans l'assemblée)

Oui, mais il est 13 heures, et il y a des réunions ce midi.

(Réactions dans l'assemblée)

Clôturer le chapitre, cela veut dire les questions n° 8, 9 et 10, ce qui fait six questions au total.

(Réaction de Mme Linard)

Je veux bien, Madame Linard, mais nous sommes partis jusqu'à...

(Réaction de Mme Linard)

Si l'on travaille jusqu'à 13 heures 30 ou 13 heures 45, on n'aura plus de pause de midi. J'ai un souci parce que j'ai une réunion pendant ce temps qui a déjà commencé depuis une demi-heure.

(Réaction de Mme Linard)

On avait dit 13 heures et l'on suspend les travaux. Je suis désolée.

Nous reprendrons à 14 heures, Monsieur le Ministre.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 13 heures 1 minute.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 8 minutes.

(Mme Lazon, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES (Suite)

Question orale

de Mme Bénédicte Linard

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme du dispositif des aides à la
promotion de l'emploi (APE) »

Question orale

de Mme Dorothée De Rodder

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'état d'avancement de l'abrogation du
dispositif des aides à la promotion de l'emploi
(APE) »

Question orale

de Mme Éliane Tillieux

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'accord de coopération avec la
Communauté française concernant la réforme
du dispositif des aides à la promotion de
l'emploi (APE) »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Linard, sur « la réforme du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) » ;
- Mme De Rodder, sur « l'état d'avancement de l'abrogation du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) » ;
- Mme Tillieux, sur « l'accord de coopération avec la Communauté française concernant la réforme du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, en cette rentrée parlementaire, difficile de ne pas évoquer l'une des réformes les plus importantes, mais aussi celle qui suscite, à juste titre, les plus vives inquiétudes chez les employeurs ainsi que chez les travailleurs et travailleuses en matière d'emploi. En effet, à partir du 1^{er} janvier 2027, les APE telles que nous les connaissons n'existeront plus. Ces aides régionales, créées en 2002 en vue de soutenir la mise à l'emploi, mais également le maintien de celui-ci dans de nombreux secteurs, vont disparaître et, à la place, un dispositif aux contours encore flous de soutien à

l'emploi sera octroyé par les différents ministres fonctionnels.

Cet été, le Gouvernement a approuvé en deuxième lecture le projet de décret chapeau et il a sollicité l'avis du Conseil d'État. Il a également été demandé aux différents ministres de rédiger les décrets dits réceptacles. L'été n'a pas fait s'envoler nos craintes de voir les moyens alloués au soutien à l'emploi rabotés dans toute une série de secteurs. Dans quelle mesure cette réforme des APE n'est-elle pas une réforme budgétaire déguisée ? Je pose la question et c'est la question que se posent de nombreux acteurs.

De plus, si les budgets alloués à chaque secteur doivent être remis en discussion tous les ans lors des arbitrages budgétaires, les opérateurs se retrouvent privés de la visibilité et de la prévisibilité pourtant essentielles à une gestion sereine de leur activité et de leurs emplois.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de cette réforme depuis nos derniers échanges ? Le calendrier sera-t-il respecté ? L'avis du Conseil d'État vous est-il parvenu ? Le cas échéant, que contient-il ? Qu'en est-il des décrets-réceptacles des différents ministres ? Ceux-ci sont-ils rédigés ? Avez-vous une vue transversale sur cette question ? Le cadastre qui sert de base à cette réforme est-il désormais finalisé ? Sera-t-il rendu public ? Y a-t-il encore une place pour la concertation et d'éventuelles modifications dans le texte étant donné qu'il en est au stade de la deuxième lecture ? Quel est l'état de la concertation avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Où en sont les travaux devant aboutir à un accord de coopération ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, dans la note au Gouvernement, lors de la première lecture de l'avant-projet de décret-cadre relatif à l'intégration des dispositifs de soutien à l'emploi dans les politiques fonctionnelles, il était précisé : « Concernant les enveloppes budgétaires estimatives à transférer dans le cadre du dispositif APE, elles seront déterminées au plus tard en juillet 2026 sur la base d'un nouveau cadastre APE ».

Qu'en est-il ? Les enveloppes fonctionnelles sont-elles désormais fixées, d'autant que le cadastre APE 2025 est désormais disponible sur le site du FOREm ? S'agit-il bien du cadastre qui servira de base pour déterminer les futures enveloppes ? Ce cadastre est-il définitif ou est-il encore susceptible d'évoluer ?

Il était initialement prévu que, lors de la deuxième lecture du décret-cadre intervenue le 11 juin 2026, chaque ministre fonctionnel dresse l'état des lieux des réglementations lui permettant de réceptionner les montants relevant de ses compétences. Il était précisé

qu'à cette occasion serait établie une liste provisoire des réglementations prêtes à recevoir leurs moyens au 1^{er} janvier 2027.

Cette liste est-elle disponible ? Les ministres fonctionnels ont-ils réalisé l'état des lieux demandé lors du passage en deuxième lecture du décret ? Quelles sont aujourd'hui les compétences fonctionnelles dont le dispositif sera prêt pour le 1^{er} janvier 2027 ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, nous avons déjà eu l'occasion de vous interroger à plusieurs reprises en ce qui concerne le volet communautaire des aides à la promotion de l'emploi. Vous nous aviez indiqué qu'un accord de coopération était en cours de négociation entre la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, et qu'il devait permettre le transfert des enveloppes concernées vers les ministres fonctionnels suivant une logique similaire à celle retenue pour les compétences régionales.

Le 16 juin dernier, vous avez précisé que la séance conjointe des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 11 juin avait abordé cet avant-projet d'accord en vue de son approbation en première lecture. Vous avez réaffirmé votre volonté de faire progresser de manière concomitante le volet régional et le volet communautaire de la réforme.

Depuis, plusieurs semaines se sont écoulées. Nous sommes partis en vacances et nous voilà revenus ! C'est l'occasion de vous demander où vous en êtes. Il est vrai que l'échéance du 1^{er} janvier 2027 se rapproche. Où en sommes-nous aujourd'hui dans la finalisation de cet accord de coopération ? Quels éléments reste-t-il à arbitrer ? Quel calendrier vous fixez-vous désormais ?

Pouvez-vous nous confirmer que l'accord couvrira bien l'ensemble des compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles actuellement soutenues par les moyens APE ? Le calendrier permet-il toujours de garantir une entrée en vigueur concomitante des volets wallon et communautaire au 1^{er} janvier 2027 ?

Quelles garanties pouvez-vous apporter aux employeurs et aux travailleurs concernés quant à la continuité de leur financement durant la transition vers les nouveaux dispositifs sectoriels, ceci étant une question fondamentale pour éviter les ruptures de service ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames les Députées, la réforme avance conformément au calendrier fixé. L'avant-projet de décret-cadre a été adopté en deuxième

lecture par le Gouvernement le 11 juin dernier. L'avis du Conseil d'État est attendu cette semaine. Il sera analysé avec attention et les éventuelles adaptations nécessaires seront apportées le cas échéant.

Mon objectif est une entrée en vigueur du nouveau cadre au 1^{er} janvier 2027. Avec le Gouvernement, nous mettons tout en œuvre pour tenir ce calendrier. Je rappelle toutefois que l'entrée en vigueur ne signifie pas que tous les transferts devront intervenir à cette date. Le projet prévoit une période transitoire de deux ans maximum, permettant à chaque ministre fonctionnel d'adapter les réglementations relevant de ses compétences et d'organiser la reprise des moyens dans de bonnes conditions. Cela ne veut pas dire que l'on doit attendre cette date et surtout que l'on ne doit pas engager les discussions et les négociations avec les secteurs concernés en attente, ce que je mesure.

Entre-temps, le régime APE continuera à produire ses effets pour les situations nées avant son abrogation. Jusqu'à l'entrée en vigueur de chaque décret-réceptacle, le FOREm, comme je l'ai déjà expliqué, continuera à liquider les moyens. Ensuite, chaque ministre fonctionnel et son administration assureront la gestion et la liquidation de la subvention.

J'insiste sur ce point : aucun employeur ne sera laissé sans cadre juridique au 1^{er} janvier 2027 et aucune interruption brutale du financement ne résultera de l'entrée en vigueur de la réforme.

Deuxièmement, en ce qui concerne le cadastre 2025, celui disponible sur le site du FOREm a effectivement servi de base aux travaux que je mène avec les différents cabinets régionaux et communautaires. Le travail est pratiquement abouti. Quelques situations particulières doivent encore être éclaircies et des corrections marginales restent possibles. Ces derniers ajustements ne remettent en cause ni le principe ni le calendrier de la réforme. C'est le cadastre consolidé par le Gouvernement qui servira de base à la fixation des enveloppes fonctionnelles. Celles-ci pourront être définitivement arrêtées dès sa finalisation. Comme je l'avais déjà expliqué, des cadastres étaient réalisés très souvent sur base déclarative et il y avait des attributions qui concernaient plusieurs compétences. Cela a, d'une certaine manière, constitué une difficulté à y voir clair. C'est d'ailleurs pour cela que l'ensemble des employeurs avait été contacté et sollicité.

Troisièmement, les moyens actuellement consacrés au dispositif APE ont vocation à être transférés vers les politiques fonctionnelles, dans le respect du cadre budgétaire global de la Wallonie. Il appartiendra ensuite aux ministres compétents de définir les critères et les modalités de soutien les plus adaptés aux besoins de leurs secteurs. C'est le principe même de la réforme : permettre aux ministres fonctionnels, qui connaissent les réalités de leurs secteurs, de déterminer les missions à soutenir et la meilleure manière de mobiliser les

moyens disponibles. J'ai déjà eu l'occasion d'exposer, dans cette commission, plusieurs réflexions personnelles concernant tel ou tel domaine fonctionnel. Il y a le cadastre, on évalue la masse budgétaire que représente le cadastre, le transfert au ministre fonctionnel et il revient au ministre fonctionnel de déterminer un nouveau cadre.

Cela ne signifie toutefois pas que chaque opérateur conservera indéfiniment un financement strictement identique. Les critères d'octroi pourront évoluer dans le cadre des nouvelles politiques fonctionnelles. Il n'est donc pas possible de garantir le maintien de chaque aide ou de chaque emploi individuel. Je l'avais déjà dit. La conséquence en est que, à un moment, par rapport à un secteur, vous pourriez avoir, dans le secteur non marchand, des ASBL qui ne bénéficiaient pas de subventions au départ et qui en bénéficient, demain, à nouveau. C'est le principe de la réforme.

Je rappelle également que les contrats de travail financés grâce à la subvention APE demeurent sous la responsabilité des employeurs concernés, que ce soit du secteur public ou du secteur associatif.

Quatrièmement, concernant les décrets-réceptacles, les réflexions et les travaux sont bien entamés. Des textes ont déjà pu être soumis au Gouvernement, notamment en matière de transfert vers les compétences fonctionnelles de l'emploi et de la formation, ou encore celle des pouvoirs locaux. Manifestement, ces textes sont bien connus, puisque j'ai lu, ce matin, des articles faisant référence au transfert des pouvoirs locaux. Le transfert sera effectif dès le 1^{er} janvier 2027 pour les CFISPA, les MIRE et les pouvoirs locaux. Pour les autres compétences, il interviendra le 1^{er} janvier 2028 ou, au plus tard, le 1^{er} janvier 2029. Compte tenu de l'ampleur de cette réforme, il est tout à fait normal que des consultations se poursuivent encore dans certains secteurs. Quant à moi, j'en fais un appel en disant : « Plus vite les secteurs seront rassurés, mieux ce sera ». C'est le message que je fais depuis plus d'un an à l'ensemble des ministres wallons et communautaires.

Par ailleurs, l'important avant-projet d'accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles a été examiné en première lecture lors de la séance conjointe des Gouvernements du 11 juin dernier. Le délibéré devrait être levé prochainement. Mme Tillieux l'a dit, il y a eu les vacances, encore quelques discussions sur des points, mais je conclus que l'entrée en vigueur concomitante des volets régional et communautaire demeure l'objectif poursuivi.

Pour conclure, le cadastre est pratiquement finalisé, les travaux relatifs aux décrets-réceptacles sont engagés et le Gouvernement met tout en œuvre pour permettre l'entrée en vigueur du nouveau cadre au 1^{er} janvier 2027. Plusieurs étapes doivent encore être franchies et certains arbitrages doivent encore intervenir, mais la période transitoire a précisément été conçue pour permettre une

mise en œuvre progressive et maîtrisée de la réforme, sans rupture brutale pour les acteurs concernés.

Je rappelle que, outre ce délai de deux ans pour la mise en œuvre de la réforme, un lissage sur plusieurs années est prévu et possible. Les ministres, à nouveau, détermineront si on lisse dans le temps. Certains lisseront peut-être moins vite que d'autres, mais ce sera de la responsabilité de l'ensemble des ministres dans leur compétence.

Voilà, Mesdames les Députées, ce que je peux vous dire à ce stade.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Il sera extrêmement intéressant de voir ce que le Conseil d'État va dire, non seulement sur le fond de la réforme, mais aussi sur la période transitoire. Cela veut dire que certains secteurs vont passer au nouveau système, là où d'autres n'y passeront pas. Certains vont avoir des visions très claires parce que vous avez dit que, dans vos matières et en matière de pouvoirs locaux, c'est déjà bien abouti en termes de transfert, alors que, dans d'autres secteurs, pas du tout. Il est d'ailleurs possible que des secteurs soient à cheval sur différents domaines quand on regarde Fédération et Wallonie.

Bref, en termes de prévisibilité, on n'est pas encore au top puisque les secteurs qui ne savent pas encore quand ils seront transférés sont toujours dans l'attente de savoir ce qu'il va se passer pour eux. C'est de l'inquiétude qui va rester à minima jusqu'au 1^{er} janvier 2028 puisque j'entends que seuls ceux qui concernent l'emploi, la formation et les pouvoirs locaux arriveront au 1^{er} janvier 2027 en matière de transfert. Cette inquiétude est compliquée.

Il y a aussi des inquiétudes qui resteront sur le financement. Vous avez dit qu'il n'y aurait pas d'interruption brutale, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de diminutions. Vous avez dit que, au sein d'une enveloppe, cela peut bouger entre différents opérateurs.

Je reviendrai vers vous dès que l'on aura l'avis du Conseil d'État. On se donne rendez-vous dans pas très longtemps puisqu'il arrive dans le courant de la semaine.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. J'entends qu'un ministre, à part vous, a sa feuille de route. Dans cette feuille de route, on voit clairement qu'il y aura sans doute moins d'emplois dans les communes et les CPAS.

Ce qui vient d'être dit est rigoureusement exact pour les secteurs en attente. Je trouve que cela ne va pas. Il faudrait, à tout le moins, mettre un petit coup de pression sur vos collègues pour qu'ils puissent, eux aussi, s'atteler à cette problématique pour les secteurs qui ne savent toujours rien et pour les secteurs qui sont toujours en attente de savoir à quelle sauce ils vont être mangés.

L'incertitude ne peut pas permettre de répondre à son activité de manière tout à fait sereine. Une communication doit être faite dans ce sens. Les ministres devraient en faire une priorité : de la clarté pour pouvoir mieux anticiper les choses.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Dans trois mois et demi, nous serons le 1^{er} janvier 2027. Le temps file. Certes, vous nous dites que les discussions avancent, que des ajustements sont en cours et qu'un texte est encore en délibéré, notamment pour l'accord de coopération. Cependant, derrière l'accord, il y a des milliers de travailleurs qui attendent et qui veulent simplement savoir si leur emploi sera enfin financé demain.

Le problème aujourd'hui, ce n'est plus la réforme, mais l'incertitude. Comme vous le dites vous-même, quand on ne sait pas comment les choses vont évoluer, c'est très compliqué en termes de prévisibilité pour tout ce monde, notamment non marchand. J'exclus un peu les pouvoirs locaux puisque la solution semble se dessiner, mais les employeurs préparent leur budget, leurs équipes et leurs missions. En termes de calendrier, cela reste très court et donc très compliqué.

Vous dites vouloir sécuriser l'emploi et rendre les dispositifs plus efficaces, mais il faut que la transition permette à chacune et chacun de poursuivre ses activités. Nous reviendrons pour connaître la suite des travaux. J'espère que vous aboutirez.

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme des centres d'insertion
socioprofessionnelle (CISP) »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réforme des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, en commission, le 13 juillet dernier, vous avez indiqué que la réforme du dispositif des centres d'insertion socioprofessionnelle était toujours en préparation et que le texte n'avait pas encore été déposé sur la table du Gouvernement. Vous avez aussi rappelé que plusieurs axes restaient en discussion. Enfin, vous avez affirmé avoir sollicité une contribution du secteur et regrettiez le refus de transmettre une contribution structurée au nom du secteur, hormis le statu quo. Je précise que je cite vos mots.

Depuis lors, l'Interfédération des CISP a réagi à vos propos. Elle conteste avoir refusé de contribuer à la réforme ou s'être limitée à défendre le statu quo. Elle indique, au contraire, avoir transmis au cours des derniers mois plusieurs notes d'analyse, avis, remarques et propositions à votre cabinet. Elle réaffirme aussi sa disponibilité pour poursuivre le dialogue, tout en plaidant pour une méthodologie de concertation structurée, des balises claires et un diagnostic partagé permettant d'objectiver les choix à poser.

Au-delà de cette divergence d'appréciation, l'enjeu est désormais de savoir comment les travaux vont se poursuivre. Le secteur est directement concerné par la réforme et les orientations évoquées suscitent manifestement de fortes inquiétudes parmi les opérateurs. Dès lors, où en sont les travaux relatifs à la réforme des CISP ? Depuis votre réponse du 13 juillet, de nouvelles étapes ont-elles été franchies ? Entendez-vous présenter prochainement un avant-projet de réforme au Gouvernement ? Quel calendrier vous êtes-vous fixé à cet égard ?

Compte tenu de la réaction de l'Interfédération, comment comptez-vous poursuivre la concertation avec le secteur avant l'adoption d'un texte par le Gouvernement ? Les contributions déjà transmises par les acteurs seront-elles effectivement intégrées à la poursuite des travaux ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, depuis la présentation des premières orientations au secteur – car on a déjà eu beaucoup de contacts, de réunions et de discussions avec le secteur, que ce soient de nombreux CISP eux-mêmes ou l'Interfédération –, le projet a évolué afin de tenir compte de certaines des observations – je dis bien « certaines » et pas « toutes » – formulées par les différents acteurs consultés, mais également des objectifs fixés par la Déclaration de politique régionale, ainsi que des réformes déjà engagées dans le champ de l'emploi et de la formation. En effet, il y a une importante articulation avec le décret concernant le parcours du chercheur d'emploi, mais aussi avec le paysage de l'emploi de proximité, les

points de contact uniques et d'autres réformes qui, à mon sens, ne sont pas des réformes hermétiques qui ne s'articuleraient pas avec les autres réformes instaurées.

Une première lecture de l'avant-projet de décret relatif aux CISP a été présentée au Gouvernement – mais pas encore validée – jeudi dernier, le 10 septembre. Les travaux se poursuivent en son sein, à la fois en intercabinets et en réunions internes. Après cette étape, la concertation avec les parties prenantes reprendra afin de permettre un échange approfondi sur le projet et sur les modalités de mise en œuvre.

Ceci résume le stade auquel les travaux se situent aujourd'hui et le calendrier prévu. Vous voyez donc que la concertation est bien présente dans cette réforme ambitieuse des centres d'insertion socioprofessionnelle.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – J'entends que vous avez déposé ce texte en avant-projet de décret sur la table du Gouvernement jeudi dernier, le 10 septembre. Cependant, si j'entends bien, il est encore ouvert à la discussion et vous reprendrez ensuite la concertation.

J'espère que les balises qui sortiront des différentes étapes en cours dans les intercabinets permettront quand même au secteur d'être rassuré quant à son avenir. Pour cela, il faudra garantir un accompagnement des demandeurs d'emploi, notamment les personnes fragilisées, qui ont besoin d'une certaine stabilité, mais aussi d'une certaine proximité. J'espère que ces éléments seront pris en compte et que vous objectiveriez ce qui fonctionne, ce qui doit évoluer et les conséquences concrètes pour les bénéficiaires.

En tout cas, l'incertitude n'est jamais bonne, ni pour les équipes ni pour les personnes accompagnées. Nous espérons voir rapidement un premier texte aboutir pour relancer la discussion et la concertation, comme vous le proposez.

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'accompagnement des agences locales
pour l'emploi (ALE) exerçant une activité de
titres-services »

Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réforme des titres-services »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur :

- « l'accompagnement des agences locales pour l'emploi (ALE) exerçant une activité de titres-services » ;
- « la réforme des titres-services ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser ses questions.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, on va d'abord évoquer l'accompagnement des ALE qui exercent une activité de titres-services et ensuite, avec une autre question, on abordera la réforme des titres-services. Parfois, je me demande pourquoi on les couple, parce que cela n'a pas beaucoup de sens.

Le projet de réforme du Gouvernement prévoit la fin de la reconnaissance des agences locales pour l'emploi au 31 décembre et le remplacement des dispositifs ALE par un dispositif de prestations à heures limitées qui seraient gérées par le FOREm. Vous avez indiqué au Parlement que les ASBL ALE exerçant une activité de titres-services pourraient poursuivre celle-ci sans procédure supplémentaire pour conserver leur agrément. Cette possibilité juridique ne garantit cependant pas à elle seule la viabilité des structures concernées ni le maintien des emplois ou même des services.

La situation de l'ALE de Sombreffe l'illustre. Selon les informations parues dans la presse, son activité de titres-services emploie une cinquantaine de personnes, dessert quelque 300 ménages. Alors que l'ASBL connaît des difficultés financières, plusieurs scénarios sont envisagés, dont une mutualisation avec d'autres ALE ou une reprise par un opérateur externe. Des inquiétudes subsistent quant au maintien des emplois, à la continuité du service et à la préservation de son ancrage local et surtout de sa finalité sociale.

Avez-vous eu connaissance de cette situation ou des services ont-ils pris contact avec l'ALE de Sombreffe

ou les autorités communales ? Disposez-vous d'un état des lieux des ALE qui exercent aussi une activité titres-services, du nombre de travailleurs et travailleuses concernés, ainsi que d'éventuelles difficultés rencontrées à l'approche de l'échéance du 31 décembre 2026 ? Quels leviers d'accompagnement juridique, organisationnel ou financier la Région peut-elle mobiliser lorsque ces structures envisagent une transformation, une mutualisation ou une reprise ? Enfin, comment entendez-vous contribuer à préserver les emplois, les conditions de travail et la continuité de services aux ménages ?

Sur la réforme des titres-services, vous avez indiqué à plusieurs reprises que celle-ci serait présentée avant les vacances d'été. Toutefois, lors de la réunion de la Commission du 16 juin dernier, vous avez précisé que l'objectif serait vraisemblablement reporté de quelques semaines. Vous avez indiqué que, à la suite de la présentation du rapport d'Idea Consult et des auditions, il vous appartenait désormais de trouver un équilibre entre les attentes des travailleuses, la viabilité des services, le coût pour les utilisateurs et les contraintes budgétaires de la Région. Vous avez aussi souligné que certains aspects nécessitaient une concertation avec le niveau fédéral.

Ce report peut se comprendre au regard de l'importance de la réforme qui concerne des milliers de travailleuses, de bénéficiaires et d'entreprises. Il entretient néanmoins une incertitude pour l'ensemble des acteurs du secteur qui attendent de connaître les orientations qui seront retenues par le Gouvernement.

Dès lors, pouvez-vous nous indiquer à quel horizon vous entendez désormais soumettre cette réforme au Gouvernement ? Quels sont aujourd'hui les principaux points qui restent à arbitrer avant sa présentation ? Quels seront, selon vous, les éléments essentiels qui permettront de garantir un équilibre durable entre la question de l'amélioration des conditions de travail des aides-ménagères, la pérennité économique des entreprises agréées, l'accessibilité financière du dispositif pour les utilisateurs et, in fine, la soutenabilité budgétaire pour la Région ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, à ce jour, le FOREm dénombre 48 agences locales pour l'emploi wallonnes exerçant des activités de titres-services. L'évaluation réalisée par Idea Consult sur la période 2021 à 2024 pointe des résultats d'exploitation plus faibles pour les ALE que pour le reste du secteur. Ainsi, en 2024, 58 % d'entre elles enregistraient déjà une perte d'exploitation. Selon les données du SPW EER, en 2024, 2 598 travailleurs et travailleuses titres-services parmi les 44 775 travailleuses et

travailleurs actifs au sein du dispositif ont presté au moins une heure pour le compte d'une agence locale pour l'emploi. C'est un chiffre en baisse en 2021.

Le Service public de Wallonie et le FOREm m'informent qu'ils n'ont pas reçu d'interpellation émanant de l'ALE de Sombreffe. En 2025, cette agence a occupé au total 46 travailleurs et remis un peu plus de 30 000 titres-services. S'agissant de l'accompagnement dont bénéficient les ALE en vue de la réforme, des fiches d'information sont publiées par le SPW EER et le FOREm. Une FAQ est aussi mise à leur disposition sur le site internet du SPW EER et elle est relativement complète. Il fournit également une aide gratuite aux ALE qui souhaitent mettre un terme à leurs activités, ou fusionner avec une autre ASBL, ou encore réviser leurs statuts afin de se transformer en ASBL de droit privé.

Concernant la réforme des titres-services – vous l'avez répété aujourd'hui –, j'ai entendu, lors des auditions de juin dernier, la demande des parties prenantes sur la nécessité de ne pas mener cette réforme dans la précipitation. Vous avez reparlé de l'équilibre que l'on devait avoir par rapport aux travailleuses, à l'attractivité du dispositif des titres-services pour les travailleuses, au modèle et à la viabilité économique des entreprises, à l'équilibre avec les utilisateurs par rapport au prix qu'ils sont prêts aujourd'hui à payer ou pas pour les titres-services. Le but n'est pas de diminuer fortement le recours à des titres-services et recourir au travail au noir, comme c'était le cas par le passé. Cet équilibre que vous avez rappelé est important, je ne cesse de le souligner depuis mon entrée en fonction.

Pas de précipitation veut-il dire que l'on ne travaille pas ? Non, y compris pendant les vacances, puisque mon cabinet a pu concerter, pendant l'été, l'ensemble des parties prenantes et a pu faire le point avec eux sur les principaux chantiers de la réforme projetée. Il y a eu beaucoup de réunions et beaucoup de contacts. Il n'y a pas un acteur qui estime qu'il ne faut toucher à rien, qu'il ne faut pas modifier. Il y a une situation d'urgence. Je ne vais donc pas reporter le travail aux calendes grecques, je vous rassure.

Pas plus tard qu'hier, puisque je préside la conférence interministérielle Emploi depuis le 1^{er} juillet, j'ai eu une réunion avec l'ensemble des entités. Nous avons abordé les titres-services, relancé et réactivé un groupe de travail Titres-services pour échanger sur les modalités, l'enjeu et les perspectives dans les autres Régions. J'ai lu que, en Flandre, cela bougeait beaucoup, qu'il y avait beaucoup de réflexions sur le sujet. À Bruxelles, il en va de même. Il y a l'autonomie des niveaux de pouvoir et chaque Région fera ce qu'elle veut, mais il n'est pas inutile d'échanger et de voir comment, par rapport à une même difficulté, on pourrait harmoniser une série de choses. Comme vous l'avez dit, le Fédéral est impliqué dans les conditions de travail, les salaires, le bien-être au travail.

Nous avons convenu hier, dans ce groupe de travail, de mettre ce point à l'ordre du jour. Nous avons prévu de nous revoir dans le courant du mois d'octobre. Je ne vais pas attendre le mois d'octobre pour déjà – en conférence interministérielle, pas en groupe de travail – travailler sur des textes. Mon objectif est de venir rapidement avec un texte et une réforme au Gouvernement et au Parlement.

Même s'il ne faut pas se précipiter, nous sommes tous bien conscients qu'il y a une certaine urgence. Nous avons procédé dans l'ordre. Nous avons eu le rapport d'Idea Consult et des auditions. Je m'étais engagé à le faire. C'était très intéressant d'avoir la discussion pendant l'été avec tous les partenaires séparément. On est déjà bien armés pour avancer dans un texte. On poursuit les discussions, à travers un groupe de travail, avec le Fédéral et avec les Régions.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – J'enregistre qu'il n'y a pas eu de dossier particulier introduit par l'ALE de Sombreffe ni d'appel particulier au niveau du SPW. Pour la situation de l'ALE et la suite à donner à cette entreprise et surtout aux travailleurs, on espère qu'ils et elles trouveront la meilleure option et la meilleure solution pour poursuivre l'activité au bénéfice des travailleuses et travailleurs, mais aussi des bénéficiaires de l'entité, même s'ils ne sont pas extrêmement nombreux, en comparaison à d'autres entreprises.

Sur la réforme, vous dites : « Pas de précipitation ». Je m'en réjouis parce que je préfère que le temps soit consacré à mettre sur la table les différents points que nous avons soulevés lors du débat avec Idea Consult. Il y a un équilibre qui est extrêmement fragile. Dès que vous détricotez d'un côté, vous risquez de déséquilibrer le tout. C'est l'histoire du tabouret à trois pieds.

Je pense qu'il est important de prendre le temps de la réflexion et d'enclencher le dialogue avec les autres Régions et le Fédéral. Au-delà de la réforme, il y a des dossiers qu'il faut purement prendre à bras-le-corps. C'est par exemple le cas d'un dossier qui était encore dans la presse ce matin, par rapport aux fraudes constatées dans le secteur. Cela est tout simplement inadmissible. Il faut sanctionner et agir plus rapidement qu'aujourd'hui. On constate des excès qui ne doivent plus avoir lieu. J'espère que vous en tiendrez compte pour construire votre texte demain.

Je ne peux que me réjouir de voir que vous avez enclenché ce point en discussion, en conférence interministérielle pour réactiver le groupe de travail, à condition que cela ne bloque pas votre réforme. Nous gardons notre autonomie. Je vous encourage à poursuivre pour le bien de ce secteur.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de Mme Dorothée De Rodder
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les conditions de maintien de l'agrément
des formateurs expérimentés à l'IFAPME »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Rodder à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les conditions de maintien de l'agrément des formateurs expérimentés à l'IFAPME ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, je vous ai récemment interrogé sur la limitation à trois ans, après la cessation de toute activité professionnelle, de l'agrément des formateurs de l'IFAPME. Vous avez justifié cette règle par la nécessité de maintenir une connaissance actualisée du métier enseigné, tout en indiquant que des dérogations pouvaient être examinées au cas par cas.

Si la justification avancée paraît pertinente pour certaines formations techniques directement liées à l'évolution d'un métier, elle est plus difficile à comprendre en ce qui concerne les cours généraux ou transversaux, notamment juridiques, pour lesquels l'actualisation des connaissances peut être assurée indépendamment de l'exercice quotidien d'une profession.

Monsieur le Ministre, ne pourrait-on pas, dès lors, envisager de distinguer en ce sens, pour l'obtention de l'agrément, les types de formations dispensées ? Par ailleurs, vous évoquez des dérogations possibles. Pouvez-vous préciser les critères objectifs sur lesquels elles reposent ?

Vous précisez aussi que la distinction ne repose pas sur un critère d'âge. Pourtant, certains retours de terrain nous rappellent que le motif de certains non-renouvellements des cours dispensés résulte uniquement de la mise à la pension et non d'une absence d'expérience professionnelle.

Vu la pénurie de formateurs, les centres de formation ne pourraient-ils pas déroger au délai de trois ans, pour certains types de formations, en se basant sur l'expérience professionnelle avérée pour poursuivre la dispense de cours généraux par des formateurs aguerris ? Envisagez-vous dès lors de demander à l'IFAPME de revoir son règlement en ce sens ?

Cette question se pose également dans la perspective du rapprochement entre le FOREm et l'IFAPME. Comment comptez-vous garantir une approche

cohérente des conditions imposées aux formateurs au sein des deux organismes ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, il convient de distinguer plusieurs catégories de formateurs. Les formateurs chargés des cours généraux dans le cadre de l'apprentissage sont recrutés sur la base d'un titre pédagogique et peuvent exercer leur fonction jusqu'à leur départ à la pension. Les dispositions que vous mentionnez ne les concernent donc pas.

S'agissant des règles que vous évoquez, celles-ci sont applicables aux formateurs techniques. L'objectif est de garantir aux apprenants une formation en lien avec les réalités actuelles des métiers. La période de trois ans après la cessation d'activité vise à maintenir ce lien avec la pratique professionnelle et l'évolution des métiers. Elle répond à un objectif pédagogique et non à un critère d'âge.

Il en va de même dans certaines matières plus transversales, notamment en matière de compétences entrepreneuriales, où des connaissances doivent être régulièrement actualisées, notamment dans des domaines réglementaires, juridiques ou administratifs.

Comme je l'ai déjà indiqué, des dérogations peuvent être accordées. Elles sont examinées au cas par cas, en fonction du profil, de l'expérience et des compétences du formateur concerné ainsi que des besoins de la formation. Une certaine souplesse peut être mise en œuvre lorsque des difficultés de recrutement sont rencontrées dans certains métiers, ce qui peut aussi arriver.

Je n'envisage pas, à ce stade, de modifier cette disposition qui me paraît assurer un équilibre raisonnable entre la valorisation de l'expérience des formateurs et la nécessaire actualisation des compétences transmises aux apprenants.

Enfin, concernant votre question relative à la cohérence des conditions entre opérateurs, il est prématuré d'anticiper les modalités concrètes qui pourraient être retenues.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour ces précisions.

Je faisais référence à un cas particulier, mais j'y reviendrai peut-être via une question écrite, parce que je crois que cela vaut la peine de se pencher sur ce cas, vu la pénurie des formateurs. C'est le cas de quelqu'un, qui est formateur, qui donne des cours généraux et qui est

admis à la pension. Étant donné qu'il est admis à la pension, il n'a plus accès au statut de formateur, tout simplement, alors qu'il en a encore l'envie et les compétences. Le statut de pensionné l'empêche d'aller plus loin. Puisque l'on doit faire prévaloir cette expérience, on doit aussi se pencher sur des dérogations possibles pour les personnes qui sont pensionnées et qui ont encore de belles années devant eux et des savoir-faire à enseigner.

Je reviendrai en question écrite de manière plus précise avec ce cas particulier, mais je vous remercie pour les réponses.

Question orale de Mme Geneviève Lazon **à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'évolution des besoins en compétences face au changement climatique »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazon à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'évolution des besoins en compétences face au changement climatique ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, cet été nous a une nouvelle fois rappelé que le changement climatique est bien une réalité à laquelle notre société doit désormais s'adapter. Nous devons évidemment poursuivre nos efforts pour lutter contre le réchauffement climatique, mais nous devons également nous préparer aux transformations qu'il entraîne déjà et qu'il entraînera dans de nombreux secteurs.

Ces mutations auront nécessairement des conséquences sur les compétences dont notre économie aura besoin. On peut penser, par exemple, aux mécaniciens qui doivent progressivement se former aux nouvelles motorisations, à l'augmentation des besoins en climatisation et en systèmes de refroidissement, ou encore aux besoins croissants de main-d'œuvre dans certains secteurs du transport. Je pourrais en citer d'autres.

Ces évolutions concernent bien davantage de métiers : la transition énergétique, l'adaptation des bâtiments, la gestion de l'eau, l'agriculture ou encore la prévention et la gestion des événements climatiques. Ces métiers vont faire émerger de nouveaux besoins en compétences. L'enjeu est d'éviter de former aujourd'hui des personnes à des compétences qui seront moins demandées demain, tout en étant capables de disposer

de la main-d'œuvre nécessaire pour réaliser les travaux d'adaptation de notre territoire.

Le Gouvernement dispose-t-il d'une analyse prospective des métiers et des compétences les plus demandés en Wallonie, sous l'effet du changement climatique et de la transition énergétique ?

Comment ces évolutions sont-elles prises en compte dans l'offre de formation du FOREm et de l'IFAPME ? Existe-t-il une coordination avec les secteurs professionnels afin d'anticiper leurs besoins futurs en compétences afin d'éviter l'apparition de pénuries ? Comment garantir que les formations proposées aujourd'hui permettent aux chercheurs d'emploi d'acquérir des compétences qui resteront pertinentes dans les années à venir ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, le changement climatique et la transition énergétique transforment déjà les besoins en compétences. L'enjeu ne porte pas seulement sur l'apparition de nouveaux métiers, mais aussi et surtout, sur l'évolution de métiers existants dans des secteurs clés, tels que la construction ou l'industrie.

Cette évolution se traduit notamment dans la liste des métiers en pénurie dans laquelle on retrouve de nombreux métiers concernés par la transition climatique, tels qu'isolateur de gros œuvre et de toiture, évaluateur énergétique, technicien en électricité industrielle, ou bien d'autres.

Cette transformation est d'ores et déjà prise en compte par les opérateurs de formation. Ainsi, le FOREm intègre les enjeux climatiques et de transition durable dans ses analyses sectorielles, notamment via son service d'études. Sur cette base et par un dialogue constant avec les différents secteurs, les centres de compétence adaptent leur offre. Je pense notamment à la formation d'isolateur basée sur des techniques innovantes ou à celle de métreur deviseur en énergies renouvelables.

L'IFAPME suit la même dynamique. Ses référentiels sont régulièrement adaptés, en lien avec les secteurs professionnels, afin d'intégrer à la fois des compétences transversales liées au développement durable et des compétences techniques plus spécifiques. De nouvelles formations apparaissent ainsi progressivement, notamment dans la rénovation énergétique, les véhicules électriques et hybrides, les circuits courts ou encore la déconstruction et la valorisation des matériaux.

J'ai souhaité renforcer cette anticipation des besoins et cette coordination avec les secteurs et les partenaires sociaux via le déploiement des comités stratégiques

sectoriels. Ils visent à permettre d'identifier les besoins en matière de compétences actuelles et émergentes et à définir, si nécessaire, une adaptation de l'offre de formation, en ce compris en matière de formation continue des travailleurs.

L'objectif est donc clair : faire évoluer l'offre de formation de manière agile et continue, afin que les chercheurs d'emploi, les apprenants et les travailleurs disposent des compétences utiles, actuelles et durables pour contribuer à la transition de notre économie.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Lazon.

Mme Geneviève Lazon (Les Engagés). – Je constate que vous êtes bien au fait du sujet et de la situation. Ces changements climatiques et ses conséquences ne concernent pas uniquement la météo et l'augmentation de la température, mais ils ont comme conséquences un changement de paradigme dans bien des domaines, dont ceux de l'emploi et de la formation.

Deux volets me semblent importants aussi à rappeler : penser à la reconversion et penser aussi aux nouvelles formations à développer. Vous avez utilisé le mot « anticipation » en évoquant la concertation avec les comités sectoriels. Il ne s'agit plus seulement d'être réactif, mais d'être proactif. L'anticipation doit être de mise pour être à la hauteur de tous ces changements.

Question orale
de M. Eddy Fontaine
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « les initiatives en faveur du
commerce local »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « les initiatives en faveur du commerce local ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, le développement du commerce en ligne a profondément modifié les habitudes de consommation. Si cette évolution offre de nouvelles opportunités aux entreprises et aux petites entreprises, elle constitue également un défi important pour les commerces de proximité et les artisans, particulièrement dans les petites villes et les communes rurales.

L'initiative récemment lancée par l'ASBL « Chimay Commerces » est, par exemple, intéressante. Réunissant près de 70 commerçants et artisans de l'entité, l'association a lancé une campagne visant à sensibiliser

les habitants à l'importance de privilégier, lorsque cela est possible, les achats auprès des acteurs économiques locaux.

Ces initiatives reposent principalement sur les acteurs de terrain eux-mêmes. Elles montrent à la fois la volonté des commerçants de se mobiliser et la nécessité de leur donner davantage de moyens pour rester visibles et compétitifs face aux grandes plateformes de commerce en ligne.

Le Gouvernement wallon dispose-t-il de données récentes permettant de mesurer l'évolution du commerce en ligne et son impact sur le chiffre d'affaires et la pérennité des commerces wallons ? D'autres initiatives de ce genre sont-elles répertoriées par vos services ? Quelles mesures le Gouvernement met-il actuellement en œuvre pour accompagner les petits commerçants et artisans dans leur adaptation au développement du commerce en ligne, notamment en matière de digitalisation et de visibilité sur internet ?

Comment le Gouvernement compte-t-il soutenir davantage les initiatives locales de promotion du commerce de proximité ? Une réflexion est-elle menée sur la création ou le renforcement d'une campagne régionale visant à sensibiliser les consommateurs à l'impact économique et social de leurs choix d'achat, tout en rappelant que commerce local et commerce en ligne peuvent être complémentaires ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, le développement du commerce en ligne transforme, en effet, profondément les habitudes de consommation. Il représente donc un défi majeur pour nos commerçants, dont on sait le rôle économique et sociétal, tant pour nos villes que pour nos villages. Un enjeu d'autant plus important que la Wallonie accuse un retard par rapport aux pays voisins ou à la Flandre.

Selon le diagnostic de l'appareil commercial wallon réalisé en 2024, la part des achats de vêtements, de chaussures ou d'articles de décoration effectués en ligne est passée de 13,8 % en 2019 à 21,9 % en 2023. Le baromètre 2025 de maturité numérique des entreprises wallonnes de l'AdN confirme cette tendance, tout en montrant que le commerce en ligne reste souvent un complément à l'activité traditionnelle. Ainsi, si 85 % des commerçants disposent aujourd'hui d'au moins un canal numérique de promotion ou de vente, plus de la moitié des entreprises réalisant des ventes en ligne y génèrent moins de 10 % de leur chiffre d'affaires.

Face à cette évolution, le dispositif ProCommerce a été modernisé afin de renforcer le rôle de relais des acteurs locaux, qu'il s'agisse des échevinats du commerce ou des futures ASBL « Commerce

Wallonie ». L'ambition est d'en faire les premiers relais du basculement phygital des commerçants. Cette nouvelle approche, portée en partenariat avec le SNI, s'appuiera sur les bonnes pratiques développées en Europe afin d'aider les commerçants à intégrer les opportunités offertes par le numérique.

Les *Virtual Shopping Days* seront poursuivis afin d'encourager les consommateurs à découvrir les vitrines numériques des commerces locaux avant de se rendre sur place. Pas de blabla : un guide de bonnes pratiques, des tutoriels vidéo et des fiches pratiques seront également mis à leur disposition sur des sujets à la fois très concrets et très opérationnels.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir partagé les quelques réponses aux questions que je vous avais posées. J'analyserai les chiffres plus précisément. Il faut quand même remarquer que le commerce local en milieu rural souffre encore plus maintenant qu'avant. Les actions qui sont menées par certains commerçants au niveau de la vente digitale représentent un plus – c'est certain –, mais le commerce est en grande souffrance, et ce, même si ce n'est que, comme vous le dites, 10 % du chiffre d'affaires du commerçant. Cela reste quand même très compliqué.

Les actions que vous avez énumérées, qui seront ou qui sont mises en place, seront peut être intéressantes. Je reviendrai vers vous avec une question, probablement dans un an, pour faire le point sur ce qui a été mis en place.

Question orale
de Mme Sophie Péciaux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'accompagnement des travailleurs de
Syngenta Chemicals à Seneffe »

Question orale
de Mme Sophie Péciaux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'avenir industriel de la région du Centre »

Question orale
de M. Loris Resinelli
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la fermeture du site de Seneffe de
Syngenta Chemicals »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- Mme Péciaux, sur « l'accompagnement des travailleurs de Syngenta Chemicals à Seneffe » ;
- Mme Péciaux, sur « l'avenir industriel de la région du Centre » ;
- M. Resinelli, sur « la fermeture du site de Seneffe de Syngenta Chemicals ».

La parole est à Mme Péciaux pour poser ses questions.

Mme Sophie Péciaux (PS). – Monsieur le Ministre, je reviens vers vous, après avoir interrogé le ministre-président sur la question lorsque vous n'étiez pas là, en séance plénière. À la suite de l'annonce de l'intention de fermeture du site Syngenta Chemicals de Seneffe et du licenciement collectif envisagé de 178 travailleurs, vous m'indiquiez que la procédure Renault était en cours.

Le 30 juin, vous précisiez qu'une première réunion s'était tenue, qu'une nouvelle concertation était prévue en juillet et que le calendrier annoncé par l'entreprise prévoyait la fermeture du site en 2027, sans solution de reprise identifiée à ce stade.

Vous indiquiez également que le FOREm interviendrait dès que les conditions le permettraient afin d'accompagner les travailleurs concernés dans leur transition professionnelle. Quels sont les principaux enseignements et quelles avancées ont été enregistrées dans le cadre de la procédure Renault ? Le calendrier annonçait une fermeture du site en 2027, confirmée à ce jour.

Les représentants des travailleurs ont-ils reçu de nouveaux éléments concernant les motivations économiques de la fermeture ou l'examen d'éventuelles alternatives, notamment concernant une reprise partielle ou totale des activités ? La réunion de septembre a-t-elle permis d'identifier un calendrier plus précis concernant la mise en place de la cellule pour l'emploi et l'intervention du FOREm ?

Enfin, des contacts ont-ils été pris, à la suite de cette réunion, entre le FOREm, les partenaires sociaux et la direction de l'entreprise afin de préparer concrètement l'accompagnement des travailleurs concernés ? Vous l'aurez compris, j'ai fait un bond dans le temps, puisque j'ai fait référence à une réunion de septembre. Étant donné la trêve d'été, le travail de terrain a continué et je me devais d'y faire référence.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Resinelli pour poser sa question.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, c'est la deuxième fois que nous nous chevauchons, Mme Péciaux et moi-même, pour deux questions qui concernent, hélas, des fermetures et des pertes d'emplois sur le zoning de Seneffe. Nous avons parlé ce matin d'Alyse Food et nous parlons cet après-midi de Syngenta Chemicals, qui a annoncé récemment sa décision de mettre fin, d'ici à la fin de 2027, à ses activités sur le site de Seneffe. Cette annonce constitue un coup dur pour les 178 travailleurs concernés et leurs familles – à qui nous pensons fortement –, mais également pour l'ensemble de notre région du Centre.

Ces derniers mois, Syngenta opérait un recentrage stratégique de ses activités, en abandonnant notamment certains segments de marché, comme les engrais bas de gamme, pour améliorer sa rentabilité. Dans le même temps, le groupe a annoncé d'importants investissements dans l'innovation biologique, avec l'ouverture de nouveaux sites, notamment au Royaume-Uni et aux États-Unis, ainsi que dans le développement des usages agricoles de l'intelligence artificielle.

Cette nouvelle orientation stratégique semble difficilement compatible, selon l'entreprise, avec les activités actuellement menées sur le site de Seneffe, principalement centrées sur la logistique des produits chimiques traditionnels de protection des cultures. Ce segment connaît, par ailleurs, une baisse de la demande en Europe, notamment dans le contexte de renforcement des normes sanitaires et environnementales.

Disposez-vous d'informations récentes concernant la situation de Syngenta à Seneffe et l'évolution de ce dossier ? L'entreprise a-t-elle bénéficié, ces dernières années, d'aides ou de soutiens économiques de la Wallonie ? Syngenta a-t-elle sollicité l'accompagnement des outils économiques wallons, notamment dans la perspective de rechercher un repreneur pour le site ? Quelles démarches le Gouvernement wallon entend-il

entreprendre afin de préserver un maximum d'emplois et d'activités sur le site de Seneffe ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame et Monsieur les Députés, la chimie wallonne évolue dans un contexte européen difficile marqué par des coûts énergétiques élevés, une demande faible et une concurrence internationale accrue. Plusieurs restructurations ont été annoncées ces derniers mois, notamment dans le bassin de Feluy-Seneffe.

Concernant plus spécifiquement Syngenta Chemicals à Seneffe, l'entreprise a confirmé, le 7 septembre dernier, son intention de procéder à un licenciement collectif visant 154 travailleurs sur un effectif total de 183 personnes. Selon les informations communiquées par l'entreprise, les licenciements interviendraient à partir du 31 décembre 2026 et s'échelonnent jusqu'en 2028.

Cette confirmation ouvre la seconde phase de la procédure Renault, consacrée à la négociation du plan social entre les partenaires sociaux. L'entreprise devra également respecter les obligations prévues par la législation relative aux restructurations, notamment la mise en place d'une cellule pour l'emploi chargée d'accompagner les travailleurs concernés dans leur reclassement professionnel.

Concernant les aides publiques, l'entreprise n'a bénéficié d'aucune intervention au titre du crédit-adaptation, du chèque-formation ou du Fonds d'expériences professionnelles depuis 2020. Elle a, en revanche, bénéficié du congé éducation payé en 2026 pour cinq travailleurs, pour un montant de 3 067 euros. En matière d'aides à l'emploi, seule l'aide « Impulsion 55 ans+ » a été mobilisée depuis 2020, pour des montants annuels variant entre 2 000 euros et 7 400 euros ; aucune autre aide à l'emploi n'a été utilisée.

Il convient toutefois de garder une vision nuancée. Sur le long terme, l'emploi dans la chimie wallonne est resté globalement stable, contrairement à d'autres régions européennes. Par ailleurs, certaines restructurations concernent davantage des fonctions de support que l'activité de production elle-même. Le site d'Ineos à Feluy demeure notamment un acteur majeur de la chimie en Europe occidentale.

Je reste attentif aux conséquences que l'accumulation de restructurations pourrait avoir sur l'écosystème industriel local, notamment en matière de compétences, de sous-traitance et d'attractivité. Pour autant, rien ne permet aujourd'hui d'affirmer que la chimie wallonne suit la trajectoire qu'a connue la sidérurgie. La chimie wallonne bénéficie d'une forte

intégration avec les sciences de la vie et l'industrie pharmaceutique, qui constituent des atouts importants pour son développement futur. Le contexte géopolitique international et les décisions par rapport aux tarifs douaniers ont une importance forte sur ces différents secteurs.

La vigilance est indispensable, mais le constat doit rester mesuré. Les difficultés observées s'inscrivent avant tout dans une crise de compétitivité qui touche l'ensemble de l'industrie européenne énergivore, qu'il s'agisse de la chimie, du verre ou encore de l'acier. Notre priorité est de préserver un cadre favorable à l'investissement et à l'emploi industriel en Wallonie. Cette situation générale dans le secteur n'atténue en rien le drame que représente pour les travailleurs et leur famille la fermeture du site de Seneffe de Syngenta Chemicals.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Péciaux.

Mme Sophie Péciaux (PS). – C'est un drame pour la région du Centre, pour Seneffe, pour ces travailleurs et leur famille. On a de plus en plus, dans votre Commission, l'habitude de venir vous interroger. Alysse Food, Dawn Foods, Thermo Fisher et maintenant Syngenta qui a annoncé sa fermeture définitive. C'est extrêmement compliqué. La région du Centre est touchée en plein cœur par rapport à ces fermetures.

Le secteur de la chimie dispose de moyens financiers importants, mais un choix stratégique a été opéré. Il y a un déplacement du fonctionnement et de l'exploitation de ces secteurs qui va se faire ailleurs, au détriment des travailleurs.

Comme je le disais pour Alysse Food ce matin, je suis en lien avec les partenaires sociaux. Que va-t-il se passer aujourd'hui ? Vous y avez fait référence, 154 travailleurs n'auront plus de travail au travers des 180, puisqu'il y a des départs à la pension et des CDD. C'est une catastrophe, notamment pour les plus de 50 ans. En matière d'indemnités de chômage, la situation a changé. Pour ces travailleurs qui ne couvrent peut-être pas 30 ans de carrière continue, pour retrouver du travail, cela va être extrêmement compliqué.

J'ai toujours envie de dire qu'il n'y a pas de hasard dans la vie. Hier, j'étais au conseil communal de Seneffe, et une question a été déposée lors de ce conseil communal. La question orale faisait état d'une demande par l'entreprise Syngenta d'une prolongation de son permis d'exploitation.

Ce permis d'exploitation arrivait à échéance dans le courant du mois d'août 2026. Ce permis doit être prolongé pour assurer l'activité, notamment une activité jusqu'à fin décembre 2027. Dans la demande du nouveau permis figure notamment une demande actualisée de remise en état du site après leur départ.

On peut se demander si cette démarche était préméditée. Ceux qui ont l'habitude de voir le verre plein au lieu du verre vide diront : s'il y avait cette volonté d'intégrer dans la demande de permis la notion de remise en état du site après un départ d'entreprise, cela peut être profitable pour éviter de laisser des friches industrielles. Moi, je suis de ceux qui se posent des questions par rapport à la préméditation à propos de la fermeture du site dont il est question. C'est extrêmement regrettable et dommageable.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

L'étape, désormais, c'est la mise en place d'une cellule de reclassement pour le personnel dont les départs vont s'échelonner d'ici à la fin de l'année 2027 et le début de l'année 2028. La Wallonie – comme dans les autres dossiers qui concernent notamment le zoning de Feluy-Seneffe, mais aussi tous les autres dossiers où des entreprises ferment et laissent des familles et des travailleurs sur le carreau – doit être aux côtés de celles et ceux qui doivent retrouver un emploi dans un secteur qui connaît des difficultés, notamment vu sa dépendance aux énergies et à leur coût.

Malheureusement, la situation géopolitique internationale ne va pas en s'améliorant et donc n'influence pas le marché des énergies à la baisse. Ce secteur en difficulté se maintient et reste un fleuron de notre économie en Wallonie. C'est un secteur qui continuera, je l'espère, à embaucher et qui peut représenter une bonne opportunité de reclassement aussi pour ces travailleurs.

**Question orale
de M. Eddy Fontaine
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la réponse du Gouvernement à l'impact
des incendies dans les Fagnes sur le tissu
économique local »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la réponse du Gouvernement à l'impact des incendies dans les Fagnes sur le tissu économique local ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Eddy Fontaine (PS). – Monsieur le Ministre, votre Gouvernement a examiné, ce 27 août, un point relatif aux réponses aux situations de canicules, de sécheresse et d'incendies de cet été. Les récents

incendies survenus dans les Fagnes ont rappelé ô combien nous étions vulnérables, ô combien nos territoires étaient vulnérables face aux risques climatiques, mais aussi le tissu économique local qui en dépend directement.

Au-delà des agriculteurs, plusieurs entreprises peuvent être touchées : les entreprises forestières, les indépendants, les commerces, les opérateurs touristiques, l'HORECA, l'hébergement, les prestataires d'activités de plein air ou encore les PME actives dans l'entretien, l'exploitation ou la valorisation des espaces naturels.

Or, les petites entreprises et les indépendants sont souvent les moins bien armés pour faire face à ce type de crise, tant financièrement qu'administrativement. Ils ont besoin d'une réponse rapide, d'une réponse lisible et d'une réponse coordonnée.

Dans quelles mesures, Monsieur le Ministre, ce point examiné par votre Gouvernement comprend-il des réponses aux dégâts économiques provoqués par les incendies ? Pouvez-vous expliquer quelles pistes de solution ont été retenues ? Disposez-vous d'une première estimation du nombre d'entreprises, y compris forestières, directement ou indirectement touchées par ces incendies ? Comptez-vous mettre en place un point de contact unique afin d'accompagner les entreprises concernées dans leurs démarches administratives, assurantielles et économiques ? Comptez-vous prévoir un dispositif spécifique pour les entreprises forestières qui peuvent subir à la fois la perte de matières premières, l'interruption de chantiers et des coûts importants de remise en état ou de sécurisation ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, le point évoqué dans votre question concerne essentiellement la restauration et la renaturation des Hautes-Fagnes. Les dégâts des secteurs concernés, notamment le tourisme, sont en cours d'évaluation, parce que c'est le secteur économique qui a été le plus touché. Je vous renvoie néanmoins, s'agissant de ces aspects, vers mes collègues, le ministre-président et la ministre du Tourisme.

Pour ce qui est de l'estimation du nombre d'entreprises touchées, Wallonie Entreprendre m'indique que, si elle n'est pas en mesure de confirmer qu'aucune entreprise n'aurait subi un dommage ou une interruption d'activités du fait de ces incendies, aucune entreprise ne semble située directement dans la zone incendiée. Les entreprises éventuellement touchées peuvent, par ailleurs, outre les dispositifs assurantiels et les mesures de dispense de cotisations sociales adoptées par l'autorité fédérale, solliciter l'ensemble des outils de

financement et d'accompagnement de Wallonie Entreprendre.

Les opérateurs d'accompagnement proposent par ailleurs aux entreprises et aux indépendants wallons des outils leur permettant de renforcer leur résilience et leur robustesse face aux aléas de toute nature, en ce compris des incendies. Ces prestations permettent notamment à l'entrepreneur de mieux évaluer l'impact de l'environnement sur l'activité de l'entreprise et inversement, afin de développer une plus grande adaptation de l'entreprise face à des aléas tels que les incendies.

Les éventuelles entreprises concernées peuvent contacter le 1890 de Wallonie Entreprendre. Le cas échéant, d'éventuelles entreprises en difficulté pourraient aussi solliciter le dispositif RéAction visant le soutien aux indépendants en difficulté.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fontaine.

M. Eddy Fontaine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir dressé la liste de toutes les aides possibles, tant administratives que les autres, pour les entreprises touchées. J'ai bien entendu que, selon les informations dont vous disposez, aucune entreprise forestière n'a été directement touchée par ces incendies. Néanmoins, vous me renvoyez vers le ministre-président et la ministre du Tourisme pour les autres types d'entreprises, ce que je ne manquerai pas de faire.

Question orale

de M. Stéphane Hazée

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la position de la Wallonie face aux nouvelles menaces fédérales concernant l'avenir d'Ethias »

Question orale

de Mme Christie Morreale

à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la position de la Wallonie sur les conclusions de l'étude sur l'avenir d'Ethias »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. Hazée, sur « la position de la Wallonie face aux nouvelles menaces fédérales concernant l'avenir d'Ethias » ;

- Mme Morreale, sur « la position de la Wallonie sur les conclusions de l'étude sur l'avenir d'Ethias ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, le Gouvernement fédéral a poursuivi la mise en œuvre de sa volonté de privatiser 20 % de Belfius. Nous pourrions discuter longtemps de la nature très idéologique de cette action. Son intérêt budgétaire est lui-même questionné, mais ce n'est pas ici l'objet de ma question. Je voulais vous interroger sur la position wallonne, puisque le ministre fédéral Jan Jambon était chargé officiellement de vous consulter quant à la vision de la Flandre et de la Wallonie par rapport à cette participation dans Ethias.

Depuis lors, la presse a indiqué que la Flandre et la Wallonie avaient confirmé leur intention de ne pas céder leurs participations. C'est aujourd'hui l'occasion de l'entendre officiellement, mais aussi d'en savoir plus sur la position qui a été prise lors de notre dernier échange du 30 juin dernier. Vous rappeliez un point essentiel à nos yeux : Ethias et ses filiales restent un actif stratégique pour la Wallonie. Ce n'est pas une participation financière ordinaire. Ethias est un acteur majeur de l'assurance fortement ancré en Wallonie, qui joue un rôle clé pour les pouvoirs publics tout en contribuant aux finances publiques. Je résume ici vos propos. Vous savez que nous partageons le positionnement autant que ses fondements.

Depuis lors, on a pu voir l'étude commandée par la SFPIM valider ce positionnement et l'intérêt du *stand-alone* pour l'avenir de l'entreprise Ethias. Depuis lors aussi, l'intérêt financier ou budgétaire a été renforcé, puisque la direction de l'entreprise a annoncé une augmentation des dividendes – déjà significatifs – qui viennent aider la Région dans son travail budgétaire.

Néanmoins, on a pu voir des gesticulations se poursuivre au sommet, ou en tout cas à proximité du Gouvernement fédéral, à chaque fois avec une inquiétude pour des centaines ou des milliers de travailleurs – ceux qui donnent en tout cas du crédit à ces gesticulations –, et encore maintenant, la possibilité d'un achat ou d'un échange ultérieur à la privatisation partielle de Belfius.

Bref, la presse a indiqué que la Wallonie voulait non seulement garder sa participation, mais qu'elle ne s'opposait pas à ce que l'État fédéral vende sa propre participation. Ceci est plus surprenant, mais vous êtes ici pour y répondre. Cela mérite un éclaircissement. Enfin, vous auriez également pris une position pour l'ex-NRB, qui mérite à mon sens d'en savoir plus également sur la logique, au regard des déclarations antérieures sur ce point.

Monsieur le Ministre, quelle forme la consultation opérée par le ministre fédéral des Finances a-t-elle

prise ? Dans quelle hypothèse était-elle posée ? Cette consultation portait-elle strictement sur le moment où se trouve le Gouvernement fédéral par rapport au dossier ou est-ce une consultation plus large par rapport à cette intégration dans Belfius ou, plus largement, toute cession ? À lire certains, on ne sait trop exactement où ils veulent aller.

Quelles réponses le Gouvernement a-t-il officiellement apportées à cette demande ? Que pense en particulier le Gouvernement de l'hypothèse où la SFPIM céderait sa participation à Ethias dans Belfius, ultérieurement, le cas échéant ? A-t-il donné un blanc-seing ou a-t-il posé des questions ? A-t-il cherché à en savoir plus sur les hypothèses, et notamment sur l'interlocuteur de l'État ou de la SFPIM dans cette opération, puisque l'on ne sait même pas vers qui Belfius irait ? Je peine à croire que le Gouvernement ait déjà pris position sur ce sujet complémentaire sans avoir une vue complète, s'agissant de l'importance de cette entreprise.

Vu cette incertitude fédérale qui subsiste encore par rapport au devenir de la participation stratégique, avez-vous étudié, le cas échéant avec la Flandre, la possibilité que la Wallonie actionne son droit de préemption ? Ce scénario est-il mis à l'étude, tenant compte à la fois de tous les éléments qui ont conduit le Gouvernement à préserver cette position, des éléments financiers et budgétaires, et de l'impact en termes d'emploi ? Est-ce une hypothèse qui, au minimum, est étudiée par vos services au sein de Wallonie Entreprendre afin de donner une sécurité dans ce contexte d'agitation politique ou politicienne autour du dossier ?

Enfin, qu'en est-il de l'ex-NRB ? Cela fait-il l'objet d'une réflexion spécifique ? Le cas échéant, dans quel cadre ? Quels sont les modalités ou les contours pris par le Gouvernement à l'égard de cet enjeu également important non seulement pour la région liégeoise, mais pour l'ensemble de la Wallonie ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre, je ne vais pas revenir sur les propos de Stéphane Hazée, parce qu'ils ont toute leur pertinence. Je vais aussi éviter d'être redondante par rapport à ce qui a été évoqué. J'écouterai avec beaucoup d'intérêt votre réponse sur un dossier essentiel pour la Belgique, mais surtout pour la Wallonie dans son ensemble.

Vous êtes un ministre important dans le Gouvernement, vous êtes le ministre de l'Économie et de l'Emploi. Toutes les entreprises stratégiques dont le siège social se trouve sur notre territoire, toute l'autonomie stratégique qui est plaidée par ce Gouvernement doit se ressentir dans la défense des intérêts des entreprises qui sont, comme l'a évoqué

Stéphane Hazée, bien plus que des entreprises classiques dans les services qu'elles dispensent.

Je vous ai interrogé quelques fois sur l'avenir d'Ethias. Vous avez dit qu'elle constitue un actif stratégique pour notre Région. Une étude d'ALM-Vision rendue publique préconise le maintien d'Ethias comme une entité autonome. Elle indique que cette option est la plus raisonnable, et déconseille toute participation à une vente. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Après l'injection de 1,5 milliard d'euros par les actionnaires publics en 2008, on a eu un retour de 945 millions d'euros en dividendes depuis 2017. La valeur est aujourd'hui estimée dans une fourchette de 3,3 milliards à 3,8 milliards d'euros. Surtout, les dividendes attendus pour les cinq ou six prochaines années pour la Wallonie seraient équivalents au bénéfice sous-jacent qu'une vente pourrait générer. Dit autrement, il faut vraiment que l'on garde ces actions, puisqu'on va largement y retrouver nos billes, surtout dans les cinq ou six prochaines années.

Dans ces conditions, céder cet actif stratégique n'aurait pas de sens économiquement, d'autant que l'étude met en garde contre les risques de restructuration en cas de reprise par certains investisseurs privés ou étrangers. Au-delà de toute idéologie, chacun et chacune peut dorénavant convenir de l'importance de conserver les participations dans cette entreprise.

Monsieur le Ministre, quelle analyse tirez-vous de ces conclusions ? Quelle sera la suite du processus ?

Le point d'attention, pour nous, porte sur les discussions menées entre les trois actionnaires du partenariat conclu. Dans l'accord avec les trois actionnaires, il serait intéressant de voir pourquoi vous ne vous opposez pas à ce que l'un des trois actionnaires vende au privé. Cela a un impact dans l'équilibre. Cela appartient-il à un privé ? Est-ce pour les reprendre chez nous éventuellement, ou en Flandre ? Je voulais avoir votre avis sur la question.

La Région wallonne est-elle prête à se positionner contre une cession de sa participation dans Ethias et à défendre le maintien d'un actionnariat fort public ?

Puis, effectivement, avec Keyes, l'ancien NRB, on est davantage dans une autonomie avec une stratégie claire. On a beaucoup d'opérateurs situés en Wallonie, qui travaillent dans le domaine des *data centers* et de la souveraineté numérique. C'est hyper stratégique. Cette boîte a beaucoup de valeur. C'est une perle wallonne dont on doit être fiers. J'espère que vous l'êtes aussi, en tant que ministre de l'Économie et de l'Emploi. J'espère que vous avez une position sur le maintien de son ancrage, à la fois wallon et public, dans le cadre de l'évolution future de l'actionnariat d'Ethias.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame et Monsieur les Députés, Ethias constitue un actif stratégique majeur pour la Wallonie.

Dans le cadre des réflexions menées au niveau fédéral sur l'avenir de Belfius, le Gouvernement wallon, par l'entremise du ministre-président et de moi-même, ministre de tutelle, a été invité par le ministre fédéral des Finances. Nous l'avons informé que la Région wallonne – le Gouvernement wallon – n'était pas demandeur d'une cession de sa participation dans Ethias, comme j'ai déjà pu le dire et le confirmer. Je vous le confirme à nouveau aujourd'hui. J'ai déjà pu m'expliquer lors de précédentes questions.

Ethias affiche aujourd'hui des résultats solides, verse des dividendes importants à ses actionnaires publics et joue un rôle significatif dans le financement de l'économie. C'est également un employeur de nombreuses travailleuses et de nombreux travailleurs.

Cela ne veut pas dire que nous restons proactifs sur les évolutions futures de toute entreprise participée. C'est logique, c'est notre rôle. Je ne vous cache pas que ma stratégie, c'est d'en parler le moins possible. Je parle de grandes entreprises participées, que vous connaissez : la FN, SONACA, Safran, Prayon, et bien d'autres. À un moment, il est logique que l'on puisse analyser, avec Wallonie Entreprendre – on le fait régulièrement –, la position des entreprises participées pour l'avenir.

Concernant les différentes hypothèses évoquées dans le débat public au sujet de la participation fédérale dans Ethias, celle-ci relève des prérogatives de l'État fédéral. C'est ce que nous avons dit. Il ne nous appartient pas d'anticiper ce qu'il en suivra.

Concernant Keyes, je partage votre constat quant au caractère stratégique de cette entreprise. C'est un acteur de référence dans les services numériques, les infrastructures critiques, les *data centers* et le cloud souverain. Keyes constitue un maillon important de notre souveraineté numérique. Je partage ce constat. La question n'est pas celle de maintenir à tout prix un actionariat public, mais de déterminer les meilleures conditions permettant à l'entreprise de poursuivre sa croissance dans un secteur en évolution extrêmement rapide et fortement concurrentiel.

Le Gouvernement wallon est profondément attaché à la préservation de l'emploi, des compétences, des centres de décision, des capacités d'investissement et des infrastructures stratégiques développées en Wallonie. Ce sont ces critères qui guideront notre analyse de toute éventuelle évolution future.

Vous l'avez dit, la SFPIM a demandé une étude plus spécifique par rapport à Keyes. Notre approche est et restera pragmatique. Nous ne raisonnons pas sur une base idéologique, mais sur la qualité d'un éventuel

projet industriel. Si un partenaire ou une évolution de l'actionariat permettait à Keyes de changer d'échelle, d'accélérer son développement international, de renforcer ses investissements et de consolider durablement son ancrage wallon, le Gouvernement examinerait cette opportunité avec attention. À l'inverse, aucune opération ne pourrait être soutenue si elle conduisait à un affaiblissement de la souveraineté numérique, à une délocalisation des activités stratégiques ou à une perte de valeur pour les acteurs publics. On n'en est pas encore là. Je vous confirme que la SFPIM a fait le choix de demander une étude et des précisions par rapport à l'avenir de Keyes. Nous analyserons cela en temps et en heure.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les éléments de réponse. Il y a trois volets.

Sans surprise, vous officialisez la position qui a déjà perlé dans l'espace public, à savoir la volonté de la Région de rester actionnaire d'Ethias. C'est un choix que nous soutenons. Vous êtes, par contre, nettement plus secret par rapport à ce que pourra faire l'État fédéral à l'égard de sa participation. Vous respectez l'autonomie de décision du pouvoir fédéral. Jusque-là, je peux suivre.

Toutefois, il faut quand même avoir à l'esprit que la Flandre et la Wallonie ont chacune plus à dire que quiconque, puisque, en étant actionnaires, elles ont des droits particuliers et elles peuvent faire prévaloir des intérêts généraux. J'y vois une forme de paradoxe. Il est assez particulier de considérer que le choix de la Wallonie doit être de veiller à l'ancrage public et stratégique d'Ethias, tout en laissant le pouvoir fédéral faire ce qu'il veut, et potentiellement céder sa participation à Ethias – un peu moins d'un tiers – à Belfius, qui serait en partie privatisée. À cet égard, je ne peux que réinviter le Gouvernement, dans la préparation de tous les scénarios, à étudier sérieusement le cas de cette hypothèse, notamment le cas où la Wallonie, le cas échéant avec la Flandre, pourrait prendre le relais, pour toutes les raisons conduisant le Gouvernement wallon à garder précieusement sa participation.

Enfin, pour ce qui concerne Keyes, j'ai bien entendu la perspective et, en même temps, la prudence, les conditions, la réflexion avec laquelle les choses sont envisagées. Vous l'avez dit vous-même, il y a, là derrière, des enjeux de souveraineté stratégique. Je vous suggère que tout ne soit pas laissé au pouvoir d'expertise de la SFPIM, mais que Wallonie Entreprendre développe son propre projet et sa propre vision par rapport à cet actif. Nous savons qu'il compte sans doute plus fort pour la Wallonie que pour d'autres parties du pays et que cela mérite un engagement singulier. Je vois que vous opinez. C'est un point positif.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Je vous remercie de rappeler votre attachement et la décision que la Wallonie a prise pour garder ses parts. Je pense que c'est à saluer, c'est important. Je trouve assez floue la manière dont vous laissez à ce stade la prérogative au Fédéral parce que l'on est intrinsèquement liés. Quand on a un partenaire et que l'on détient deux tiers des parts – si l'on prend la Flandre et la Wallonie – et que l'on ne sait pas ce que va faire le troisième – va-t-il vendre à l'étranger, mais pour en faire quoi, avec qui, avec quelles garanties d'emploi ? – sans qu'il y ait de discussion ou de transparence entre actionnaires, cela me pose beaucoup plus question.

Je fais partie de celles qui ne l'ont pas monté en épingle, malgré l'importance cruciale de ce dossier au sein de ce Parlement. Je reste profondément vigilante et attentive à la manière dont ce dossier va évoluer dans les prochains mois, que ce soit ici ou en dehors du Parlement. Je voudrais attirer l'attention sur le fait que, comme on l'a vu dans le domaine bancaire, dans le domaine sidérurgique ou encore dans le domaine des entreprises stratégiques, chaque fois qu'on l'a cédé d'une manière ou d'une autre à l'international, cela a été le même sort : quand bien même on a eu un développement, au final, il y a eu de l'emploi en moins, il y a eu des fermetures et il y a une perte totale de la prise que nous pouvions avoir.

Nous sommes un petit pays, une petite région. Gardons précieusement et chérissons ces entreprises, qui sont des fleurons industriels et économiques, et qui ont une valeur ajoutée au sein de notre Région, que ce soit Ethias ou Keyes. La page n'est pas tournée. On reste profondément attentif et j'espère que le dossier sera bientôt clos.

(M. Fontaine, doyen d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la montée en puissance du secteur du jeu
vidéo et sa pérennisation »**

**Question orale
de Mme Éliane Tillieux
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la pérennisation de la filière wallonne du
jeu vidéo »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, de :

- M. de Wasseige, sur « la montée en puissance du secteur du jeu vidéo et sa pérennisation » ;
- Mme Tillieux, sur « la pérennisation de la filière wallonne du jeu vidéo ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la Gamescom, le plus grand salon vidéoludique européen, s'est tenue à Cologne du 26 au 30 août dernier. La presse évoquait un secteur wallon qui respire à nouveau, après une période difficile. Faute de renouvellement du soutien issu du Plan de relance, la filière a connu une interruption de près de deux ans, durant laquelle plusieurs studios ont malheureusement disparu et de nombreux talents ont été fragilisés.

Je tiens dès lors à saluer votre décision et celle du Gouvernement, prise à l'automne 2025, de dégager une nouvelle enveloppe et de pérenniser le dispositif Wallimage Gaming, permettant la relance des appels à projets au printemps 2026. Cette volonté d'ancrer le soutien dans la durée, en sortant d'une logique ponctuelle, rejoint la Déclaration de politique régionale, qui fait du *gaming* un pôle d'excellence à développer et entend intensifier le soutien à un secteur devenu un mastodonte de l'industrie culturelle mondiale.

Plusieurs points appellent néanmoins l'attention :

- l'absence de présence officielle wallonne à la Gamescom questionne notre stratégie de promotion du secteur ;
- les délais de notification européenne ont retardé le premier appel de 2026, rappelant la fragilité d'un financement reconduit d'année en année ;
- la réorganisation de l'écosystème, avec le retrait du financement de WALGA et la montée en puissance de Wake!, portée par Kikk, modifie l'accompagnement et la représentation du secteur.

Comment comptez-vous garantir la pérennité pluriannuelle du soutien afin d'éviter tout nouveau trou d'air ? Comment s'organise le *shift* des missions d'accompagnement et de représentation entre WALGA et Wake! ?

Enfin, quelle stratégie entendez-vous déployer pour la promotion internationale de nos studios et leur présence sur les grands salons ?

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, la tenue de la Gamescom, le salon international dédié au jeu vidéo, cet été, à Cologne, a permis aux acteurs wallons de s'exprimer sur la redynamisation du secteur chez nous. Ces acteurs soulignent toutefois que cette capacité créative ne suffit pas encore à permettre aux studios de changer d'échelle. C'est bien là que se situe la difficulté.

Ils pointent également l'écart avec la Flandre, où un écosystème plus ancien et soutenu dans la durée a permis à certains acteurs de grandir. Le plan « Next Level Vlaanderen » vise désormais 150 millions d'euros de chiffre d'affaires d'ici 2030, avec notamment un guichet central, un incubateur et des mesures d'attraction des investisseurs. Dans ce contexte, plusieurs professionnels ont regretté l'absence de représentation politique wallonne à la Gamescom, contrairement à la délégation flamande.

Lors de nos derniers échanges, vous avez articulé votre stratégie autour de l'animation économique, du financement et de la formation, annoncé la pérennisation de Wallimage Gaming et le transfert de l'animation économique vers Wake!

Quels résultats économiques concrets attendez-vous de cette stratégie en matière de croissance, d'emplois et d'investissements privés ?

Comment comptez-vous adapter les outils aux besoins de financement, de marketing, d'autoédition et d'internationalisation tout en garantissant leur stabilité ?

Où en est l'opérationnalisation de la verticale « Jeux vidéo » de Wake! et comment les fonctions de réseautage, notamment celles de Meet & Build, seront-elles maintenues ?

Enfin, comment expliquez-vous l'absence de représentation politique wallonne à la Gamescom ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame et Monsieur les Députés, le secteur du jeu vidéo a démontré son

potentiel en Wallonie. Pour lui donner les perspectives nécessaires à son développement, j'ai décidé, dès l'automne 2025, de sécuriser durablement son cadre de soutien.

Jusqu'alors, le soutien wallon reposait en grande partie sur les moyens temporaires du Plan de relance de la Wallonie. Afin d'éviter toute nouvelle période d'incertitude à l'échéance de ces financements, j'ai fait le choix de pérenniser Wallimage Gaming. Le soutien à la filière s'inscrit désormais dans la durée et offre davantage de visibilité aux studios, à leurs partenaires et aux investisseurs. Aimerais-je donner plus et faire plus ? Oui, en effet. Vous connaissez toutefois le contexte budgétaire.

L'enjeu n'est pas seulement de soutenir de bons projets, mais de permettre à davantage de studios de changer d'échelle, de créer de l'emploi et d'attirer des financements privés. C'est dans cette logique que le soutien intègre également les enjeux de commercialisation, de marketing et d'accès au marché.

En parallèle, le déploiement de la verticale *gaming* au sein de Wake! se poursuit afin de renforcer l'animation économique de la filière, les synergies avec les industries créatives et l'accompagnement des entreprises.

Enfin, le développement du secteur passe nécessairement par l'internationalisation. Les entreprises wallonnes étaient bien présentes à la Gamescom et y ont bénéficié de l'accompagnement des opérateurs compétents, notamment de l'AWEx.

Par ailleurs, j'envisage une participation à l'édition 2027 qui permettra de valoriser les résultats de la pérennisation de Wallimage Gaming et du renforcement de l'animation économique de la filière, afin de maximiser l'impact d'une présence ministérielle sur l'un des principaux rendez-vous européens du secteur. Nos entreprises wallonnes et l'AWEx étaient toutefois présentes. Pour ma part, je souhaiterais aller sur tous les salons – de la défense, du spatial, de l'aéronautique, du *gaming*, du numérique –, mais je ne serai plus souvent ici à Namur et ici au Parlement. Cependant, si vous me posez, à l'avenir, beaucoup moins de questions pour que je puisse aller un peu partout à travers le monde, je suis preneur. Ceci étant exprimé en boutade.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, en boutade également, je pensais vous répondre à ce que vous venez de dire : il faut avertir tous les salons que vous êtes en réunion de commission le mardi, pour qu'il n'y ait plus de salon qui se déroule, en Europe ou aux États-Unis, le mardi, dans le secteur du numérique et du *gaming*.

Trêve de plaisanterie, je suis rassuré par votre réponse quant au fait que ces moyens temporaires sont pérennisés et deviennent structurels via Wallimage Gaming. Bien sûr, vous avez envie de donner plus ; tout le monde a envie de donner plus, mais on comprend parfaitement les problèmes budgétaires. Ainsi, le fait de pérenniser est déjà une étape extrêmement importante.

Vous avez également raison de souligner tout ce qu'il faut faire maintenant pour ce secteur : changer d'échelle, avoir des financements privés pour cela, être davantage présent à l'international, avec toute la question du soutien de l'AWEx et la synergie avec les industries créatives.

Quant au fait que notre secteur n'était pas représenté à ce salon vidéoludique de ce mois d'août, vous avez décidé de participer et vous vous déplacerez certainement personnellement, vu la pression que l'on est en train de mettre sur vous. C'est une étape importante qui est franchie pour soutenir ce secteur.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Éliane Tillieux (PS). – Monsieur le Ministre, vous n'avez aucune excuse parce que c'était à la fin du mois d'août et qu'il n'y avait pas de commission à ce moment-là. Je le dis en boutade, mais quelque chose qui pourrait peut-être nous mettre d'accord, c'est d'y aller ensemble. Pourquoi ne pas prévoir un déplacement de notre Commission pour aller encourager nos industries créatives et se rendre compte de l'importance du secteur ?

Je lisais les chiffres et c'est incroyable. On approche, pour l'année dernière, de près de 200 milliards d'euros de revenus au niveau mondial. C'est le secteur le plus lucratif dans le domaine de la création, devant le cinéma et la musique. Il faut se rendre compte de l'évolution. Ce serait pas mal de proposer à nos collègues de faire un déplacement afin de se rendre compte de l'émergence des projets.

Enfin, la présence à la Gamescom, ce n'est pas seulement présenter des jeux, mais permettre de rencontrer des éditeurs, des investisseurs ou des partenaires. Il s'agit surtout de montrer que la Région croit en un certain écosystème. Lors des prochaines éditions, nous pourrions faire mieux. L'objectif doit rester de permettre à davantage de studios de se consolider, de monter les échelons, de conserver les équipes et de faire émerger demain de nouveaux succès wallons.

La Flandre vient de présenter une stratégie. Peut-être que, pour l'année prochaine, on pourrait se fixer l'objectif de lancer une stratégie, même si je sais que les moyens manquent toujours. Rappelons-nous le poids économique de cette industrie. Il ne faudrait pas louer le train de cette *success-story*.

(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)

**Question orale
de M. Olivier de Wasseige
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le renforcement de la croissance des
start-up wallonnes »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le renforcement de la croissance des start-up wallonnes ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, l'écosystème technologique belge, né voici une quinzaine d'années, a atteint une réelle maturité. Les capitaux affluent, les levées de fonds se multiplient depuis le début de l'année et les créations d'entreprises innovantes progressent. La Wallonie y prend toute sa part et a su faire émerger de véritables réussites, à l'image d'Odoo, devenue notre première licorne, tout en conservant son ancrage wallon. Le constat dressé par la presse est toutefois nuancé : si l'argent ne manque pas, la plupart de nos jeunes pousses peinent encore à concrétiser leur promesse de forte croissance.

C'est là que se situe le véritable enjeu. Le défi wallon n'est pas tant l'amorçage que le passage à l'échelle, cette étape délicate où une start-up prometteuse doit se transformer en *scale-up*, puis en champion durable. La Déclaration de politique régionale l'a bien identifié, puisqu'elle s'engage à renforcer les outils et les moyens dédiés au *scaling-up* et à augmenter la taille moyenne de nos PME. L'ambition est claire : développer le capital-risque pour que nos start-up grandissent et faire émerger nos propres champions plutôt que de les voir plafonner ou partir.

Où en est le renforcement des outils de *scaling-up* ? Quels leviers entendez-vous actionner, en capital-risque comme en accompagnement, pour faire grandir nos *scale-up* et ancrer durablement nos futurs champions en Wallonie ? Comment évaluez-vous aujourd'hui la place de la Wallonie dans cette dynamique ? Quelle ambition fixez-vous pour la législature ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, il est en effet essentiel pour la Wallonie de renforcer ses leviers de croissance afin de faire émerger davantage d'entreprises capables de franchir les étapes de croissance et de créer les emplois de demain avec un fort ancrage régional.

Les outils actuels de financement de Wallonie Entreprendre combinent le financement public direct – par exemple à travers la start-up Boost –, la mobilisation de capitaux privés – en ce compris à travers une politique d'investissement dans des fonds d'investissement privés –, mais aussi l'accompagnement dans l'accès aux investisseurs – notamment à travers la plateforme EuroQuity. Les objectifs sont de favoriser l'émergence de nouveaux projets, d'accompagner leur développement, de permettre aux entreprises les plus prometteuses de franchir les tours de financement successifs et de renforcer l'écosystème d'investisseurs privés.

Outre ces outils de financement, les opérateurs de l'accompagnement économique peuvent aussi être sollicités afin de favoriser le développement, la consolidation ou la croissance, à travers un plan d'action qui s'accompagne d'un coaching ainsi que, le cas échéant, d'un mentorat coordonné par le réseau Wallonie Entreprendre.

Parallèlement à ces outils existants, j'ai demandé à Wallonie Entreprendre de mettre en place un dispositif d'accompagnement spécifique aux *scale-up*. Ce programme, en cours de finalisation, devra notamment aider les entreprises accompagnées à mieux identifier les freins en matière de gouvernance, de compétences clés ou de structuration financière. Une première expérience menée dans le cadre du Plan de relance a permis de tester un dispositif d'accompagnement. Sur la base des enseignements tirés de cette expérience, le dispositif sera amélioré tout en s'inspirant des bonnes pratiques développées ailleurs.

Outre le besoin d'avoir un coup de pouce des opérateurs publics, il y a nécessité d'avoir des investissements privés. On sait que, en Wallonie, il faut aussi changer l'approche culturelle sur ce point. Que ce soit en Flandre, ou dans d'autres régions européennes, on voit l'importance de la mobilisation de l'épargne ; on y réfléchit en Belgique et en Wallonie, au Fédéral et à la Région. Cependant, ce n'est pas simple. Outre toute une série d'aspects, c'est aussi une question de culture en Wallonie.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les informations que vous donnez. Vous mettez bien le doigt là où il faut

travailler : l'émergence de nouveaux projets, mais pas seulement. Ceux-ci sont financés ou finançables, notamment dans les phases successives à la création : le développement, la consolidation, et cetera.

Premièrement, je suis ravi d'apprendre que Wallonie Entreprendre est en cours de finalisation d'un plan d'accompagnement spécifique des *scale-up*. Je suivrai cela avec attention. L'accompagnement est nécessaire, au-delà des incubateurs actuels de démarrage, comme le VentureLab. Il y a besoin d'accompagner aussi les *scale-up* dans cette phase de croissance, où l'on voit aujourd'hui encore trop d'entreprises qui partent, notamment dans le secteur du numérique, trop facilement vers Amsterdam, Paris ou Londres.

Deuxièmement, vous avez raison : je note cette culture de l'investissement privé, du capital à risque privé où il y a beaucoup d'argent sur les comptes d'épargne. Toutefois, on n'a pas encore assez d'épargne qui passe dans ce secteur. Il faut probablement plus leur expliquer, au-delà de l'intérêt purement financier, l'intérêt sociétal qu'il y a à le faire.

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « l'hippodrome de Wallonie »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « l'hippodrome de Wallonie ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, j'ai eu la chance d'être le président de l'Hippodrome de Wallonie pendant trois ans et cela me pousse à poser cette question. Le savoir-faire de son personnel, ainsi que la qualité de ses installations sont unanimement reconnus, y compris au nord du pays.

Vous avez été chargé, en votre qualité de ministre de tutelle de Wallonie Entreprendre, de mener une réflexion sur une potentielle cession de la participation régionale dans l'outil. Les acteurs de la filière plaident pour leur part sur le maintien d'un pilier public fort afin de développer l'outil et ont même pu formuler des propositions afin de le rendre autonome financièrement de toute contribution publique.

Pouvez-vous faire le point sur la mission confiée à Wallonie Entreprendre concernant l'hippodrome de Wallonie ? Vous aviez évoqué, ce printemps, des

marques d'intérêt chez certains investisseurs et opérateurs potentiels. Celles-ci se sont-elles transformées en propositions ?

Ces projets offrent-ils suffisamment de garanties sur la pérennité de l'activité sur le site ? Les acteurs de la filière hippique et les opérateurs actuellement présents sont-ils concertés ? Les pistes avancées par les acteurs de la filière font-elles aussi l'objet d'une analyse afin de garantir la pérennité de cet outil unique et primordial ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, je tiens d'abord à rappeler – mais vous le savez – que l'hippodrome de Wallonie constitue avant tout une infrastructure sportive relevant de la compétence de ma collègue, la ministre Galant. Toutefois, il est vrai, comme vous l'avez évoqué, que dans le cadre de ses missions d'actionnaire pour le compte de la Région wallonne, Wallonie Entreprendre a néanmoins examiné différentes options susceptibles d'assurer la pérennité du site et a entrepris les démarches nécessaires en ce sens.

Ces analyses visent à identifier les solutions les plus appropriées pour garantir un avenir durable à cette infrastructure et aux activités qui y sont développées. Voilà le rôle de Wallonie Entreprendre, dont j'ai la tutelle.

Quant aux réflexions et l'évaluation des pistes, toujours en cours, s'agissant des orientations futures du site et du déroulement de la procédure et des décisions qui seront prises quant à son avenir, vous comprendrez que je vous invite à vous adresser à ma collègue compétente en la matière.

Le job a été fait via Wallonie Entreprendre comme on l'avait demandé. Après, il appartiendra de mesurer toutes les alternatives qui existent dans ce dossier, qui n'est pas facile, soyons clairs. Je vous renvoie donc vers ma collègue.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Je ne manquerai pas de m'adresser à votre collègue, tout en maintenant que, pour un centre qui est aussi un centre de formation hippique pour les jeunes, qui marche, d'ailleurs, très, très bien, l'on ne devra pas se limiter à une offre financière, mais vraiment s'intéresser au projet futur, dans l'intérêt de la Région.

Question orale
de M. Jean-Jacques Cloquet
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « le soutien régional au projet
de Zebrarena »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cloquet à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « le soutien régional au projet de Zebrarena ».

La parole est à M. Cloquet pour poser sa question.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, c'est en conflit d'intérêts par mon passé sportif que je me suis intéressé au dossier. Pour l'instant, on ne se situe pas trop mal dans le classement, mais je ne vais pas exagérer ; autrement, je vais mettre les Liégeois à dos, ce que je ne veux pas.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Non, je ne veux pas, pas du tout. C'est avec plaisir que nous irons une fois voir le derby.

Pour l'instant, cela se porte bien. Un grand projet est à l'étude depuis pas mal de temps. Le permis est délivré, le site identifié et le terrain dépollué, la Ville a lancé l'appel à candidatures pour désigner l'opérateur privé chargé de concevoir et exploiter l'enceinte. Le Sporting de Charleroi et ses actionnaires sont déjà candidats. Le projet global est évalué à 75 millions d'euros. Un tiers sera apporté par des investisseurs privés et quelque 50 millions d'euros seront empruntés à Belfius.

Cependant, l'opérateur bancaire réclame une garantie publique pour accorder le prêt. Nous avons un travail important – et on le fait – de revoir un petit peu tous les budgets et de serrer un peu les cordons de la bourse un peu partout. On doit reconnaître que les grandes villes sont mises à contribution. C'est la raison pour laquelle je pense que je comprends que la Ville de Charleroi se tourne vers la Région en lui demandant si elle peut apporter cette garantie pour le projet.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire – parce que c'est toujours plus rapide par les médias –, je pense que l'on peut y être attentifs. On a des outils comme Wallonie Entreprendre, voire Sambrinvest. Cela doit faire l'objet d'une analyse bien précise par nos experts financiers. Depuis quelques années, la situation financière du club se porte bien, montre une bonne gestion et que, dans ces conditions, les feux sont pratiquement tous au vert, mais c'est à nos experts de le démontrer.

Avez-vous été sollicité afin d'étudier la possibilité d'apporter une garantie régionale à ce projet, qui

dépasse la notion de football, vu qu'ils envisagent d'accueillir des spectacles et autres – et je peux vous dire que la partie ouest de Charleroi en a bien besoin. Avez-vous pu rencontrer les porteurs de projet et les représentants de la Ville ? À l'instar du projet porté pour le stade de football, notamment du club liégeois, la vocation multiservice du futur stade permettra-t-elle une participation d'opérateurs publics ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, je confirme que des contacts exploratoires ont eu lieu avec différentes parties prenantes autour du projet de Zebrarena. Ces échanges ont permis de prendre connaissance des ambitions portées par les promoteurs du projet, ainsi que des réflexions en cours quant à son montage, son modèle de développement, sa soutenabilité économique et financière.

Vous avez parlé d'un investissement de près de 75 millions d'euros, ce n'est pas rien. Vous parlez de Wallonie Entreprendre. Même si le projet est ambitieux, intéressant sur le plan sportif, sur le plan commercial, sur le plan économique, sur le plan de l'emploi, vous savez qu'il y a une feuille de route au niveau de Wallonie Entreprendre avec des objectifs, avec des domaines stratégiques, que l'on est hors *scope*, hors périmètre. Même par rapport à des entreprises privées, le système de garantie aujourd'hui des organismes bancaires de Wallonie Entreprendre a des pourcentages et des plafonds qui ne correspondent en rien à l'investissement, ici.

Ceci étant, le projet s'inscrit dans une dynamique plus large de redéploiement urbain et économique et présente à ce titre un caractère particulièrement ambitieux. Comme pour tout projet d'infrastructure d'une telle ampleur, sa mise en œuvre – vous avez été très clair par rapport à cela – nécessite toutefois la réunion d'un ensemble de conditions techniques, juridiques, financières, opérationnelles permettant d'en assurer la viabilité à long terme. À ce stade, les différents paramètres du dossier poursuivent leur maturation et font l'objet d'analyses par les acteurs concernés.

Il n'appartient pas au Gouvernement de se substituer aux porteurs du projet dans la définition de leur modèle économique ou des modalités de financement qui pourraient être retenues. Le Gouvernement wallon et ses outils économiques restent naturellement attentifs aux initiatives susceptibles de contribuer au développement territorial et à l'activité économique régionale, dans le respect des cadres que j'ai évoqués et d'intervention applicables, et sur la base de dossiers suffisamment consolidés.

Je m'aperçois que tout le monde dit que c'est un projet magnifique, qu'il faut le mener à bien, mais que l'on se renvoie un peu aujourd'hui la patate chaude – ou plutôt la balle, puisqu'on est dans le football. Par conséquent, je vais prendre l'initiative – j'ai eu les auteurs du projet ici, ces dernières heures – de réunir les différents acteurs autour de la table pour voir ce qu'il est envisageable de faire. Néanmoins, si chacun se renvoie la balle, d'un *invest* à la Ville, de la Ville à la Région, et cetera, ce n'est pas cela que l'on demande. Il y a un projet et l'on doit l'analyser sérieusement. Je vais prendre cette initiative dans les prochains jours, c'est important, sinon, on va continuer chacun à dire que c'est un merveilleux projet, alors que chacun va dire qu'il n'est pas possible d'apporter un soutien ou une garantie, et cetera.

Je ne présume en rien l'aboutissement ou les résultats de ces discussions, mais, à un moment donné, il faut pouvoir objectiver la situation, répondre à des questions, s'il en reste – il y en aura inévitablement. Cependant, cela vaut la peine de pouvoir examiner sérieusement le projet. Je m'engage, à travers une réunion avec les acteurs, à initier ce débat et ces discussions.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Cloquet.

M. Jean-Jacques Cloquet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous avez répondu à mes attentes. Je sais maintenant qu'il y a une réflexion et que tout le monde doit se mettre autour de la table pour trouver la meilleure solution.

ORGANISATION DES TRAVAUX (Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

Mme la Présidente. – Les questions orales de :

- M. Maillen, sur « la réforme de la politique wallonne de migration économique et la priorité à l'emploi local » ;
- Mme Van Walle, sur « le poids disproportionné du secteur intérimaire dans les demandes d'aide à l'emploi Job Plus » ;
- M. Maillen, sur « la pénurie de main-d'œuvre dans la construction et les initiatives d'immersion « Construis ton avenir » ;
- M. Witsel, sur « l'avenir toujours incertain de l'hippodrome de Wallonie » ;
- M. Maillen, sur « la création d'entreprises en plein essor en Wallonie » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Valérie Bluge, MR
M. Jean-Jacques Cloquet, Les Engagés
Mme Dorothée De Rodder, PS
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
M. Jori Dupont, Indépendant
M. Eddy Fontaine, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
Mme Anne Laffut, MR
M. Nicolas Lagasse, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne
Mme Geneviève Lazon, Les Engagés
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Vincent Maillen, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Sophie Péciaux, PS
M. Loris Resinelli, Les Engagés
Mme Éliane Tillieux, Présidente

ABRÉVIATIONS COURANTES

AdN	Agence du numérique
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CDD	contrat à durée déterminée
CDI	contrat à durée indéterminée
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CFISPA	centre(s) de formation et d'insertion socioprofessionnelle adapté(s)
CHOQ	Contribuons à un Hainaut occidental de qualité (ASBL)
CIS	cluster(s) d'innovation stratégique(s)
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA	centre(s) de recherche agréé(s)
CReF	Conseil des recteurs des universités francophones de Belgique
DIS	domaine(s) d'innovation stratégique(s)
DPR	Déclaration de politique régionale
EER	Économie, Emploi et Recherche (SPW)
EPN	espace(s) public(s) numérique(s)
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (appelée SMAP jusqu'en 2003)
FAQ	frequently asked questions / foire aux questions
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IA	intelligence artificielle
IBM	International Business Machines Corporation (Société internationale des machines de bureau)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
IMEC	Institut de microélectronique et composants
IRIS	Réseau communautaire de projets de démonstration pour la formation professionnelle des femmes
ISO	International Organization for Standardization (Organisation internationale de normalisation)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MIRE	mission(s) régionale(s) pour l'emploi
NRB	Network Research Belgium (Réseau de recherche belge)
ONEM	Office national de l'emploi
PFI	plan de formation-insertion
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RH	ressources humaines
S3	Smart Specialisation Strategy (Stratégie de spécialisation intelligente)
SA	société anonyme
SESAM	soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands (remplacé par Job Plus dès 2026)
SFPIM	Société fédérale de participations et d'investissement - Federale Participatie- en Investeringsmaatschappij
SIEP	Service d'information sur les études et les professions
SNI	Syndicat neutre pour indépendants
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SPW	Service public de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
SynHERA	Synergies entre les hautes écoles en matière de recherche appliquée

TPE	très petite(s) entreprise(s)
TPME	très petites et moyennes entreprises
TWIST	Technologies wallonnes de l'image, du son et du texte (cluster)
UCM	Union des classes moyennes
WALGA	Wallonie Games Association